

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana



TOME 3

CADRE A MOYEN TERME

ANNEXE AU PROJET DE LOI
N°040/2017 DU 27 OCTOBRE 2017

PORTANT LOI DE FINANCES
POUR 2018



AVANT – PROPOS

Le budget de l'Etat est l'instrument de mise en œuvre de la politique de développement. Cette dernière devrait se traduire par une planification et une programmation budgétaire pluriannuelle. L'approche pluriannuelle du budget est au cœur de la modernisation et de l'amélioration de la Gestion des Finances Publiques. L'objectif est d'offrir une meilleure visibilité et un meilleur suivi à moyen terme des ressources et des charges et de l'Etat. Par la même occasion, l'Etat pourra disposer d'une meilleure cohérence et d'une plus grande marge de manœuvre dans la réalisation de sa politique de développement. La finalité est d'améliorer la qualité des services publics.

Après une phase d'expérimentation du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) en 2017 sur sept ministères pilotes¹, la généralisation de la programmation pluriannuelle pour toutes les Institutions et tous les Ministères constitue la prochaine étape pour l'année 2018. Il est nécessaire donc d'améliorer continuellement les procédures et les outils y afférents. Grâce à une meilleure appropriation du concept, les résultats attendus sont entre autres une bonne traduction budgétaire des stratégies nationales, une meilleure allocation des ressources budgétaires et une promotion de la transparence budgétaire.

Le Gouvernement malagasy bénéficie de l'appui technique de nos partenaires dans la mise en place de certains de ces cadres à moyen terme.

Aussi, le Tome 3 annexé à ce Projet de Loi de Finances 2018 s'articulera-t-il autour de trois documents suivants :

- le Cadre Macro-Budgétaire à Moyen Terme (CMBMT) 2018 - 2020 qui présente de manière pluriannuelle les grands équilibres des finances publiques par des prévisions agrégées des recettes (recettes fiscales, douanières et autres) et des dépenses (par nature de dépenses) ;
- le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2018 - 2020, qui définit de manière consolidée les dépenses pluriannuelles avec une ventilation ministérielle ;
- le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2018 - 2020, qui décrit les dépenses pluriannuelles par action et par nature au niveau ministériel.

¹ - Ministère des Finances et du Budget

- Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail et des Lois Sociales
- Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage
- Ministère des Travaux Publics
- Ministère de la Santé Publique
- Ministère de l'Education Nationale
- Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

CADRE MACRO-BUDGETAIRE A MOYEN TERME

2018 - 2020

I. CMBMT 2018 – 2020

Le Cadre Macro Budgétaire à Moyen terme (CMBMT) permet d'assurer le respect des disciplines budgétaires globales. Il peut se définir comme étant la prévision des agrégats macro-budgétaires à moyen terme, soit sur trois années (2018-2020), pour que le budget et les dépenses se conforment aux objectifs macroéconomiques escomptés. Il en ressort les agrégats principaux tels que les dépenses publiques totales, les ressources totales (fiscales, non fiscales et extérieures), les arriérés, le déficit budgétaire. Le CMBMT permet d'apprécier la politique budgétaire.

Si le recours aux instruments de programmation pluriannuelle n'a débuté qu'en 2015, les avancées dans la préparation du CBMT depuis 2016 sont prometteuses. La qualité et la sincérité des prévisions budgétaires sont escomptées influencer sur plus de retombées positives.

Le contexte macroéconomique de l'élaboration du CMBMT 2018-2020 avec ses hypothèses sont présentés succinctement ci-dessous.

I.1 CONTEXTE ECONOMIQUE

1.1.1 *Objectifs des politiques publiques*

L'atténuation de la pauvreté et la mise en place d'un développement durable et inclusif sont les priorités établies par le Plan National de Développement. Ces actions s'alignent avec les engagements et les agendas internationaux dont les objectifs de développement Durable (ODD), afin de pérenniser les progrès en matière de développement. En outre, les engagements envers le programme de Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec le Fonds Monétaire International (FMI), s'articulent autour de l'élargissement des perspectives de croissance inclusive, d'amélioration de la marge de manœuvre budgétaire, de renforcement de la gouvernance économique et de consolidation de la stabilité macro-économique. Ces engagements sont pris en compte par les perspectives de politiques publiques à moyen terme. Il s'agit notamment de construire un Etat moderne et prospère en promouvant une croissance durable et soutenue tout en favorisant l'élargissement des opportunités de développement.

1.1.2 *Prévisions de réalisations économiques et financières*

Le taux de croissance économique est estimé à 4,3%, dans la Loi de Finances Rectificative 2017, avec une faible appréciation par rapport à son niveau antérieur de 2016 qui était à 4,2%. Il est à noter également que le taux d'inflation, fin de période, est évalué à 8% en 2017 contre un taux 7,0% en fin 2016. Cette hausse est principalement due à la hausse du prix des produits de première nécessité. La balance globale a connu une diminution par rapport en 2016, soit de 210,8 millions de DTS à 67,9 millions de DTS pour l'année 2017. En matière de finances publiques, le ratio dépenses publiques sur PIB est passé de 16% en 2016 à 20,2% en 2017. Les dépenses publiques de 2016 à 2017 étaient respectivement de 5 317,3 milliards d'Ariary et 6 590,5 milliards d'Ariary. L'évolution des dépenses en capital suit cette tendance à la hausse, soit respectivement de 1668,2 milliards d'Ariary en 2016 à 2 916,1 milliards d'Ariary en 2017.

Les réalisations ont été marquées par un essor de l'économie, mais des facteurs externes ont perturbé tels que les aléas climatiques et les épidémies.

1.1.3 *Perspectives économiques et stratégies*

La politique de dynamisation de l'économie sera poursuivie en 2018. Ainsi, une accélération du taux de croissance est attendue en passant de 4,1% en 2017 à 5,1% en 2018. Dans cette optique, la promotion des investissements publics et des investissements privés constitue un levier de la croissance économique. Ainsi, le niveau des investissements passera à 15,9% en 2018, pour atteindre 20,4% en 2020. Il est associé à cette démarche privilégiant une croissance soutenue, le renforcement de la prudence en matière de politique monétaire pour maîtriser l'inflation. Ceci afin que le taux de croissance nominal enregistré ne soit pas absorbé en grande partie par les effets inflationnistes. Ainsi, de 2018 à 2020, le taux d'inflation enregistrera une tendance à la baisse en passant respectivement de 7,9% à 5,4%.

Afin de financer les activités gouvernementales, l'accroissement progressive et continue des ressources internes de l'Etat est indispensable. L'objectif pour les administrations fiscales est d'enregistrer une hausse raisonnable du taux de pression fiscale de l'ordre de 0,5 point de pourcentage par an jusqu'en 2020. Des mesures seront prises et initiées au niveau de ces départements.

Les dépenses de l'Etat seront focalisées sur les infrastructures structurantes et de production, les secteurs sociaux, le développement rural et la sécurité. En effet, l'objectif consiste à asseoir un système économique conciliant à la fois le renforcement des bases de la croissance (secteur infrastructure) et la pérennisation du développement (dépenses sociales). L'année 2018 est également celle des élections majeures dont la préparation est inscrite dans le budget.

En outre, sont escomptés l'amélioration de la gestion des finances publiques, l'analyse des projets d'investissement, mais surtout le renforcement des contrôles et audits sur l'utilisation des deniers publics, afin de les préserver et d'améliorer la qualité des services publics. Enfin, des analyses de risques s'opèrent à tout niveau pour cibler les éventuelles failles de la gestion des deniers publics.

I.2 HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU CMBMT 2018-2020

1.2.1 *En matière de recettes*

Conformément aux engagements d'une meilleure mobilisation des ressources intérieures pour le programme FEC, une hausse moyenne annuelle du taux de pression fiscale de 0,5% est escomptée. Conjointement, la prévision des recettes non fiscales se base sur les réalisations antérieures cependant des efforts importants seront déployés tels que : le recensement et l'assainissement de ces recettes. S'agissant des dons, l'on ne peut baser leur prévision que sur les informations venant des Partenaires Techniques et Financiers.

1.2.2 *En matière de dépenses*

Les dépenses publiques doivent répondre aux impératifs de développement mais aussi aux priorités gouvernementales. Les dépenses d'investissements sont privilégiées et les dépenses de soldes maîtrisées à hauteur de 5,6% du PIB. A cet effet, les points suivants doivent être pris en compte par cette rubrique de dépense : (i) l'intégration de 10.000 enseignants FRAM chaque année, (ii) la prise en compte du glissement vieillesse technicité, (iii)

l'indexation du salaire en fonction de l'inflation, (iv) et la considération des diverses revendications.

Concernant les dépenses d'indemnités, elles sont constituées principalement du paiement des indemnités aux Institutions (Sénat, Assemblée, CFM, CENI) ainsi que du salaire des ECD. Un ratio sur PIB de référence est appliqué sur ce poste de dépense. Parallèlement, les projections des dépenses en biens et services considèrent les éléments suivants : (i) les mesures tendanciennes basées sur les indexations de diverses natures, (ii) et les mesures nouvelles dans le cadre de l'intensification des politiques publiques et l'opérationnalisation des services déconcentrés de l'Administration ainsi que des nouveaux services centraux. Concernant les dépenses de transfert, en dépit de la politique de diminution progressive des subventions accordées par l'Etat pour augmenter l'espace budgétaire, une inscription exceptionnelle est prévue pour 2018 dans le cadre de la préparation et d'organisation des élections.

Les investissements sur financement externe se réfèrent aux informations émanant des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que des accords et conventions en cours et en perspective. Ainsi, outre les financements des projets d'investissements publics sur ressources propres qui seront renforcés, les investissements sur financement interne assurent la couverture des contreparties gouvernementales, ainsi que la régularisation des arriérés de contreparties qui conditionne le déblocage des financements extérieurs.

Concernant les autres postes de dépenses, il est fourni les projections suivantes pour la période 2018 – 2020 :

- Intérêts : projections tendanciennes à 1,0% du PIB ;
- AONT : projeté en moyenne à 0,2% du PIB ;
- Arriérés : projections sur la base des conventions de paiement avec les pétroliers 2018 à 2020. Il est à noter que les arriérés au niveau des Institutions et des Ministères ne sont pas encore pris en compte.

CADRAGE MACRO-BUDGETAIRE 2018 - 2020

	2017 LFR	Var°	2018	Var°	2019	Var°	2020	Var°
PIB NOMINAL	35 730,8		40 493,0		45 636,9		50 588,7	
Taux de croissance du PIB réel	4,3%		5,1%		5,9%		5,5%	
Taux d'inflation fin de période	7,7%		7,9%		6,0%		5,4%	
Taux de pression fiscale net	11,4%		11,9%		12,4%		12,9%	
RECETTES								
Recettes fiscales nettes	4 081,0	19,0%	4 811,4	17,9%	5 657,8	17,6%	6 526,1	15,3%
Impôt	2 104,0	19,4%	2 555,0	21,4%	3 079,0	20,5%	3 627,9	17,8%
Douanes	1 977,0	18,5%	2 256,4	14,1%	2 578,8	14,3%	2 898,2	12,4%
Recettes non fiscales	76,5	11,8%	90,1	17,8%	97,0	7,6%	107,9	11,2%
Dons	1 242,9	95,3%	1 210,0	-2,6%	1 515,2	25,2%	1 165,3	-23,1%
Dons courants	332,1	-	363,2	9,4%	226,8	-37,5%	0,0	-100,0%
Dons en capital	910,9	43,2%	846,8	-7,0%	1 288,4	52,1%	1 165,3	-9,6%
Recettes totales	5 400,5	30,6%	6 111,5	13,2%	7 270,0	19,0%	7 799,3	7,3%
DEPENSES								
Dépenses du personnel	1 977,2	9,3%	2 274,0	15,0%	2 460,1	8,2%	2 535,6	3,1%
Solde	1 806,8	8,2%	2 088,0	15,6%	2 198,0	5,3%	2 256,5	2,7%
Indemnités	170,4	22,7%	186,0	9,2%	262,1	40,9%	279,1	6,5%
Fonctionnement (hors opérations d'ordre)	1 768,6	45,3%	1 300,2	-26,5%	1 437,2	10,5%	1 620,9	12,8%
Biens et Services	300,8	43,0%	379,2	26,1%	536,4	41,4%	657,9	22,7%
Transferts (hors arriérés)	1 467,8	45,8%	921,0	-37,3%	900,8	-2,2%	963,1	6,9%
Intérêts	339,2	17,0%	391,8	15,5%	462,0	17,9%	501,9	8,7%
AONT	203,4	22,8%	55,8	-72,6%	85,0	52,3%	96,1	13,0%
Dépenses en capital	2 916,1	73,5%	3 286,3	12,7%	4 728,8	43,9%	4 131,6	-12,6%
Financement interne	789,3	60,6%	967,4	22,6%	1 411,6	45,9%	1 697,3	20,2%
Financement externe (yc AEP)	2 126,8	78,9%	2 318,9	9,0%	3 317,2	43,0%	2 434,3	-26,6%
Dépenses totales	7 204,5	39,6%	7 308,2	1,4%	9 173,0	25,5%	8 886,1	-3,1%
Variation des arriérés	-308,3	-20,7%	-225,0	-27,0%	-112,5	-50,0%	-93,5	-16,9%

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME

2018 - 2020

II. CBMT 2018 – 2020

Madagascar continue sa politique de redynamisation de l'économie. Dans cette visée, une intensification plus grande des actions gouvernementales est requise. La stratégie des finances publiques se focalise sur l'accroissement de l'espace budgétaire. Ceci tient compte à la fois de l'élargissement fiscal et de la rationalisation des choix d'allocation de ressources, reposant essentiellement sur une budgétisation fondée sur les politiques publiques et sur un processus de hiérarchisation des priorités.

La mise en œuvre au niveau de toutes les Institutions et Ministères de l'approche pluriannuelle suscite des méthodologies bien déterminées. En premier lieu, les structures déconcentrées et décentralisées sont sollicitées, nécessitant le renforcement de capacité des responsables locaux tout en dotant des équipements des services y afférents. Ensuite, les actions publiques au niveau des secteurs prioritaires doivent prêter attention au contrôle des dépenses de fonctionnement de l'Administration. Enfin, la mise en cohérence des stratégies dans le CBMT et les perspectives de performances avec les besoins des Institutions et Ministères se fait d'en amont en aval.

Pour les investissements publics, une bonne coordination des ressources intérieures et extérieures est essentielle afin de créer un environnement idéal à la croissance économique.

II.1 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE DE FINANCES PUBLIQUES.

2.1.1 *En matière d'impôts*

En matière de fiscalité, une tendance à la hausse du taux de pression fiscale est programmée sur la période 2018-2020. Si le taux escompté en 2018 est de 11,9% les perspectives pour 2020 pourraient dépasser les 12,5%. Concernant les recettes fiscales intérieures, elles passeront de 2 555,0 Milliards d'Ariary à 3 627,9 Milliards d'Ariary pour la même période. En effet, des mesures ont été prises afin d'élargir les ressources provenant des recettes fiscales.

Les mesures législatives consisteront en une consolidation de la simplification du système fiscal et à la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale. Par ailleurs, le seuil d'assujettissement de la TVA sera rehaussé afin d'améliorer sa gestion.

Quant aux mesures administratives, elles seront essentiellement axées sur :

- Une meilleure mobilisation des recettes par le renforcement de l'efficacité de l'identification des contribuables, la poursuite de la mise à jour des données fiscales des contribuables à travers le recensement ;
- La poursuite de l'apurement des restes à recouvrer ;
- Renforcement de la coordination de la collaboration entre les directions fiscales et douanières à travers l'exploitation du couplage des données afin de dissuader les grandes fraudes alimentant le secteur informel et de mieux cibler les contrôles fiscaux. Une administration fiscale de proximité au service des usagers a été privilégiée.

Par ailleurs, la mise en œuvre de toutes les mesures prioritaires ayant des effets immédiats sur l'augmentation des recettes fiscales a été enclenchée. Les stratégies à la base à titre de mesure d'accompagnement telles que l'appui au développement des ressources locales

et l'amélioration de la gouvernance fiscale tant en matière d'organisation que de contrôle ont été maintenues.

2.1.2 En matière de recettes douanières

Malgré les défis stratégiques qui incombent à la Douane malagasy de promouvoir l'économie du pays tant au niveau des recettes qu'au niveau de la protection des produits locaux, la performance douanière est à la hauteur des exportations. Les croissances prévisionnelles des recettes pour 2018, 2019 et 2020 sont respectivement de 14,1%, 14,3% et de 12,4%. L'application des divers accords internationaux représente des défis. Dans la visée de modernisation de la Douane pour en faire une source de revenu stable pour l'Etat et un partenaire pour les entreprises, les actions de l'administration douanière sont orientées parmi les cinq engagements tactiques suivants :

- Faire de la Douane une administration, source de revenu fiable pour l'Etat dans l'optique de dédouanement plus structurées en collaboration avec la DGI en matière des droits d'accises et de l'Impôts sur les Revenus Intermittents tout en dotant des matériels adéquats afin de lutter contre les fausses déclarations.

- Faire de la Douane une administration fiscale moderne en mettant l'accent sur l'informatisation et la dématérialisation afin de pouvoir sécuriser les procédures de dédouanement, remplacer le Sydonia ++ par Sydonia World, améliorer les procédures d'inspection par la réorganisation des processus de vérification physique et le redéploiement de scanners dans les bureaux non dotés

- Faire de la Douane une administration partenaire des entreprises : la Douane doit soutenir les entreprises dans un espace où les frontières disparaissent de plus en plus et où la concurrence ne se limite plus aux seuls nationaux . Concentrer les efforts pour réduire les délais et les coûts liés au dédouanement ; Soutenir la compétitivité des entreprises et du commerce légitime ; Renforcer les capacités des déclarants en douane.

- Faire de la Douane une administration protectrice du patrimoine naturel et des citoyens : Une récente réorganisation au niveau de la Direction Générale des Douanes fait en sorte que la réussite du mission de la lutte contre les trafics illicites du patrimoine naturel est primordiale . Éventuellement, il est nécessaire de renforcer et dynamiser les unités de surveillance et de contrôle des frontières (lutte contre la contrebande) et du trafic routier ; renforcer le dispositif de lutte contre les trafics illicites (espèces menacées, stupéfiants, devises, or, pierres précieuses,) et la contrefaçon.

- Faire des ressources humaines les facteurs clés du succès de la douane : convaincus que tout changement ne pourra se faire qu'avec l'ensemble des agents, la douane a bénéficié d'un projet de restructuration de la gestion de ses ressources humaines les buts étant de moderniser la Gestion des Ressources Humaines (GRH) et automatiser la gestion administrative du personnel ; optimiser les politiques de recrutement ; renforcer les capacités des agents ; adhérer à un code de conduite et d'éthique strict ;développer la communication interne ; développer la communication externe ; gérer efficacement les équipements et les infrastructures.

2.1.3 Le budget à Moyen Terme

Le cadre budgétaire à MT est établi pour planifier la stabilité et la soutenabilité des Finances Publiques pour la période 2018 – 2020, tout en restant prudent face aux conjonctures politico – économiques difficiles à prévoir. L’application de la pluri annualité budgétaire a été initiée dans l’élaboration du Budget à travers les CMBMT, CBMT et les CDMT sectoriels. En effet, dans un souci de rendre la préparation du budget de l’Etat plus rationnelle et plus prévisible, les engagements concernent principalement à la mise en cohérence des dépenses publiques avec l’environnement macroéconomique du pays en lançant les bases des perspectives de performance, ainsi que l’optimisation des besoins des Institutions et Ministères. Dans ce cas, concilier l’approche top-down et bottom-up à travers la considération des dépenses prioritaires des Institutions et Ministères est l’approche appropriée. L’élaboration du CBMT a été précédée de discussions approfondies entre les Institutions et Ministères tout en consultant toutes les parties prenantes (Les Régions, les Sociétés civiles...).

II.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE DE CHOIX D’ALLOCATION DE RESSOURCES

II.2.1 Les perspectives d’évolution des grandes rubriques

2.2.1.1 Dépenses de solde

En matière de dépenses de solde, les efforts d’assainissement au niveau de la gestion de la fonction publique et des pensionnés continuent au niveau de la DGGFPE toujours dans l’objectif de réduire le déficit de la CRCM. Suite à l’élévation du taux de cotisation, les suivis et les contrôles seront effectués en 2018, les dépenses de personnel sont ajustées à 2 088 milliards Ariary pour 2018, soit une hausse de 15,5% par rapport à l’année 2017. Cet ajustement tient compte de l’inflation et de l’avancement, du reclassement et la prise en charge des départs à la retraite des agents de l’Etat. Un outil informatique performant sera mis en place pour assurer l’efficacité et l’efficience de la gestion financière du personnel de l’Etat. A cet effet, un logiciel spécifique (AUGURE ou Application Unique pour la Gestion Uniforme des Ressources Humaines de l’Etat), a été conçu, testé et sera opérationnel en 2018. Ce logiciel servira également dans l’établissement du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) puisqu’il aidera à la détermination des besoins en ressources humaines correspondant à la réalisation d’un programme donné.

2.2.1.2 Indemnités

Pour 2018 la rubrique indemnité présentera un essor relativement stable de 9,2% par rapport à l’année 2017. Par contre, une augmentation moyenne de 18,9% est prévue au cours de la période 2018-2020. Ces chiffres traduisent la volonté de minimiser les déséquilibres en matière de ressources humaines au niveau des Institutions et Ministères.

2.2.1.3 Biens et Services

Une hausse de 26,1% est escomptée pour cette rubrique en 2018 afin d’assurer un meilleur fonctionnement de l’Administration. Pour la période 2018-2020 la tendance à la hausse des prévisions résulte des indexations relatives à la prise en compte de l’inflation et à la considération de l’effet volume/priorités par rapport aux activités des Institutions et Ministères. Il s’agit d’une augmentation en moyenne de 30,1% pour les années 2018, 2019 et 2020. Le processus CDMT axé sur la gestion orientée résultats devrait engendrer des perspectives

d'évolution au niveau des programmes. Ce dernier impose une gestion des dépenses en biens et services sincère.

2.2.1.4 Transferts et subventions

Une baisse progressive des dépenses de transferts est programmée. Cette rubrique connaîtra une régression importante de -37,3% dans la Loi de Finances 2018 à cause des mesures suivantes :

- une réduction de 50 milliards d'Ariary par an sera opérée sur les subventions octroyées à la JIRAMA,
- aucune subvention ne sera plus octroyée au profit de l'Air Madagascar à partir de l'année 2018.

En outre, cette rubrique contient les dépenses en transferts vers les Etablissements publics Nationaux, les collectivités locales décentralisées, ainsi que les dépenses relatives aux indemnisations et aux frais médicaux. Par ailleurs, des efforts considérables d'assainissement et d'apurement des arriérés, notamment le remboursement des TVA des grandes compagnies, seront mis en œuvre pour améliorer la crédibilité de l'Etat et de soutenir l'économie. Le montant total envisagé pour 2018 s'élève à 921 milliards d'Ariary.

2.2.1.5 Projets d'investissements Publics

Dans sa mission de soutien à l'économie, l'Etat se doit de mobiliser les financements pour les investissements publics en vue d'une allocation optimale des ressources et à une meilleure efficacité des actions publiques. Pour 2018, la hausse globale des dépenses en capital sera de 12,7% en incluant les financements internes et externes. Par rapport au financement externe, outre la poursuite des projets en cours, une grande partie des projets conclus lors des deux Conférences des Bailleurs et des Investisseurs (CBI) démarreront en 2018.

Les efforts pour une meilleure gestion des investissements publics se poursuivront sur la période 2018-2020. Ainsi, pour la mise en place du programme d'investissement public (PIP), la collaboration et l'assistance mutuelle entre institution et Ministère se renforceront pour construire un PIP répondant aux critères de fortes potentialités en matière de retombées positives sur la croissance économique et le développement social. Il est à noter également que le budget devra nécessairement inclure dans les prévisions les contreparties des financements extérieurs. Enfin, le choix de l'allocation en matière d'investissement public suit la logique du PND notamment sur les secteurs Education, Santé, Eau et Assainissement, Protection sociale et la bonne gouvernance.

II.2.2 Les axes d'intervention au niveau des secteurs prioritaires

Le cadrage des dépenses pour les années 2018-2020 devrait répondre à une logique d'efficacité par rapport aux besoins du pays et aux engagements pris avec les Partenaires Techniques et Financiers. Le Budget devrait être suffisamment positif pour la création de richesse au niveau de l'économie tout entière et pouvant atténuer les inégalités dans la société malagasy. A partir de l'année 2018, la priorisation des domaines ci-après a été constatée.

2.2.2.1 Priorisation du développement social

Conformément aux objectifs du Plan National de Développement, la vision nationale de promotion du développement social se reflète dans le programme FEC à travers la priorisation des dépenses sociales pour la période 2018-2020. Les actions prioritaires s'articulent autour des axes suivants : i) financement des services de la santé notamment en termes de fonctionnement des établissements publics sanitaires et facilitation de l'accès aux soins de base, ii) amélioration du système éducatif tant en matière d'infrastructures que de superstructures et iii) renforcement de la résilience de la population vulnérable en faisant référence aux volets sécurité alimentaire, sécurité sociale et aux questions d'hygiène et d'assainissement.

Ayant comme objectif d'atteindre 1,10% du PIB, en 2018, les dépenses affectées à ces secteurs se concentreront surtout sur la protection de l'enfant, la préservation de la sécurité nutritionnelle, la protection des Droits de l'Homme, la réforme du secteur de l'éducation à travers le Plan Sectoriel de l'Education (PSE) et aussi le développement du secteur de la santé à travers le Plan de Développement du Secteur de la Santé (PDSS). A ce titre l'enveloppe allouée à la mise en œuvre de la PSE représente 15,2% de dépenses de fonctionnement et d'investissement interne du budget général. Le budget alloué au PDSS y représentera 5,8%. En tout le secteur social représentera 38,9% du budget.

2.2.2.2 Une nouvelle stratégie pour la sécurité

Conscient des fréquents préjudices sociaux causés à l'insécurité, l'Etat a pris les décisions des efforts dans le renforcement de la sécurité des personnes et de leurs biens. En effet, le budget pour la sécurité représentera 6% de l'enveloppe globale sur financement interne pour les trois Ministères concernés (Défense, Sécurité publique, Gendarmerie). Notons que ces derniers vont définir conjointement et mettront en place une nouvelle stratégie pour la sécurité. A cet effet, une augmentation de 65,7 milliards d'Ariary de leur budget est prévue.

2.2.2.3 La bonne gouvernance toujours de mise

Le renforcement de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption figurent aussi parmi les efforts à poursuivre pour 2018. L'adoption de la nouvelle loi sur la lutte contre la corruption le témoigne. En effet, des nouvelles antennes de Pôle Anticorruption (PAC) seront implantées dans toutes les anciennes provinces. Le Gouvernement central continuera à assurer le renforcement de l'Etat de droit et de la Démocratie. Nécessairement, la préparation et l'organisation de l'élection présidentielle l'année 2018 est marquée par une dotation au minimum de 40 milliards d'Ariary. Par ailleurs, compte tenu de l'axe 5 du PND, les actions de prévention des risques, entre autres à travers l'opérationnalisation de fonds de contingence, seront également renforcées.

2.2.2.4 Poursuite de la redynamisation par les Infrastructures structurantes

Le rétablissement de l'économie exige des réformes bien fondées quant à l'implantation des bases nécessaires pour soutenir une croissance forte et durable. Les efforts déjà entamés seront poursuivis afin de renforcer les infrastructures qui sont des composantes essentielles au développement. Les investissements publics dans ce domaine permettront la construction et la réhabilitation des routes et des barrages hydroagricoles, ainsi que les infrastructures liées à la préservation des aires protégées. Dans cette perspective, les actions ayant des objectifs en faveur à la croissance économique et de l'aménagement du territoire sont privilégiées.

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2018-2020

MINISTRES/INSTITUTIONS	PLFI 2018									P 2019									P 2020								
	SOLDE	IND*	BS	TR	TOT. FONCT.	PIP EXTERNE	PIP INTERNE	TOTAL PIP	TOTAL	SOLDE	IND	BS	TR	TOT. FONCT.	PIP EXTERNE	PIP INTERNE	TOTAL PIP	TOTAL	SOLDE	IND	BS	TR	TOT. FONCT.	PIP EXTERNE	PIP INTERNE	TOTAL PIP	TOTAL
01 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	9 771 168	17 708 793	23 849 700	15 736 107	57 294 600	44 646 000	21 128 301	65 774 301	132 840 069	10 214 097	21 119 660	24 482 820	15 296 860	60 899 340	88 216 000	12 980 471	101 196 471	172 309 908	10 467 398	22 598 036	25 951 789	16 214 672	64 764 497	74 233 000	13 629 495	87 862 495	163 094 390
02 SENAT	0	13 464 000	8 577 000	795 000	22 836 000	0	2 317 000	2 317 000	25 153 000	14 406 480	9 091 620	842 700	24 340 800	881 369	881 369	25 222 169	15 414 934	9 637 117	893 262	25 945 313	912 217	912 217	912 217	26 857 330			
03 ASSEMBLEE NATIONALE	0	26 151 000	22 620 000	362 000	49 133 000	0	1 420 000	1 420 000	50 553 000	27 981 570	23 977 200	383 720	52 342 490	1 420 000	1 420 000	53 762 490	29 940 280	25 415 832	406 743	55 762 855	1 420 000	1 420 000	1 420 000	57 182 855			
04 HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE	0	3 604 821	2 416 000	105 000	6 125 821	0	1 170 000	1 170 000	7 295 821	3 601 620	2 560 960	111 300	6 273 880	1 070 000	1 070 000	7 343 880	3 853 733	2 714 638	117 978	6 686 329	1 070 000	1 070 000	1 070 000	7 756 329			
05 PRIMAIRE	10 809 210	9 994 000	10 470 937	15 517 920	35 982 857	86 446 000	13 058 000	99 504 000	146 296 067	11 285 108	10 693 580	10 954 040	16 443 780	38 091 400	104 955 000	12 765 720	117 720 720	167 097 228	11 553 935	11 442 131	11 611 282	17 430 407	40 488 820	110 224 000	13 404 006	123 628 006	175 665 761
06 FILANKENTRYNY FAMPIHAVANANAMALAGASY	0	4 492 000	1 914 000	17 000	6 423 000	0	700 000	700 000	7 123 000	4 806 440	2 028 840	18 020	6 853 300	0	0	6 853 300	0	0	5 142 891	2 150 570	19 101	7 312 562	0	0	0	7 312 562	
07 COMMISSION NATIONALE ELECTORALE INDEPENDANTE	0	8 140 269	2 227 000	302 000	10 669 269	0	41 395 000	41 395 000	52 064 269	7 908 370	2 360 620	320 120	10 589 110	40 000 000	40 000 000	50 589 110	0	0	8 461 956	2 502 257	339 327	11 303 540	0	0	0	11 303 540	
08 SECRETARIAT D'ETAT AUTRES DU MINISTERE DES AFFAIRES STRANGERES CHARGE DE LA	514 541	255 000	1 545 000	207 000	2 007 000	0	1 682 100	1 682 100	4 203 641	536 668	272 850	1 637 700	219 420	2 129 970	750 000	750 000	3 416 638	549 981	291 950	1 735 962	232 585	2 260 497	750 000	750 000	3 560 478		
11 MINISTERE DES AFFAIRES STRANGERES	27 933 033	3 535 000	6 058 000	7 165 000	16 758 000	0	3 782 000	3 782 000	48 473 033	28 221 313	3 584 500	6 421 480	7 527 060	17 533 040	2 565 113	2 565 113	48 319 466	28 290 671	3 835 415	6 806 769	7 978 684	18 620 868	2 693 369	2 693 369	49 604 908		
12 MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	178 367 941	18 284 000	23 716 000	1 366 000	43 366 000	0	21 114 000	21 114 000	242 847 941	187 152 329	18 493 880	24 847 460	1 447 960	44 789 300	23 099 839	23 099 839	255 041 468	194 864 319	19 788 452	26 338 308	1 534 838	47 661 598	24 254 831	24 254 831	266 780 748		
13 SECRETARIAT D'ETAT AUTRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE CHARGE DE LA GENDARMERIE	187 777 083	3 403 000	20 416 000	1 027 000	24 846 000	0	31 955 000	31 955 000	244 578 083	198 070 035	3 641 210	20 781 300	1 088 620	25 511 130	35 387 522	35 387 522	258 968 687	206 247 529	3 896 095	22 028 178	1 153 937	27 078 210	37 156 898	37 156 898	270 482 637		
14 MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE DECENTRALISATION	30 582 187	1 236 000	13 293 000	80 161 000	94 690 000	32 806 000	58 847 000	91 653 000	216 925 187	32 889 164	1 055 020	13 501 220	90 270 660	104 826 900	28 895 000	54 653 000	83 548 000	33 709 339	1 128 871	14 311 293	95 686 900	111 127 064	2 230 000	54 653 000	56 883 000	201 719 403	
15 MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE	109 525 956	352 000	8 753 000	1 441 000	10 546 000	0	24 808 000	24 808 000	144 879 956	123 549 445	376 640	1 441 000	1 527 460	10 461 480	161 538 089	161 538 089	126 515 047	126 515 047	403 005	1 619 108	11 092 936	28 903 522	28 903 522	166 511 505			
16 MINISTERE DE LA JUSTICE	71 337 251	17 671 000	15 016 000	5 877 000	38 564 000	9 917 000	6 362 000	16 279 000	126 180 251	76 324 148	18 265 970	6 229 620	40 412 550	9 362 000	4 558 289	13 920 289	130 656 987	78 175 358	16 871 978	6 603 397	43 019 963	5 941 000	4 786 204	10 727 204	131 922 525		
21 MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	331 429 172	24 056 867	195 134 714	710 545 318	929 736 899	60 565 000	131 592 084	192 157 084	1 453 323 155	346 052 330	19 055 754	206 896 271	544 834 684	842 786 709	471 973 100	425 934 037	897 907 137	2 086 746 176	353 186 623	96 370 010	301 087 490	555 891 240	953 348 740	795 981 000	641 593 901	1 437 574 901	2 744 110 264
25 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN	5 072 599	663 000	2 516 000	1 494 000	4 673 000	46 196 000	5 075 000	51 271 000	61 016 599	5 722 696	709 410	2 423 160	1 250 800	4 383 700	8 862 000	7 524 000	16 386 000	26 492 066	5 850 720	759 669	2 568 590	1 325 848	4 653 467	8 862 000	7 787 340	16 649 340	21 525 527
32 MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME D'ADMINISTRATION	12 412 056	1 510 250	3 076 000	2 816 000	7 402 250	0	2 739 000	2 739 000	22 553 306	14 779 472	1 539 730	3 260 560	2 984 960	7 785 250	2 512 170	2 512 170	25 076 892	15 552 483	1 647 511	3 456 194	3 164 058	8 267 763	2 600 096	2 600 096	26 020 342		
34 MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE	3 343 023	1 048 000	2 934 000	1 409 000	4 109 000	670 000	3 541 990	3 541 990	10 994 013	3 500 879	1 057 160	3 110 040	134 620	4 301 820	648 000	3 027 080	3 675 080	11 477 779	3 588 565	1 131 161	3 296 642	142 697	4 570 500	3 349 071	3 349 071	11 508 136	
35 MINISTERE DU TOURISME	2 638 327	475 000	3 232 000	1 225 000	4 932 000	1 215 000	4 734 000	5 949 000	13 519 327	3 802 867	508 250	3 425 920	1 298 500	5 232 670	375 000	3 991 250	4 366 250	13 401 787	3 899 635	548 828	3 631 475	1 376 410	5 551 713	4 130 944	4 130 944	13 576 292	
36 MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION	7 528 501	1 141 000	2 945 000	14 149 000	18 231 000	6 908 000	2 898 180	9 806 180	35 565 681	8 136 644	1 220 870	3 117 460	14 997 940	19 336 270	13 071 000	2 916 960	15 987 960	43 460 874	8 333 764	1 306 331	3 304 508	15 897 816	12 279 000	3 019 553	15 298 053	44 140 472	
37 MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	5 694 325	1 468 000	4 941 000	760 000	7 203 000	0	6 353 000	6 353 000	19 250 325	5 962 823	1 570 760	5 273 500	805 600	7 649 860	5 313 082	5 313 082	15 925 765	6 111 138	1 680 713	5 589 910	853 936	8 124 559	5 049 040	5 049 040	19 734 737		
41 MINISTERE APRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	22 419 360	2 348 000	9 711 000	7 103 405	19 162 405	363 667 000	66 718 595	430 385 595	471 967 360	23 910 009	2 512 360	10 240 660	6 636 660	19 389 680	500 554 000	70 653 495	571 207 495	614 507 184	24 506 732	2 688 225	10 855 100	7 034 860	20 578 185	429 766 000	74 186 170	503 952 170	549 037 087
43 MINISTERE DES RESSOURCES HALIUTAIQUES ET DE LA PECHE	3 000 962	453 000	1 174 000	7 332 000	8 959 000	42 917 000	5 978 000	48 895 000	60 854 962	3 140 619	484 710	1 244 440	7 771 920	9 501 070	48 515 000	7 929 657	56 444 657	69 086 346	3 220 388	518 640	1 319 106	8 238 235	10 075 981	45 564 000	8 207 195	53 771 195	67 067 564
44 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS	12 099 262	953 000	1 439 000	809 000	3 201 000	52 418 000	13 142 000	65 560 000	80 860 262	12 850 549	1 019 710	1 525 340	857 540	3 402 590	53 352 000	10 900 516	64 252 516	80 505 655	13 167 298	1 091 000	1 616 860	908 992	3 616 942	36 009 000	11 465 542	47 454 542	64 238 782
47 RESSOURCES HALIUTAIQUES ET DE LA PECHE CHARGE DE LA MER	1 218 004	256 000	1 275 000	101 000	1 632 000	0	1 456 000	1 456 000	4 306 004	1 275 444	273 920	1 351 500	107 060	1 732 480	1 252 479	1 252 479	4 260 403	1 307 802	293 094	1 432 590	113 484	1 839 168	1 296 317	1 296 317	4 443 287		
52 MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES	5 555 492	1 455 000	5 206 000	3 828 000	10 489 000	232 795 000	76 434 000	309 229 000	325 273 492	5 819 132	1 556 850	5 518 360	4 057 680	11 132 890	367 957 000	158 941 969	526 898 969	543 850 991	5 968 903	1 665 830	5 849 462	4 301 141	11 816 433	280 924 000	192 327 941	473 251 941	491 037 277
53 MINISTERE APRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES MINES ET DU PETROLE	2 782 118	1 539 000	3 368 000	1 017 000	5 924 000	2 248 000	3 654 000	5 902 000	14 608 118	2 912 920	1 646 730	3 570 080	1 078 020	6 294 830	2 238 836	2 238 836	11 446 586	2 987 126	1 762 001	3 794 285	1 142 701	6 688 987	2 350 778	2 350 778	12 026 891		
61 MINISTERE DES TRAVAIUX PUBLICS	6 427 383	747 000	1 678 000	2 649 000	5 074 000	678 735 000	71 313 000	750 048 000	761 549 383	6 736 713	799 290	1 778 680	2 807 940	5 385 910	526 786 000	74 522 085	601 308 085	613 430 708	6 906 327	855 240	1 885 401	2 976 416	5 717 057	227 389 000	78 248 190	305 637 190	318 260 574
62 MINISTERE APRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES PROJETS PRESIDENTIELS, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'EQUIPEMENT	11 824 498	2 347 000	2 288 000	18 684 000	23 319 000	364 859 000	80 716 000	445 575 000	480 718 498	13 647 501	2 511 290	2 425 280	19 010 040	23 946 610	463 761 000	88 108 010	551 869 010	589 463 121	1								

CADRE DES DEPENSES A MOYEN TERME
2018 - 2020

III. CDMT 2018 – 2020

L'innovation de la gestion des Finances Publiques initiée par l'adoption de la LOLF engendre de nouvelles méthodes de gestion dans l'Administration. Ainsi, la programmation budgétaire dans une perspective pluriannuelle assure la coordination et la mise en œuvre des différentes politiques publiques au regard des contraintes macroéconomiques définies par le CMBMT. La déclinaison desdites politiques dans la loi de finances suit les lignes de référence établies par le cadrage à moyen terme.

Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) est un agencement de l'évolution des dépenses des Institutions et des Ministères sur une période de trois années. Contrairement au Budget des Moyens, le CDMT permet d'associer le budget non seulement avec les politiques ou stratégies sectorielles mais aussi avec les perspectives de performance. Autrement dit, le CDMT est un document qui présente à la fois la stratégie à moyen terme suivie par une Institution ou un Ministère ainsi que son budget, toujours dans une perspective de moyen terme. Il en évalue la performance attendue à travers une répartition fine de l'enveloppement de l'Institution ou du Ministère.

La construction du CDMT requiert nombreuses étapes interdépendantes et successives en partant de la stratégie nationale de développement (PND et PMO) :

- La définition de la Stratégie Nationale de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques ;
- L'élaboration du Plan d'Action Sectoriel Prioritaire (PASP)² ;
- Analyse du découpage en Programme ;
- Montage du cadre logique ;
- Découpage en Action ;
- Mesure de la performance ;
- Budgétisation ;
- Finalisation et validation du CDMT initial ;
- Restitution du CDMT initial.

Le présent document regroupe les CDMT 2018 - 2020 de tous les Institutions et Ministères dont la structure est la suivante :

- 1- Introduction
- 2- Objectifs et stratégies
- 3- Revue des programmes
- 4- CDMT par programme
- 5- Conclusion

² Que ce soit pour les Institutions ou les Ministères qui disposent déjà d'une politique sectorielle ou non, le PASP est un document qui donne la vision de l'Institution/du Ministère, le plan d'action y afférent en cohérence avec la capacité financière de l'Etat.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

01 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1. INTRODUCTION

« Présidence de la République, une Institution forte au service des citoyens » telle est la vision de cette première Institution du pays. Ainsi la Présidence de la République mène des actions à dimensions transversales. Elle est le garant de l'unité nationale tout en préservant le rôle du leadership dans l'atteinte de l'objectif du développement inclusif et durable de Madagascar.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère
- Veille au respect de la souveraineté nationale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et à la sauvegarde de l'unité nationale ;
- Diriger la politique de développement du pays ;
- Assurer la sécurité nationale des biens et des personnes et assurer lutte contre la Corruption

- Grandes orientations :
- Assurer la stratégie nationale de lutte contre la Corruption
- Renforcer l'interopérabilité des forces de l'ordre ;
- Assurer l'apaisement social tout en promettant le développement économique du pays.

- Stratégie :
- Se servir de référence pour mener à bien l'Administration publique dans son ensemble toujours au bénéfice des usagers ainsi que la population en générale.
- Créer un environnement de confiance indéfectible aux yeux des citoyens et de servir d'exemple en matière de bonne gouvernance et de redevabilité sociale.
- Les organismes rattachés à la Présidence devraient également refléter cette image afin de contribuer à l'atteinte des objectifs communs notamment le développement inclusif et durable tout en assurant la sécurité de la population.
- Assurer le leadership de plus haut niveau du pays dans la lutte contre le VIH/SIDA

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
001 - Administration Et Coordination	001-2 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DES SERVICES DE LA PRÉSIDENTE	001-2-04 - REORIENTER LES ACTIVITES DE L'ANRE POUR DEVENIR LE PRINCIPAL F A I E ET M V N O POUR L'ETAT	- - Taux de satisfaction des utilisateurs des applications ou des Systèmes d'Information	%	0	100	0	0

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		001-2-1 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DES RÉFORMES Y AFFÉRENTES	-- Nombre des stratégies mises en œuvre, nombre des réformes effectuées	NOMBRE	3	3	3	3
		001-2-2 - ASSURER DE FAÇON PERMANENTE LA SÉCURITÉ DES HAUTES PERSONNALITÉS, DES INFRASTRUCTURES ET DU PATRIMOINE DE LA PRÉSIDENTE	-- Indice lié à la sécurité de 0 à 100%	INDICE	100	100	100	100
		001-2-3 - ASSURER LA COORDINATION ET LE SUIVI DES ACTIVITÉS ET PROJETS RELEVANT DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	-- Nombre des réunions de coordination effectuées	NOMBRE	4	4	4	4
Projets d'Investissement Public concernés								
193 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES (SGP-DSP-DGCIS)								
138 - Appui à la gouvernance et à l'Etat de droit	138-1 - RENFORCER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT, LA BONNE GOUVERNANCE ET L'ÉTAT DE DROIT	138-1-04 - Assurer la coordination des investissements et de leurs financements	-- Taux des investissements dont les financements sont coordonnés	%	0	100	0	0
		138-1-1 - RENFORCER LES SYSTÈMES JUDICIAIRE, ANTI-CORRUPTION, ANTI-BLANCHIMENT ET ANTI-FINANCEMENT DU TERRORISME	-- Indice de perception de la corruption	INDICE	0	0	0	0
		138-1-2 - AMÉLIORER LA FONCTION DE COORDINATION ET DE CONTRÔLE DE LA GESTION DES RESSOURCES PUBLIQUES	-- Score PEFA (Volet vérification interne)	!!!	D	D+	C	C+
		138-1-3 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE RENDU AUX USAGERS	-- Taux de satisfaction des usagers	%	100	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								
079 - PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC 182 - PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE (PAGI) 198 - RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DE L'OCSIF 195 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES (DGIGE-IGAM-IGGN-OTME-CSM) 190 - RENFORCEMENT DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS (SAMIFIN) 191 - RENFORCEMENT DU BIANCO 192 - RENFORCEMENT DU CSI								
620 - Appui au développement social et économique	620-1 - CONTRIBUTION À UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	620-1-1 - PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL	-- Taux de réalisation des projets dans les Communes choisies après critère de sélection	%	20	19	19	19
		620-1-3 - RÉDUIRE D'AU MOINS 50% LE NOMBRE DE NOUVELLES INFECTIONS À VIH DANS LES SOUS	-- Prévalence du VIH chez les adultes de 15 à 49 ans	%	0,4	<1	<1	<1
		620-1-4 - DÉVELOPPER LE SECTEUR PRIVÉ ET LE SECTEUR RELAIS	-- Flux annuel d'IDE (en millions de DTS)	DTS	0	420	420	420
		620-1-5 - PILOTAGE DE LA RÉFORME RELATIVE À LA R.S.S	-- taux de sécurité amélioré	%	0	15	30	45
		620-1-6 - PRÉSERVER LA PAIX SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE	-- Indice de Perception de la Sécurité	%	0	20	40	50
Projets d'Investissement Public concernés								
031 - COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA 078 - PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (PAPI) 188 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET POTENTIALITÉS LOCALES 196 - SERVICE CIVIQUE AU SERVICE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DURABLE_PHASE N_ 197 - MISE EN PLACE D'UNE SALLE DE CRISE POUR LA GESTION DE LA SÉCURITÉ NATIONALE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
001 - Administration Et Coordination	8 043	51 350	56 888	10 254	126 535	9 771	40 286	0	7 903	57 960	10 214	45 078	0	5 038	60 330	10 467	47 930	0	0	58 397
138 - Appui à la gouvernance et à l'Etat de droit	0	57	0	0	57	0	14 392	28 669	8 848	51 909	0	13 760	73 928	4 885	92 573	0	14 637	59 945	3 869	78 451
201 - Infrastructure reliée	0	318	0	414	732	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
401 - Développement rural	0	244	0	198	442	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
501 - Santé-Planning familial et lutte contre le VIH/SIDA	0	146	104	250	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
620 - Appui au développement social et économique	0	0	0	0	0	0	2 617	15 977	4 377	22 972	0	2 062	14 288	3 058	19 407	0	2 198	14 288	9 760	26 246
801 - Solidarité nationale	0	377	0	6 200	6 577	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	8 043	52 492	56 992	17 316	134 843	9 771	57 295	44 646	21 128	132 840	10 214	60 899	88 216	12 980	172 310	10 467	64 764	74 233	13 629	163 094

5. CONCLUSION

La présidence se doit d'être forte pour instaurer une image dégagant le respect de l'autorité vue sa qualité de Première Institution du Pays. Elle doit servir de référence au bénéfice de l'Administration publique dans son ensemble ainsi que pour les usagers du service publics.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

02 - SENAT

1. INTRODUCTION

Le Sénat est l'une des Institutions de la République, les missions des Sénateurs et Assistants parlementaires prennent des ampleurs considérables dans le développement économique et social de Madagascar.

La Chambre haute nécessite des salles de réunion dans l'accomplissement de sa mission. mais depuis sa restauration en 2001, aucune extension ni une nouvelle construction n'a été effectuée. Faute d'infrastructure adéquate, le local à usage de bureau et les salles de réunion sont insuffisants.

De ce fait, se conformant à la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan National de développement (PND), le Sénat prévoit cette année un projet de construction, afin d'assurer son indépendance, sa dignité et surtout d'alléger les dépenses de l'Etat liées à la location pour qu'il puisse remplir en toute liberté ses fonctions (article 50 de la Constitution) et dont la préoccupation est de servir les intérêts de la Nation qu'il représente et de mettre à la disposition des Sénateurs et le personnel un cadre de travail permettant l'atteinte des objectifs fixés.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère : 020 - SENAT

- Grandes Orientations :

o Promouvoir la bonne gouvernance, l'éthique et l'efficacité au niveau de l'Administration du Sénat.

o Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance du Sénat.

- Stratégies :

o Les actions du Sénat ont pour but de donner une image digne et prestigieuse de la chambre haute et de ses membres. Assurément, suivi de ses motivations et du personnel administratif en leur offrant une infrastructure adéquate et un cadre de travail agréable.

o Le SENAT privilégie les relations interinstitutionnelles : le renouvellement du parc informatique avec une équipe compétente et performante permet l'amélioration du réseau de communication entre les Institutions tant au niveau national qu'international.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
002 - Administration Et Coordination	002-1 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION DU SENAT	002-1-1 - ASSURER UNE BONNE COORDINATION DES ACTIVITÉS DU SENAT	-- TAUX DE SATISFACTION DES SENATEURS	POURCENT AGE	40	50	75	100
		002-1-2 - ASSURER UNE ASSURER LA BONNE GESTION DES MOYENS MATÉRIELS, FINANCIERS ET HUMAINS BONNE COORDINATION DES ACTIVITÉS DU SENAT	-- TAUX DE SATISFACTION SOA	POURCENT AGE	45	50	60	75
Projets d'Investissement Public concernés								
002 - REHABILITATION ET EQUIPEMENT IMMEUBLE SENAT								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
119 - Gestion opérationnelle des missions des parlementaires du Sénat	119-1 - PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE ET LA BONNE GOUVERNANCE DU SÉNAT	119-1-1 - RENFORCER LES RÔLES : LÉGISLATIF, DU CONSEIL AU GOUVERNEMENT ET DU CONTRÔLE SUR L'EXÉCUTIF DU SÉNAT ET ÉVALUATION	-- TAUX DE SATISFACTION DES CITOYENS ET DU GOUVERNEMENT PAR RAPPORT AUX MISSIONS DU SÉNAT	POURCENT AGE	35	40	50	100
		119-1-2 - RENFORCER LA STABILITÉ INSTITUTIONNELLE	-- DIMINUTION DE TROUBLE POPULAIRE	POURCENT AGE	50	60	80	100
		119-1-3 - RENFORCER LA CULTURE DE REDEVABILITÉ, DE TRANSPARENCE ET LE RÔLE DES SÉNATEURS DANS LE PROCESSUS DE LA DÉCENTRALISATION	-- TAUX DE SATISFACTION DES CTD ET DES OSE PAR RAPPORT AUX MISSIONS DU SÉNAT	POURCENT AGE	40	60	75	100
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017				PREV 2018				PREV 2019				PREV 2020							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
002 - Administration Et Coordination	0	10 478	0	839	11 317	0	12 306	0	2 317	14 623	0	13 401	0	881	14 283	0	13 828	0	912	14 740
119 - Gestion opérationnelle des missions des parlementaires du Sénat	0	10 649	0	0	10 649	0	10 530	0	0	10 530	0	10 940	0	0	10 940	0	12 118	0	0	12 118
TOTAL	0	21 127	0	839	21 966	0	22 836	0	2 317	25 153	0	24 341	0	881	25 222	0	25 945	0	912	26 858

5. CONCLUSION

Le Sénat, sous l'égide de son Président, s'engage à être une Institution miroir et modèle qui se distingue par la bonne gouvernance et l'excellence. La réalisation de ces actions du Sénat permet d'instaurer plus de confiance entre les citoyens, le pouvoir exécutif et celui de législatif.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

03 - ASSEMBLEE NATIONALE

1. INTRODUCTION

L'Assemblée Nationale est une des Institutions de la République à fonction législative. Elle partage cette fonction législative avec le Sénat. L'Assemblée nationale est composée de 151 membres élus pour cinq ans qui portent le titre de « Députés ». Leur mandat est national et incompatible avec l'exercice de tout autre mandat public électif et de tout emploi public excepté l'enseignement.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère : Les trois missions principales de l'Assemblée nationale sont : voter les lois, contrôler les activités du gouvernement et représenter le peuple

- Grandes Orientations : L'Assemblée Nationale a pour attributions d'examiner et de voter des projets de ou des propositions de lois, de contrôler l'action gouvernementale et d'évaluer les politiques publiques.

- Stratégies : L'Assemblée Nationale dispose de deux (02) programmes :

- 003-Administration et Coordination : Assure et améliore le fonctionnement de l'Administration et financé par un budget de fonctionnement et un budget d'investissement.
- 101-Gouvernance Responsable : Renforce l'Etat de droit et affirme la démocratie au niveau international et financé par un budget de fonctionnement

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
003 - Administration et Coordination	003-1 - RENDRE L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE PLUS PERFORMANTE EN VUE D'ACCROITRE SON EFFICACITE	003-1-1 - RENFORCER L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE EN VUE D'ACCROITRE SON EFFICACITE			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
002 - REHABILITATION/EXTENSION ET EQUIPEMENT ASSEMBLEE NATIONALE								
101 - Gouvernance Responsable	101-1 - RENFORCER L'ETAT DE DROIT ET AFFIRMER LA DEMOCRATIE AU NIVEAU INTERNATIONAL	101-1-1 - PARTICIPER À DES RÉUNIONS INTERNATIONALES	-- NOMBRE DE PARTICIPATIONS À DES RÉUNIONS INTERNATIONALES	NOMBRE	52	47	48	0
		101-1-2 - RENFORCER LES RELATIONS ENTRE LES ÉLUS ET LES CITOYENS	-- % DE LA POPULATION SATISFAITE DES RELATIONS AVEC LES ÉLUS	PORCENTAGE	0	0	60	0
		101-1-3 - SOUTENIR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PARLEMENTAIRES ET ASSURER LE PAIEMENT DES SALAIRES ET AVANTAGES DES DÉPUTÉS	-- NOMBRE DES LOIS PROPOSÉES PAR L'AN NBR DE PROJET DE LOIS	NOMBRE	48	48	50	0

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017				PREV 2018				PREV 2019				PREV 2020							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
003 - Administration et Coordination	0	22 480	0	1 204	23 684	0	25 352	0	1 420	26 772	0	27 234	0	1 420	28 654	0	29 362	0	1 420	30 782
101 - Gouvernance Responsable	0	24 146	0	0	24 146	0	23 781	0	0	23 781	0	25 109	0	0	25 109	0	26 401	0	0	26 401
TOTAL	0	46 626	0	1 204	47 830	0	49 133	0	1 420	50 553	0	52 342	0	1 420	53 762	0	55 763	0	1 420	57 183

5. CONCLUSION

Améliorer la qualité des services, des conditions de travail des Députés et du Personnel ; Augmenter la performance de l'Administration ; Renforcer l'Etat de droit ; Renforcer les relations entre les élus et les citoyens ; Effectuer des tournées parlementaires dans toute l'île pour compte rendu et audition sur terrain et contrôler l'exécution des politiques publiques et/ou la mise en œuvre du projet de développement ; Augmenter les chiffres d'affaires pour les investisseurs à Madagascar.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

04 - HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE

1. INTRODUCTION

Depuis l'adoption de la LOLF en 2004, Madagascar s'est engagé dans l'amélioration de la gestion des finances publiques en incluant la culture de performance au sein du secteur public. Le passage du budget de moyen vers le budget de programme, l'instauration de la culture de résultats figurent parmi les éléments clés de cette amélioration.

A l'instar des autres Institutions et Ministères, dans le cadre du CDMT et face aux défis actuels, la Haute Cour Constitutionnelle s'engage à trouver les moyens de mieux évaluer l'ensemble de ses besoins, de mieux mesurer les résultats obtenus, de renforcer la transparence, d'instaurer plus de responsabilité dans la mise en œuvre et d'établir des budgets raisonnables via l'élaboration de stratégies et de priorités. De ce fait, l'Institution s'engage également de s'assurer que les ressources mobilisées (humaines, financières et matérielles) sont en adéquation avec les attentes, et que le processus mis en place permettra bien de transformer ces ressources en résultats.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

2.1.Mission du Ministère :

La Haute Cour Constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Elle est le juge de la constitutionnalité de la Loi, elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques, elle constitue l'un des éléments essentiels à l'avènement de l'Etat de droit et à l'effectivité de la démocratie. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des Institutions et de l'activité des pouvoirs publics.

2.2.Grandes Orientations :

- la promotion d'une justice constitutionnelle moderne et indépendante ;
- la consolidation de l'Etat de droit et le renforcement de la démocratie ;
- la préparation et le contrôle de régularité des prochaines échéances électorales ;
- la mise en place du CDMT.

2.3.Stratégies :

- mettre en place une justice constitutionnelle moderne, indépendante, soustraite aux contingences politiques et d'allégeance ;
- mettre à la disposition des différentes structures des moyens suffisants et adaptés permettant à la Cour d'accomplir convenablement et en toute indépendance les missions qui lui sont dévolues ;
- disposer une culture de performance au sein de son administration et de renforcer les actions de contrôle et de suivi évaluation ;
- actualiser régulièrement les connaissances techniques et juridiques des juges leur permettant de disposer de compétences renforcées dans la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie et dans la protection des droits et libertés fondamentaux ;
- réunir les conditions nécessaires aux attentes des élections fiables, crédibles, transparentes et acceptées par tous, de perfectionner le processus électoral face aux exigences de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- renforcer les capacités des cadres et du personnel leur permettant de fournir de manière efficace et effective l'appui technique nécessaire aux juges constitutionnels dans l'exercice de leur mandat ;
- instaurer un climat de confiance envers les citoyens fondé sur la publication du droit, la publication des informations électorales et d'autres informations utiles.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
004 - Administration et Coordination	004-1 - PROMOUVOIR UNE JUSTICE CONSTITUTIONNELLE MODERNE ET INDÉPENDANTE	004-1-1 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT OPTIMAL DE L' INSTITUTION ET PRÉSERVER SON INDÉPENDANCE			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
004 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES DE LA HCC								
102 - Gouvernance responsable	102-1 - CONSOLIDER OU RENFORCER L'ETAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE	102-1-1 - AVOIR DES ÉLECTIONS FIABLES, CRÉDIBLES ET TRANSPARENTES			0	0	0	0
		102-1-2 - PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA CONSTITUTION PAR LES ORGANES ÉTATIQUES			0	0	0	0
		102-1-3 - ETABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE ENVERS L'INSTITUTION			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017				PREV 2018				PREV 2019				PREV 2020							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
004 - Administration et Coordination	0	4 146	0	925	5 071	0	4 717	0	1 170	5 887	0	4 807	0	1 070	5 877	0	5 177	0	1 070	6 247
102 - Gouvernance responsable	0	1 439	0	0	1 439	0	1 409	0	0	1 409	0	1 467	0	0	1 467	0	1 510	0	0	1 510
TOTAL	0	5 585	0	925	6 510	0	6 126	0	1 170	7 296	0	6 274	0	1 070	7 344	0	6 686	0	1 070	7 756

5. CONCLUSION

la valorisation de la justice constitutionnelle que l'on doit passer pour l'instauration de l'Etat de droit et la constitution d'un Etat démocratique ;

- l'assurance du fonctionnement optimal de l'Institution et la préservation de son indépendance ;
- l'amélioration significative du dispositif de fonctionnement des services d'appui pour une exécution diligente des missions de l'Institution ;
- la mise en place progressive et l'opérationnalisation des nouvelles structures prévues par le nouvel organigramme
- la préparation minutieuse et le traitement des contentieux et résultats des prochaines élections ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication, l'établissement d'un climat de confiance des citoyens envers l'Institution par la prévision de la transparence de l'information et la publication de ses activités.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

05 - PRIMATURE

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND-PMO et suite à l'obtention des crédits par des accords multilatéraux (Facilité Elargi de Crédit ou F.E.C), la Primature s'est consacrée dans l'optique de la relance économique à Madagascar.

Toutefois, la préparation de la programmation Budgétaire de notre institution pour la Loi de Finance 2018 s'est conformée au Cadre des Dépenses à Moyen Terme ou CDMT 2018-2020, afin d'améliorer l'architecture budgétaire, ensuite d'assurer et de renforcer le lien entre le budget et les objectifs de la politique Publique aux fins d'une gestion du budget par objectifs (GBO) et enfin pour que l'utilisation de l'enveloppe en matière de projet d'investissement public soit efficiente et cohérente par rapport à la mission « PRIMATURE ».

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

L'utilisation efficiente et cohérente de l'enveloppe allouée dans le fonctionnement général de la Primature et en matière de projet d'Investissement Public constitue un paramètre obligatoire dans l'atteinte des résultats escomptés.

En outre, avec la participation et la collaboration des acteurs, des évaluations des besoins par rapport aux grandes orientations de chaque SOA ont été faites. Par conséquent, nous avons pu élaborer quelques grandes orientations à savoir :

- Mettre en œuvre la gestion accès sur le résultat et orientée vers la performance.
- Elaborer et opérationnaliser les Plans stratégiques en matière de sécurité et défense ;
- Gérer efficacement les ressources (humain, matériels) ;
- Piloter, mettre en œuvre et coordonner les actions du Gouvernement ;
- Révision de la structure programmatique ;
- Assurer la cohérence entre diverses actions et éviter tout éparpillement des efforts pour atteindre l'objectif global ;
- Soutenir les sites économiques qui possèdent des potentiels économiques ;
- Améliorer les conditions de travail au sein de la Primature ;
- Améliorer la stratégie de communication ;

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
005 - Administration et Coordination	005-1 - ASSURER LES CONDITIONS FAVORABLES AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA PRIMATURE	005-1-1 - AMÉLIORER LES STRATÉGIES DE COMMUNICATION ET LA TÉLÉCOMMUNICATION AU SEIN DE LA PRIMATURE	-- Stratégies de communication et télécommunication au sein de la Primature(OUI/NON)	LOGIQUE	0	OUI	OUI	OUI
		005-1-2 - ASSURER UNE GESTION EFFICACE DES RESSOURCES	-- Taux d'exécution du budget alloué	%	100	100	100	100

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LF 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		005-1-3 - ASSURER LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES TEXTES ET LA DÉFENSE DE L'INTERÊT DE L'ÉTAT	-- Processus d'élaboration des textes et la défense de l'intérêt de l'Etat assuré (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
		005-1-4 - ASSURER LA SÉCURITÉ DU PREMIER MINISTRE, ET DU DOMAINE DE MAHAZOARIVO EN TANT QUE PALAIS D'ÉTAT (DS)	-- Capacité opérationnelle renforcées (Oui-Non)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
Projets d'Investissement Public concernés								
123 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								
	005-2 - HARMONISER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS RELATIVES À LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS	005-2-1 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE TRAFICS ILLICITES	-- Actions de lutte contre toutes formes de trafics illicite coordonnées (OUI-NON)	LOGIQUE	0	OUI	OUI	OUI
Projets d'Investissement Public concernés								
123 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								
	005-3 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR MADAGASCAR	005-3-1 - AMÉLIORER LE SECTEUR SOCIAL DES POPULATIONS DÉFAVORISÉES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF	-- Coefficient de GINI	-	0	0	0	0
		005-3-2 - SOUTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES FACE AUX RISQUES ET AUX ALÉAS CLIMATIQUES	-- Nombre de domaines et de sites économiques disposant de projets d'amélioration de résilience et d'activités de prévention	NOMBRE	9	11	13	15
Projets d'Investissement Public concernés								
123 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								
139 - Pilotage et coordination, appui, mise en œuvre, suivi et contrôle des actions gouvernementales	139-1 - HARMONISER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS RELATIVES À LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS	139-1-1 - PILOTAGE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT	-- Taux des Ministères ayant respectés les directives par rapport à la Politique Générale de l'Etat	%	100	100	100	100
		139-1-2 - ASSURER LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES TEXTES ET LA DÉFENSE DE L'INTERÊT DE L'ÉTAT	-- Processus d'élaboration des textes et la défense de l'intérêt de l'Etat assuré (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
		139-1-3 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE TRAFICS ILLICITES	-- Actions de lutte contre toutes formes de trafics illicite coordonnées (OUI-NON)	LOGIQUE	0	OUI	OUI	OUI
		139-1-4 - HARMONISER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE NATIONALE	-- Actions dans le domaine de la sécurité et de la défense nationale harmonisées (Oui-Non)	LOGIQUE	0	OUI	OUI	OUI
Projets d'Investissement Public concernés								
107 - MAÎTRISE ET RENFORCEMENT DE LA STRATÉGIE D'APPROCHE POUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE DANS LES RÉGIONS 113 - MÉCANISME DE COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE 124 - PROJET DE RENFORCEMENT DE L'OPÉRATIONNALITÉ ET DE LA DÉCONCENTRATION DU CONSEIL DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 125 - MISE EN PLACE D'UN CENTRE OPÉRATIONNEL POUR VEILLE INFORMATIONNELLE 111 - CENTRE DE FUSION D'INFORMATIONS MARITIMES À MADAGASCAR (CFM/IFC)								
	139-2 - ASSURER LES CONDITIONS FAVORABLES AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA PRIMATURE	139-2-1 - ASSURER LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES TEXTES ET LA DÉFENSE DE L'INTERÊT DE L'ÉTAT	-- Processus d'élaboration des textes et la défense de l'intérêt de l'Etat assuré (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
Projets d'Investissement Public concernés								
107 - MAÎTRISE ET RENFORCEMENT DE LA STRATÉGIE D'APPROCHE POUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE DANS LES RÉGIONS 113 - MÉCANISME DE COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE 124 - PROJET DE RENFORCEMENT DE L'OPÉRATIONNALITÉ ET DE LA DÉCONCENTRATION DU CONSEIL DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 125 - MISE EN PLACE D'UN CENTRE OPÉRATIONNEL POUR VEILLE INFORMATIONNELLE 111 - CENTRE DE FUSION D'INFORMATIONS MARITIMES À MADAGASCAR (CFM/IFC)								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LF 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
827 - Appui au développement	827-1 - ASSURER LES CONDITIONS FAVORABLES AU BON FONCTIONNEMENT DE L' ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA PRIMATURE	827-1-1 - AMÉLIORER LES STRATÉGIES DE COMMUNICATION ET LA TÉLÉCOMMUNICATION AU SEIN DE LA PRIMATURE	-- Stratégies de communication et télécommunication au sein de la Primature(OUI/NON)	LOGIQUE	0	OUI	OUI	OUI
		827-1-2 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE TRAFICS ILLICITES	-- Actions de lutte contre toutes formes de trafics illicite coordonnées (OUI-NON)	LOGIQUE	0	OUI	OUI	OUI
		827-1-3 - ASSURER LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES TEXTES ET LA DÉFENSE DE L'INTERÊT DE L'ETAT	-- Processus d'élaboration des textes et la défense de l'interêt de l'Etat assuré (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
		827-1-4 - PILOTAGE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT	-- Taux des Ministères ayant respectés les directives par rapport à la Politique Générale de l'Etat	%	0	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								
122 - SOUTH RESILIENCY 116 - PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT 127 - RENFORCEMENT LES ACTIONS SECTORIELLES DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES 104 - PROJET D'URGENCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET PROTECTION SOCIALE(PURSAPS) 120 - OFFICE NATIONAL DE NUTRITION 128 - PROGRAMME PILOTE RESILIENCE CLIMATIQUE 185 - PROJET D'APPUI AU PILOTAGE ET DE SUIVI DE DEVELOPPEMENT RURAL 126 - AMELIORER LE SYSTEME D'ALERTE PRECOCE AFIN DE RENFORCER LA RESILIENCE COMMUNAUTAIRE FACE AUX CYCLONES INONDATIONS 070 - PROJET RETARD DE CROISSANCE 184 - PROJET DE NUTRITION COMMUNAUTAIRE INTEGRE 105 - FILETS SOCIAUX DE SECURITES(FSS) 114 - AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES MENAGES VICTIMES DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE								
	827-2 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR MADAGASCAR	827-2-1 - SOUTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES FACE AUX RISQUES ET AUX ALÉAS CLIMATIQUES	-- Nombre de domaines et de sites économiques disposant de projets d'amélioration de résilience et d'activités de prévention	NOMBRE	9	11	13	15
		827-2-2 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET DES AIDES AU DEVELOPPEMENT	-- Cohérence des interventions des projets/programmes par rapport aux documents cadres (Oui-Non)	LOGIQUE	0	OUI	OUI	OUI
		827-2-3 - AMÉLIORER LE SECTEUR SOCIAL DES POPULATIONS DÉFAVORISÉES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF	-- Coefficient de GINI	-	0	0	0	0
		827-2-4 - RENFORCER LES CAPACITÉS ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES (CAPACITY DEVELOPMENT) À TRAVERS L' ACCÈS À DES FORMATIONS ET À DES CONNAISSANCES DE HAUT NIVEAU	-- Taux d'accès à des formations et des informations	%	0	70	72	75
Projets d'Investissement Public concernés								
122 - SOUTH RESILIENCY 116 - PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT 127 - RENFORCEMENT LES ACTIONS SECTORIELLES DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES 104 - PROJET D'URGENCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET PROTECTION SOCIALE(PURSAPS) 120 - OFFICE NATIONAL DE NUTRITION 128 - PROGRAMME PILOTE RESILIENCE CLIMATIQUE 185 - PROJET D'APPUI AU PILOTAGE ET DE SUIVI DE DEVELOPPEMENT RURAL 126 - AMELIORER LE SYSTEME D'ALERTE PRECOCE AFIN DE RENFORCER LA RESILIENCE COMMUNAUTAIRE FACE AUX CYCLONES INONDATIONS 070 - PROJET RETARD DE CROISSANCE 184 - PROJET DE NUTRITION COMMUNAUTAIRE INTEGRE								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
105 - FILETS SOCIAUX DE SECURITES(FSS)								
114 - AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES MENAGES VICTIMES DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
005 - Administration et Coordination	7 436	23 617	0	1 228	32 282	10 809	10 965	0	3 665	25 440	11 285	11 729	0	2 915	25 930	11 554	12 546	0	2 915	27 016
139 - Pilotage et coordination, appui, mise en œuvre, suivi et contrôle des actions gouvernementales	0	0	0	0	0	0	13 687	0	530	14 217	0	15 160	0	530	15 690	0	16 721	0	530	17 251
402 - Développement rural	0	31	0	749	780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
403 - Nutrition et Sécurité Alimentaire	0	8 750	136 590	8 683	154 023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
802 - Solidarité nationale	0	48	0	2 106	2 154	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
827 - Appui au développement	0	0	0	0	0	0	11 330	86 446	8 863	106 639	0	11 202	104 955	9 320	125 478	0	11 217	110 224	9 959	131 399
TOTAL	7 436	32 447	136 590	12 766	189 239	10 809	35 983	86 446	13 058	146 296	11 285	38 091	104 955	12 766	167 097	11 554	40 484	110 224	13 404	175 666

5. CONCLUSION

Somme toute, le document budgétaire présenté par la Primature permet d'apprécier l'effectivité de la mise en œuvre de la nouvelle approche budgétaire pluriannuelle. Ainsi, la progression en matières d'efficience du budget et de développement est attendue et à voir pour les années à venir.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

06 - FILANKEVITRY NY FAMPIHAVANANA MALAGASY

1. INTRODUCTION

Depuis l'indépendance, Madagascar connaît des crises récurrentes économiques, sociales et politiques, de plus en plus fréquentes se manifestant par des bouleversements sociopolitiques et militaires répétés, dégénérés en affrontements armés ayant frôlé la guerre civile. Ces mouvements populaires ont abouti à chaque fois, à des alternances non démocratiques :

six coups d'Etat enregistrés, conduisant à un changement de régime non démocratique, et dont l'un s'est soldé en 1975 par l'assassinat du Chef d'Etat, quatre Constitutions adoptées et promulguées depuis cinquante-sept années d'indépendance, chaque alternance non démocratique s'est traduite par un déficit de légitimité des Institutions et par la fragilisation de l'Etat.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

2.1. MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

La Loi n° 2016-037 du 15 décembre 2016 a apporté quelques modifications au niveau des missions et modalités de fonctionnement assignées au CFM.

En effet, suivant l'article 5.1 de cette même Loi, le CFM a pour attributions principales :

- l'établissement de la vérité sur les violences et les allégations de violation des droits de l'homme en relation avec des faits liés aux évènements politiques de 2002 jusqu'à la fin de la Transition, en permettant aux personnes victimes des violations des droits de l'homme ainsi que celles qui en sont responsables de s'exprimer;
- l'investigation et l'établissement de la réalité des faits liés aux évènements politiques de 2002 jusqu'à la fin de la Transition aux fins de bénéficier des mesures de l'amnistie, en échange d'un processus de collaboration à la manifestation de la vérité;
- l'établissement de la vérité sur les situations tragiques majeures, ayant laissé des séquelles sur la cohésion sociale;
- la compréhension des mesures et des garanties de non-renouvellement des violations des droits de l'Homme;
- la lutte contre la culture de l'impunité et des pratiques de la Justice des vainqueurs, dans le respect de la légalité;
- la réconciliation des grandes composantes de la Nation dont les acteurs politiques, les acteurs socio-économiques et culturels y compris la considération de l'approche genre et de l'approche communautaire;
- la prévention et la résolution des conflits pouvant porter atteinte à l'unité nationale et à la paix sociale sur la base du concept " Vérité- Réconciliation" afin d'établir les saines fondations pour l'avenir de Madagascar;
- la participation en tant que de besoin, à l'élaboration de tous autres instruments juridiques pour la promotion de la démocratie et le développement de Madagascar dans le monde moderne;
- la coopération avec les organismes nationaux et internationaux pour toutes les activités rentrant dans les attributions du Conseil du Fampihavanana Malagasy aux fins de consolider la concorde nationale et la paix.

2.2. Grandes Orientations

o Promouvoir une population réconciliée, une société paisible et une nation développée.

2.3. Stratégies

o Acceptation du CFM par tous par l'appropriation de la Loi y afférente ;

o Instauration, préalablement à la relance du processus de la réconciliation nationale, d'un climat sociopolitique serein et apaisé;

- o Consolidation de l'Etat de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance afin d'éradiquer toutes sources de crise avant, pendant et après les élections présidentielle et régionales;
- o Recherche de la vérité sur les faits historiques, socioculturels, politiques et économiques qui ont engendré les crises successives à Madagascar;
- o Etablissement d'un cadre institutionnel de dialogue et de concertation consensuel et inclusif malgacho-malagasy;
- o Redynamisation des mécanismes et dispositifs juridico-politiques nécessaires à la mise en œuvre du processus de l'Amnistie;
- o Création et opérationnalisation des mécanismes et dispositifs pour la guérison des blessures individuelles et collectives entre 2002 et la fin de la Transition;
- o Mise en place des infrastructures de paix ;
- o Organisation des assises régionales et nationales ;

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
057 - Administration et Coordination	057-1 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE	057-1-1 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ORIENTÉE VERS L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
002 - PROJET DE REHABILITATION DES BATIMENTS DU CONSEIL FAMPIHAVANANA MALAGASY								
823 - Réconciliation Nationale	823-1 - PROMOUVOIR UNE POPULATION RÉCONCILIÉE, UNE SOCIÉTÉ PAISIBLE ET UNE NATION DÉVELOPPÉE	823-1-1 - PROMOUVOIR LA REFONDATION DE LA NATION ET DE LA REPUBLIQUE			0	0	0	0
		823-1-2 - RÉPARER ET/OU INDEMNISER LES VICTIMES DES CONFLITS POLITIQUES			0	0	0	0
		823-1-3 - ERADIQUER ET PRÉVENIR LES CRISES RÉCURRENTES			0	0	0	0
		823-1-4 - PROCÉDER À LA GESTION EFFICACE DES RESSOURCES HUMAINES			0	0	0	0
		823-1-5 - FINALISER LE PROCESSUS DE L'AMNISTIE CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DE 2002 À LA FIN DE LA TRANSITION			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
003 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LOGISTIQUES DE LA CFM								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
057 - Administration et Coordination	0	5 134	0	0	5 134	0	5 606	0	300	5 906	0	6 053	0	0	6 053	0	7 288	0	0	7 288
823 - Réconciliation Nationale	0	751	0	0	751	0	817	0	400	1 217	0	800	0	0	800	0	25	0	0	25
TOTAL	0	5 885	0	0	5 885	0	6 423	0	700	7 123	0	6 853	0	0	6 853	0	7 313	0	0	7 313

5. CONCLUSION

Promouvoir à Madagascar :

«Une population réconciliée, une société paisible et une nation développée» (Malagasy mihavana, Vahoaka milamina, Firenena mandroso).

Pour ce faire, l'Etat s'engage, par le biais du CFM, à la mise en œuvre de la réconciliation nationale selon les concepts de la justice transitionnelle:

- Vérité, Justice, Pardon, Amnistie et Réconciliation,
- Réparation et/ou Indemnisation des victimes,
- Refondation de la Nation et de la République.

Aussi, la reconnaissance du CFM s'avère t-elle primordiale.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

07 - COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

1. INTRODUCTION

Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) étant la structure constitutionnellement en charge de la gestion de toutes les opérations électorales à Madagascar, dans le cadre du programme de mise en œuvre du processus électoral, l'une de ses priorités majeures se rapporte à l'amélioration de ses capacités d'organisation des prochains scrutins.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

L'organisation et la gestion des élections crédibles et acceptées par tous, sources de la stabilité institutionnelle et politique garant du développement durable du pays, constituent la noble mission de la CENI. Cette mission a conduit cette dernière à mettre en œuvre un Plan de Travail Pluriannuel (PTP) de six (06) ans qui est en cohérence avec l'axe stratégique N°1 du Plan National de Développement (PND) : « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale ».

- Grandes Orientations

Indépendance, opérationnalité et professionnalisme de la CENI, renforcement des capacités des parties prenantes aux élections

Droit de vote pour tous les citoyens ayant droit

Mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation et la stratégie globale de communication institutionnelle de la CENI

- Stratégies

La stratégie de la CENI en tant qu'Organe de Gestion des Elections se base sur l'examen des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
060 - Administration et Coordination	060-1 - ASSURER L'INDÉPENDANCE, L'OPÉRATIONNALITÉ ET LE PROFESSIONNALISME DE LA CENI ET RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARTIES PRENANTES AUX ÉLECTIONS	060-1-1 - ASSURER L'OPÉRATIONNALITÉ DE LA CENI	-- Pourcentage de bureaux de vote servis à temps des matériels sensibles et fournitures électoraux	%	70	85	100	100
			-- Pourcentage de réalisation des activités dans le Plan de formation de la CENI	%				
			-- Pourcentage de réalisation des séances d'information et d'échange avec les parties prenantes par rapport à celles prévues dans le PTA	%				

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		060-1-1 - ASSURER L'OPERATIONNALITE DE LA CENI	-- Pourcentage de bureaux de vote servis à temps des matériels sensibles et fournitures électoraux	%	0	100	100	100
			-- Pourcentage de réalisation des activités dans le Plan de formation de la CENI	%				
			-- Pourcentage de réalisation des séances d'information et d'échange avec les parties prenantes par rapport à celles prévues dans le PTA	%				
		060-1-1 - ASSURER L'OPERATIONNALITE DE LA CENI	-- Pourcentage de bureaux de vote servis à temps des matériels sensibles et fournitures électoraux	%	80	90	100	100
			-- Pourcentage de réalisation des activités dans le Plan de formation de la CENI	%				
			-- Pourcentage de réalisation des séances d'information et d'échange avec les parties prenantes par rapport à celles prévues dans le PTA	%				
		060-1-3 - ASSURER L'INDEPENDANCE DE LA CENI	-- Taux d'exécution du budget de fonctionnement	%	60	90	100	100
			-- Taux de réalisation des travaux de construction et taux de réalisation d'achat d'équipements	%				
			-- Taux de réalisation de la formation du personnel de sécurité de la CENI en matière de sécurisation du processus électoral	%				
		060-1-3 - ASSURER L'INDEPENDANCE DE LA CENI	-- Taux d'exécution du budget de fonctionnement	%	64	91	100	100
			-- Taux de réalisation des travaux de construction et taux de réalisation d'achat d'équipements	%				
			-- Taux de réalisation de la formation du personnel de sécurité de la CENI en matière de sécurisation du processus électoral	%				
		060-1-3 - ASSURER L'INDEPENDANCE DE LA CENI	-- Taux d'exécution du budget de fonctionnement	%	100	100	100	100
			-- Taux de réalisation des travaux de construction et taux de réalisation d'achat d'équipements	%				
			-- Taux de réalisation de la formation du personnel de sécurité de la CENI en matière de sécurisation du processus électoral	%				

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LF 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		060-1-4 - RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARTIES PRENANTES AUX ÉLECTIONS	-- Pourcentage de cadre de concertation opérationnel et organisé au niveau national, régional et district	%	80	90	100	100
			-- Pourcentage de réalisation des séances d'information et d'échange avec les parties prenantes par rapport à celles prévues dans le PTA	%				
		060-1-4 - RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARTIES PRENANTES AUX ÉLECTIONS	-- Pourcentage de cadre de concertation opérationnel et organisé au niveau national, régional et district	%	80	90	100	100
			-- Pourcentage de réalisation des séances d'information et d'échange avec les parties prenantes par rapport à celles prévues dans le PTA	%				
		060-1-5 - ASSURER LE PROFESSIONNALISME DE LA CENI	-- Disponibilité des documents de planification stratégique (PTA,PTP) pour toutes les activités de la CENI durant son mandat	NOMBRE	0	1	3	1
			-- Disponibilité des rapports annuels de réalisation des activités en partenariat avec les PTF dans le Projet SACEM	NOMBRE				
			-- Disponibilité des rapports de réalisation des élections prévues dans le cycle électoral 2018 - 2020	NOMBRE				
		060-1-5 - ASSURER LE PROFESSIONNALISME DE LA CENI	-- Disponibilité des documents de planification stratégique (PTA,PTP) pour toutes les activités de la CENI durant son mandat	NOMBRE	1	1	1	0
			-- Disponibilité des rapports annuels de réalisation des activités en partenariat avec les PTF dans le Projet SACEM	NOMBRE				
			-- Disponibilité des rapports de réalisation des élections prévues dans le cycle électoral 2018 - 2020	NOMBRE				
		060-1-5 - ASSURER LE PROFESSIONNALISME DE LA CENI	-- Disponibilité des documents de planification stratégique (PTA,PTP) pour toutes les activités de la CENI durant son mandat	NOMBRE	2	2	2	2
			-- Disponibilité des rapports annuels de réalisation des activités en partenariat avec les PTF dans le Projet SACEM	NOMBRE				
			-- Disponibilité des rapports de réalisation des élections prévues dans le cycle électoral 2018 - 2020	NOMBRE				
Projets d'Investissement Public concernés								
126 - Mise en Oeuvre du Processus Electoral	126-1 - GARANTIR LE DROIT DE VOTE POUR TOUS LES CITOYENS AYANT DROIT	126-1-1 - FACILITER L'ACCÈS AUX CONDITIONS PRÉALABLES DES DROITS ÉLECTORAUX	-- Pourcentage des nouveaux titulaires de CNI inscrits dans la liste électorale	%	75	90	97	100

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LF 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		126-1-2 - FACILITER L'ACCÈS À LA PROCÉDURE CONTENTIEUSE EN MATIÈRE ÉLECTORALE	-- Pourcentage de mesures d'allègement prises (manuels de procédures, modèles de requête, textes révisés, structures, etc...)	%	0	50	100	100
		126-1-3 - METTRE EN COHÉRENCE TOUTES LES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES ET COMBLER LES VIDES JURIDIQUES	-- " Remise du rapport de commission consultative du gouvernement à l'Assemblée Nationale"	%	0	100	100	100
		126-1-4 - ASSURER UNE LECTURE COMMUNE DES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES	-- " Remise du rapport de commission consultative du gouvernement à l'Assemblée Nationale"	%	0	100	100	100
		126-1-5 - ACCROÎTRE L' EXACTITUDE DE LA LISTE ÉLECTORALE	-- Taux d'exhaustivité de la liste électorale	%	89	90	92	95
		126-1-6 - AMÉLIORER L' EXHAUSTIVITÉ DE LA LISTE ÉLECTORALE	-- Taux d'inscription sur la liste électorale	%	80	90	92	95
		126-1-7 - GÉRER LA LOGISTIQUE ÉLECTORALE DE MANIÈRE EFFICACE	-- Pourcentage de bureaux de vote servis à temps des matériels sensibles et fournitures électoraux	%	0	100	100	100
		126-1-8 - AMÉLIORER L' INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE	-- Taux d'inscription sur la liste électorale	%	80	90	92	95
		126-1-9 - ASSURER L' ENCADREMENT JURIDIQUE EFFICACE ET PERTINENT POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES, LÉGISLATIVES ET COMMUNALES	-- Pourcentage de bureaux de vote servis à temps des matériels sensibles et fournitures électoraux	%	0	100	0	100
			-- Pourcentage des intervenants outillés et utilisant les recueils de textes régissant les élections	%				
		126-1-9 - ASSURER L' ENCADREMENT JURIDIQUE EFFICACE ET PERTINENT POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES, LÉGISLATIVES ET COMMUNALES	-- Pourcentage de bureaux de vote servis à temps des matériels sensibles et fournitures électoraux	%	0	100	100	100
			-- Pourcentage des intervenants outillés et utilisant les recueils de textes régissant les élections	%				
Projets d'Investissement Public concernés								
003 - APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL								
002 - GESTION DES OPERATIONS ELECTORALES								
825 - Education Electorale et Communication	825-1 - METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE NATIONALE D'ÉDUCATION CIVIQUE ÉLECTORALE ET DE SENSIBILISATION ET LA STRATÉGIE GLOBALE DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DE LA CENI	126-1-A - ORGANISER DES ÉLECTIONS DANS UN CLIMAT D' APAISEMENT	-- Disponibilité de codes d'éthique et de bonne conduite par parties prenantes aux élections	NOMBRE	0	4	4	4
		825-1-1 - RENFORCER LA CRÉDIBILITÉ DE LA CENI	-- Pourcentage de cadre de concertation opérationnel et organisé au niveau national, régional et district	%	80	90	92	95
			-- Taux d'inscription sur la liste électorale	%				
		825-1-1 - RENFORCER LA CRÉDIBILITÉ DE LA CENI	-- Pourcentage de cadre de concertation opérationnel et organisé au niveau national, régional et district	%	80	90	100	100
-- Taux d'inscription sur la liste électorale	%							
825-1-2 - PROMOUVOIR L'ACCÈS À L'INFORMATION ÉLECTORALE	-- Taux d'inscription sur la liste électorale	%	80	90	92	95		

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		825-1-4 - PROMOUVOIR L'ÉMERGENCE D'UNE CONSCIENCE POLITIQUE CITOYENNE EN VUE D'UN TAUX ÉLEVÉ DE PARTICIPATION AU PROCESSUS ÉLECTORAL	-- Taux d'inscription sur la liste électorale	%	80	90	92	95
		825-1-5 - SUSCITER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES ET DES INTELLECTUELS DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL	-- Taux d'inscription sur la liste électorale -- Taux d'inscription sur la liste électorale des jeunes	% %	35	40	45	50
		825-1-5 - SUSCITER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES ET DES INTELLECTUELS DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL	-- Taux d'inscription sur la liste électorale -- Taux d'inscription sur la liste électorale des jeunes	% %	80	90	92	95
		825-1-6 - PROMOUVOIR LA PARTICIPATION FÉMININE DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL	-- Taux d'inscription des femmes dans la liste électorale	%	47	50	51	52
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017				PREV 2018				PREV 2019				PREV 2020							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
060 - Administration et Coordination	0	7 020	0	2 206	9 226	0	7 878	0	0	7 878	0	7 607	0	0	7 607	0	8 117	0	0	8 117
126 - Mise en Oeuvre du Processus Electoral	0	2 313	0	0	2 313	0	2 694	0	41 395	44 089	0	2 880	0	40 000	42 880	0	3 078	0	0	3 078
825 - Education Electorale et Communication	0	25	0	0	25	0	97	0	0	97	0	103	0	0	103	0	109	0	0	109
TOTAL	0	9 358	0	2 206	11 564	0	10 669	0	41 395	52 064	0	10 589	0	40 000	50 589	0	11 304	0	0	11 304

5. CONCLUSION

« Gouvernance électorale crédible et démocratique » par la mise en œuvre des activités inscrites dans les documents de planification stratégique (PTP, PTA). Les axes stratégiques du PTP de la CENI répondent aux aspirations de cette vision.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

08 - SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES CHARGE DE LA COOPERATION ET DU

1. INTRODUCTION

Suivant Décret n° 2017-413 du 30 Mai 2017, le SEMAECD est une nouvelle structure Gouvernementale rattachée au Ministère des Affaires Etrangères chargée de la Coopération internationale et du Développement économique.

A part son programme transversal « Administration et Coordination », le SEMAECD dispose d'un programme technique intitulé 617-« Développement économique et Coopération internationale ».

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère : Coopération et Développement

' Grandes Orientations : Le SEMAECD est chargé de conduire les négociations internationales dans les domaines relevant de ses attributions, de traiter tous les dossiers de consultance issus des entités nationales relatifs à la prospection et à la prévision d'ouverture de nouveaux domaines de coopération internationale.

- Stratégies : Via la Cellule de Coordination des Informations, le SEMAECD a mis en place une étroite collaboration avec les Ministères Techniques, les Agences gouvernementales ainsi que les Institutions de la République.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
062 - Administration Et Coordination	062-1 - Établir une administration respectant la bonne gouvernance	062-1-1 - Mener le pilotage stratégique de l'administration	- - Ratio activités effectuées sur pilotage stratégique mené	Pourcentage	25	50	75	100
		062-1-2 - Gérer rationnellement les ressources et moyens	- - Ratio activités effectuées sur gestion rationnelle des ressources et moyens	Pourcentage	25	50	75	100
Projets d'Investissement Public concernés								
001 - PROJET DU SECD								
617 - Coopération internationale et développement économique	617-1 - Renforcer la coopération économique internationale à travers la diplomatie	617-1-1 - Optimiser les accords de partenariat économique	- - Ratio activités effectuées sur accords de partenariat signés	Pourcentage	25	50	75	100
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
062 - Administration Et Coordination	0	1 692	0	0	1 692	515	1 900	0	1 682	4 097	537	2 003	0	750	3 290	550	2 126	0	750	3 426
617 - Coopération internationale et développement économique	0	0	0	0	0	0	107	0	0	107	0	127	0	0	127	0	134	0	0	134
TOTAL	0	1 692	0	0	1 692	515	2 007	0	1 682	4 204	537	2 130	0	750	3 417	550	2 260	0	750	3 560

5. CONCLUSION

En vue de la promotion économique aussi bien interne qu'au niveau international de Madagascar, le SEMAEC est récemment une nouvelle structure Gouvernementale dont le renforcement de capacité aussi bien humaine que matérielle s'avère nécessaire. Dans le projet de Loi de Finances 2018, ce dernier dispose d'une enveloppe budgétaire à hauteur de 2 710 000 000 Ariary.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

11 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

1. INTRODUCTION

Le Ministère des Affaires Etrangères a comme rôle d'appliquer les politiques étrangères qui émanent de la Présidence à travers la diplomatie. Si auparavant, il s'occupait également du volet économique des relations internationales, actuellement suite à l'adoption du Décret N°2017-412 du 30 mai 2017 portant modification du Décret N°2015-136 du 17 Février 2015, fixant les attributions du Ministre des Affaires Etrangères ainsi que l'organisation générale de son Ministère, il s'occupe essentiellement des volets diplomatiques et politiques des relations internationales de Madagascar.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère : Affaires Etrangères

- Grandes Orientations :

Maintenant que Madagascar est de retour dans le concert des Nations, ce qui reste à faire est d'œuvrer aux soins de l'image et à la visibilité du pays. Le Ministère des Affaires Etrangères est également tenu de prêter main forte au Secrétariat d'Etat auprès du Ministère des Affaires Etrangères en charge de la Coopération et du Développement pour mettre en œuvre la diplomatie au service du développement.

Stratégies :

Pour ce faire il doit toujours faire des choix, selon un ordre de priorité préétabli, dans toutes les actions qu'il compte entreprendre.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
006 - Administration et Coordination	006-1 - INSTAURER UN CADRE PROPICE POUR UNE ADMINISTRATION RESPECTANT LA BONNE GOUVERNANCE	006-1-1 - OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES	-- RATIO OBJECTIFS ATTEINTS SUR LES OBJECTIFS PLANIFIÉS	POURCENT AGE	70	80	90	90
		006-1-2 - RATIONNALISER LA GESTION DES MOYENS FINANCIERS	-- RATIO OBJECTIFS ATTEINTS SUR LES OBJECTIFS PLANIFIÉS	POURCENT AGE	70	80	90	90
		006-1-3 - RATIONALISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES BASE D'UNE DIPLOMATIE DYNAMIQUE ET COMPÉTITIVE	-- RATIO OBJECTIFS ATTEINTS SUR LES OBJECTIFS PLANIFIÉS	POURCENT AGE	70	80	90	90
		006-1-4 - ASSURER LE PILOTAGE STRATÉGIQUE	-- RATIO OBJECTIFS ATTEINTS SUR LES OBJECTIFS PLANIFIÉS	POURCENT AGE	70	80	90	90
Projets d'Investissement Public concernés								
013 - CONSTRUCTION, ACQUISITION, RÉHABILITATION, AMÉNAGEMENT ET EQUIPEMENT DEPARTEMENT AFFAIRES ETRANGERES								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
601 - Diplomatie et Coopération	601-1 - OPTIMISER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MADAGASCAR	601-1-1 - RENFORCER LA PLACE ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE MADAGASCAR AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES	-- Nombre des participations aux réunions pour défendre les intérêts du Pays	NOMBRE	0	30	50	50
		601-1-2 - COORDONNER L'ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT	-- Nombre d'activités de promotion soutenue	NOMBRE	0	15	30	30
		601-1-3 - ASSEOIR UNE DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE ACTIVE	-- Nombre d'accords et de coopérations négociés	NOMBRE	0	40	50	50
Projets d'Investissement Public concernés								
012 - CONSTRUCTION, ACQUISITION, RÉHABILITATION, AMÉNAGEMENT ET EQUIPEMENT REPRÉSENTATIONS EXTERIEURES								
014 - CONSTRUCTION, ACQUISITION, REHABILITATION, AMÉNAGEMENT ET EQUIPEMENT DES REPRESENTATIONS EXTERIEURES								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
006 - Administration et Coopération	43 379	8 587	0	1 000	52 966	27 933	9 526	0	1 680	39 139	28 221	10 022	0	1 474	39 717	28 291	10 641	0	1 588	40 520
601 - Diplomatie et Coopération	0	6 422	0	1 120	7 541	0	7 232	0	2 102	9 334	0	7 511	0	1 091	8 602	0	7 980	0	1 105	9 085
TOTAL	43 379	15 009	0	2 120	60 508	27 933	16 758	0	3 782	48 473	28 221	17 533	0	2 565	48 319	28 291	18 621	0	2 693	49 605

5. CONCLUSION

Bref, au cours de l'année 2018, le MAE va orienter ses actions sur celles qui ont des retombées économiques palpables tout en soignant l'image du pays et en honorant ses engagements internationaux.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

12 - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

1. INTRODUCTION

Dans le moyen terme à venir, toutes les actions du Ministère de la Défense Nationale sont particulièrement cadrées par les défis sécuritaires et de défense décrits par le Plan National de Développement et son Programme de Mise en Œuvre d'une part, mais aussi par ceux relatifs au plan de Réforme du Secteur de la Sécurité.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

Dans ce sens, la mission du MDN consiste à répondre à ses plans directeurs à travers la conception et le pilotage de la mise en œuvre d'une politique de sécurité et de défense conformes aux réalités intérieures et aux partenariats extérieurs.

- Grandes Orientations

Cerner toutes les formes de menaces qui se présentent sur la Nation et établir les formes de réponses y adéquates.

Gérer les d'accords de partenariats en termes de sécurité et de défense en faveur de l'intérêt national.

Elaborer un schéma prospectif d'un système de sécurité et de défense réactif et adapté au contexte

- Stratégies

Ajuster le format de défense et de sécurité en termes de ressources humaines

Actualiser ou mettre en place les infrastructures de défense et de sécurité adaptées aux réalités des menaces

Mettre à la disposition des Forces Armées les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de leur métier

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
007 - Administration et Coordination	007-1 - ENTRETENIR UNE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE ET ADMINISTRATIVE EN ADÉQUATION AVEC LES ENJEUX DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE	007-1-1 - COORDONNER LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES EN COHÉRENCE AVEC LES EXIGENCES DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE	-- Taux de cohérence de la coordination des affaires administratives, techniques et financières aux spécificités du secteur de la sécurité et de la défense	%	0	70	75	80
Projets d'Investissement Public concernés								
008 - Administration et Coordination	008-1 - GERER RATIONNELLEMENT LES RESSOURCES POUR SOUTENIR LES FORCES ARMEES	008-1-1 - MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DEDIEES A L' OPERATIONALITE DES FORCES	-- Taux de réalisation des travaux de modernisation	Pourcentage	20	40	55	65
		008-1-2 - RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES OPERATIONNELLES	-- Taux d'évolution de la capacité technique opérationnelle	Pourcentage	50	70	90	100

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFRE 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		008-1-3 - MUTUALISER L'EMPLOI, LE SOUTIEN ET L'APPUI TECHNIQUE DES FORCES	-- Taux de réalisation d'emploi interarmées	Pourcentage	60	70	85	100
		008-1-4 - ORGANISER LA GESTION DES RESSOURCES	-- Ratio de répartition des ressources entre les entités tactiques et stratégiques	RATIO	40/60	35/65	32/68	30/70
Projets d'Investissement Public concernés								
067 - INTERCONNEXION DES COMPOSANTES TACTIQUE ET STRATEGIQUE DE L'ARMEE MALAGASY 069 - REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE L'ARMEE MALAGASY 078 - APPUI A LA NORMALISATION DE LA GESTION DE L'EFFECTIF DE L'ARMEE MALAGASY 077 - CREATION ET RELOCALISATION DE BASE MILITAIRE								
103 - Pilotage de la politique de défense	103-1 - ADAPTER EN PERMANENCE LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE AU CONTEXTE	103-1-1 - METTRE EN ŒUVRE LES CAPACITÉS MILITAIRES NÉCESSAIRES POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATION	-- Taux de déploiement des capacités militaires face aux enjeux recensés	%	0	60	65	70
		103-1-2 - RENFORCER LE LIEN ENTRE LES FORCES ARMÉES ET LA SOCIÉTÉ	-- Taux d'amélioration de la qualité du lien entre les Forces Armées et la Société	%	0	50	55	60
Projets d'Investissement Public concernés								
071 - REFORMES DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES UN APPUI MULTIDISCIPLINAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT MULTISE 072 - APPUI A LA LOGISTIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE DE DEFENSE ET DE SECURITE 073 - EXTENSION DE L'HOPITAL MILITAIRE D'ANTSIRANANA 066 - DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MILITAIRE 068 - REVALORISATION DE L'USINE MILITAIRE DE MORAMANGA 070 - APPUI AU CENTRE HOSPITALIER DE SOAVINANDRIANA								
104 - Armée de Terre	104-1 - ASSURER LA DEFENSE OPERATIONNELLE TERRESTRE	104-1-1 - DEVELOPPER LES ACQUIS MILITAIRES (SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE, SAVOIR-VIVRE)	-- Taux d'évolution du niveau opérationnel des militaires	Pourcentage	35	45	60	75
		104-1-2 - APPUYER LA SECURISATION DU TERRITOIRE NATIONAL (INTERVENTIONS)	-- Nombre d'opération marche manoeuvre réalisée	NOMBRE	5	7	9	12
		104-1-3 - ENTRAÎNER LES FORCES TERRESTRES (TOUS CORPS - MCO)	-- Taux de réalisation des activités d'entraînement	Pourcentage	45	60	85	100
Projets d'Investissement Public concernés								
074 - EQUIPEMENT LOGISTIQUE ET TECHNIQUE DES FORCES ARMEES MALAGASY 079 - APPUI A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET AUX METIERS DES JEUNES MALAGASY								
105 - Armée de l'Air	105-1 - RENFORCER L'OPÉRATIONNALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA DÉFENSE AÉRIENNE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL	105-1-1 - RENDRE EFFECTIVE LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DE SÉCURISATION DANS LES ESPACES TERRESTRE, AÉRIEN ET MARITIME	-- Nombre d'opérations effectuées par rapport aux moyens existants	Pourcentage	5	20	40	60
		105-1-2 - OPTIMALISER ET MUTUALISER TOUS LES MOYENS PAR LA FORMATION/ PLANIFICATION DANS LA GESTION DES RESSOURCES (HUMAINES, MATÉRIELLES...) ET L'APPUI TECHNIQUE	-- Effectif du personnel;	NOMBRE	338	1000	1250	1500
Projets d'Investissement Public concernés								
075 - RELEVÉS OPERATIONNELLES DES MATERIELS, EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE L'ARMEE DE L'AIR								
106 - Marine Nationale	106-1 - RESTAURER L'AUTORITE DE L'ETAT MALAGASY EN MER	106-1-1 - PROTÉGER L'ESPACE MARITIME MALAGASY	-- TAUX DE COUVERTURE DE L'ESPACE MARITIME	Pourcentage	10	12	14	16
		106-1-2 - PARTICIPER A L'ACTION DE L'ETAT MALAGASY EN MER : MIN PECHE, MEEF, OLEP, DOUANES, CFIM	-- NOMBRE DE MISSIONS AEM EFFECTUEES	NOMBRE	98	108	119	130
Projets d'Investissement Public concernés								
076 - RELEVÉS OPERATIONNELLES DES MATERIELS? EQUIPEMENTS ET INGRASTRUCTURES DE LA MARINE NATIONALE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
007 - Administration et Coordination	166 911	4 568	0	0	171 480	178 368	7 074	0	0	185 442	187 152	11 253	0	0	198 405	194 864	12 622	0	0	207 486
008 - Administration et Coordination	0	13 598	0	900	14 498	0	13 412	0	5 802	19 215	0	7 810	0	3 500	11 310	0	9 643	0	3 500	13 143
103 - Pilotage de la politique de défense	0	5 820	0	6 851	12 671	0	9 121	0	11 840	20 961	0	5 085	0	8 525	13 610	0	7 844	0	9 520	17 364
104 - Armée de Terre	0	5 372	0	2 514	7 886	0	11 533	0	2 346	13 880	0	7 144	0	3 975	11 119	0	5 393	0	3 980	9 373
105 - Armée de l'Air	0	436	0	420	856	0	1 203	0	580	1 783	0	7 144	0	3 500	10 644	0	6 099	0	3 500	9 599
106 - Marine Nationale	0	388	0	420	808	0	1 143	0	545	1 688	0	6 474	0	3 600	10 073	0	6 182	0	3 755	9 937
TOTAL	166 911	30 182	0	11 105	208 199	178 368	43 486	0	21 114	242 968	187 152	44 909	0	23 100	255 161	194 864	47 782	0	24 255	266 901

5. CONCLUSION

Le rétablissement d'un système de sécurité et de défense adapté aux réalités de Madagascar est un chantier de grande envergure. Des politiques et des stratégies sont élaborées et mises en œuvres dans ce sens, tandis que d'autres demeurent à l'étude. Toutefois, l'effectivité de tout cela reste tributaire des dotations budgétaires correspondantes.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

13 - SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE CHARGE DE LA GENDARMERIE

1. INTRODUCTION

Madagascar vient de sortir d'une longue crise qui a duré presque cinq ans. Cette crise a énormément affecté les secteurs économique et social. Elle a particulièrement fragilisé toutes les institutions publiques dont celle de la justice et de la sécurité. La situation sécuritaire qui prévaut actuellement présente un réel défi pour le gouvernement actuel. La recrudescence des criminalités est manifeste surtout en milieu rural. Des pertes de vie humaines sont enregistrées du côté de la population, des malfaiteurs mais surtout du côté des forces de l'ordre. La valeur des biens dérobés est inestimable et sape le moral des citoyens et compromet sa confiance envers l'Etat en général. Les différentes vindictes populaires qui se manifestent à travers la Grande Ile démontrent ce doute et cette méfiance de la population envers l'Administration. La circulation des biens et des personnes est fortement compromise et l'environnement de production est miné par cette insécurité ambiante presque généralisée. La population ne peut plus travailler et circuler convenablement. Ce qui se répercute sur le développement économique du pays. Pour que l'État de droit soit pleinement rétabli les citoyens ont besoin de garantie que les Institutions étatiques et en particulier celles de la justice et de la sécurité, sont là pour les servir.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

2.1. Missions du Ministère :

Les principales missions de la gendarmerie nationale consistent à préserver l'intégrité du pays en cas d'agression extérieure et à assurer la sécurité intérieure en effectuant les diverses missions de police pour maintenir l'ordre et la tranquillité publics.

Etant partie intégrante des forces armées, la Gendarmerie Nationale assure une mission de défense du territoire qui consiste à :

- Participer activement à la défense nationale
- Assurer la sécurité et l'intégrité du territoire en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression.
- Garantir vie de la population en développant la capacité matérielle, intellectuelle et morale de résistance

En tant que force de police, la Gendarmerie Nationale a l'obligation d'assurer l'ordre public, la sécurité, la tranquillité publique et la paix sociale. La mission de police est caractérisée par l'exercice de :

- La police administrative
- La police judiciaire
- La police militaire

Dans d'autres domaines, la Gendarmerie Nationale apporte son concours aux autorités administratives, judiciaires et militaires et aux différents ministères et grandes administrations sur application de la réglementation, exécution d'enquête, recherche et diffusion des renseignements (Douanes, Bianco, Pêches, Mines, Eaux et Forêts) la Gendarmerie Nationale.

2.2. Grandes Orientations :

POLICE ADMINISTRATIVE

Elle a pour objet d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois et règlements.

- Surveillance continue préventive.
- Renseignement des autorités.

- Secours à la population.
- Sécurisation des grands axes routiers
- Viabilité des grands axes
- Sécurité routière pour la réduction des accidents
- Sécurisation en général
- Lutte contre trafics divers
- Surveillance côtière et fluviale

- Exportation et importation clandestine
- Violation espace maritime
- Secours à la population
- Lutte contre les Délinquances Halieutiques
- Sécurisation des Zones Touristiques

POLICE JUDICIAIRE

- Recherche des infractions à la loi pénale
- Constatations des crimes, délits et contravention
- Rassemblement des preuves.
- Recherches des auteurs.
- Arrestation et déferrement des délinquants à la justice
- Renforcement lutte contre vol de bœufs, acte de banditisme, stupéfiants et diverses criminalités dont le blanchiment.

POLICE MILITAIRE

- Répression infractions prévues par le Code de Justice au Service National
- Recherche des déserteurs et insoumis.

2.3. Stratégies :

- Coordination et contrôle pertinents
- Sécurité de proximité et couverture spatiale efficace
- Amélioration des équipements
- Professionnalisme dans l'exécution des missions

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
009 - Administration et Coordination	009-1 - PROMOUVOIR/INSTAURER UNE ADMINISTRATION EFFICACE ET EFFICIENTE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE	009-1-1 - ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION	-- Nombre de bilans périodiques établis	NOMBRE	0	38	38	38
		009-1-2 - REGAGNER LA CONFIANCE DE LA POPULATION	-- Nombre de doléances nominatives reçues	NOMBRE	0	480	300	200

Projets d'Investissement Public concernés

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
108 - Intervention spéciale et/ou mixte	108-1 - RÉTABLIR ET MAINTENIR L'ORDRE PUBLIC ET LA SÉCURITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT	108-1-1 - MAITRISÉS L'ORDRE PUBLIC EN MILIEUX RURAL ET URBAIN	-- Pourcentage des zones de trouble maîtrisées	%	0	30	37	44
		108-1-2 - RENFORCER LE DISPOSITIF OPÉRATIONNEL DES UNITÉS DANS LES ZONES D'INSÉCURITÉ ACCRUE	-- Pourcentage des zones sécurisées	%	0	35	40	50
Projets d'Investissement Public concernés 067 - RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES MATERIELS FIGN 068 - RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES MATERIELS FORCES SPECIALISEES								
121 - SECURITE ET ORDRE PUBLICS	121-1 - INSTAURER UN CLIMAT DE SÉCURITÉ PÉRENNE FAVORABLE AUX DÉVELOPPEMENTS	121-1-1 - RENDRE EFFÉCTIVE ET PERMANENTE LA POLICE DE PROXIMITÉ	-- Evolution du taux de criminalité	%	0	80	60	40
		121-1-2 - LUTTER CONTRE LE TERRORISME ET LES CRIMINALITÉS TRANSNATIONALES ORGANISÉES	-- Taux de criminalité transnationale	%	0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés 076 - RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERIEURE								
124 - Normalisation des équipements et infrastructures	124-1 - AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL FACE AUX EXIGENCES DE SES MISSIONS	124-1-1 - NORMALISER ET RENDRE SUFFISANTS LES INFRASTRUCTURES ET MOYENS MATÉRIELS MIS À LA DISPOSITION DU PERSONNEL	-- Nombre d'unités normalisées	NOMBRE	0	73	41	84
		124-1-2 - ÉQUIPER LE PERSONNEL DE MOYENS MATÉRIELS STRATÉGIQUES ET SPÉCIFIQUES	-- Ratio équipements spécifiques/ gendarme	NOMBRE	0	1 fusil d'assaut et 1 arme de poing pour 2,5 gendarmes	1 fusil d'assaut et 1 arme de poing pour 2 gendarmes	1 fusil d'assaut et 1 arme de poing par gendarme
Projets d'Investissement Public concernés 074 - RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE NAUTIQUE ET COTIERE 077 - AMELIORATION DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE 078 - RENFORCEMENT DES MATERIELS STRATEGIQUES ET SPECIFIQUES DE LA GENDARMERIE NATIONALE								
125 - Formation	125-1 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA GENDARMERIE NATIONALE	125-1-1 - AUGMENTER LE RATIO GENDARMERIE / POPULATION	-- Ratio	RATIO	0	1/1500	1/1400	1/1300
		125-1-2 - AMÉLIORER LE PROFESSIONNALISME DU PERSONNEL	-- Nombre de doléances reçues	UNITAIRE	0	168	147	105
Projets d'Investissement Public concernés 079 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELS ET HUMAINES DES ECOLES DE FORMATION DE LA GENDARMERIE NATIONALE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
009 - Administration et Coordination	160 091	7 106	0	0	167 197	187 777	9 367	0	0	197 144	198 070	11 229	0	0	209 299	206 248	11 117	0	0	217 365
TOTAL	160 091	7 106	0	0	167 197	187 777	9 367	0	0	197 144	198 070	11 229	0	0	209 299	206 248	11 117	0	0	217 365

PROGAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
108 - Intervention spéciale et/ou mixte	0	3 214	0	0	3 214	0	7 435	0	410	7 845	0	4 369	0	870	5 239	0	5 472	0	919	6 391
121 - SECURITE ET ORDRE PUBLICS	0	3 310	0	4 147	7 457	0	5 985	0	4 225	10 209	0	8 158	0	5 156	13 314	0	8 681	0	415	9 096
124 - Normalisation des équipements et infrastructures	0	0	0	13 646	13 646	0	590	0	26 824	27 414	0	84	0	28 776	28 860	0	84	0	35 238	35 321
125 - Formation	0	1 262	0	0	1 262	0	1 469	0	496	1 965	0	1 671	0	585	2 257	0	1 724	0	585	2 310
TOTAL	160 091	14 893	0	17 793	192 777	187 777	24 846	0	31 955	244 578	198 070	25 511	0	35 388	258 969	206 248	27 078	0	37 157	270 483

5. CONCLUSION

Une Gendarmerie reconnue par tous comme gardienne des valeurs républicaines, et qui tire son efficacité de son professionnalisme.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

14 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE DECENTRALISATION

1. INTRODUCTION

La Quatrième République entre dans la phase de consolidation des acquis et le renforcement des institutions de la République et des institutions locales afin de permettre la réalisation d'une politique publique adéquate, de la bonne gouvernance, tout en favorisant la relance de l'économie nationale. A cet effet, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation estime nécessaire de s'investir et de renforcer davantage ses actions dans les domaines ci-après :

- le renforcement de la restauration de l'autorité de l'Etat et de la bonne gouvernance,
- la mise en œuvre de la politique de décentralisation au profit du développement local,
- la réforme de l'administration du territoire,
- l'ordre et la sécurité publics,
- la consolidation des institutions locales à travers la promotion de la démocratie, et
- la réduction des risques et des catastrophes,

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation continue d'assurer les missions permanentes de souveraineté confiées par l'Etat.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a intégré dans le CDMT 2018-2020 la fusion de ses deux missions « Administration du Territoire » et « Décentralisation » en une seule et unique mission « Administration du Territoire et Décentralisation ».

- Grandes Orientations

Les grandes orientations du Ministère sont focalisées sur le renforcement de la restauration de l'autorité de l'Etat, la réforme de l'administration, la promotion du développement local par l'effectivité de la décentralisation, de la bonne gouvernance, de la sécurité et de la démocratie.

- Stratégies

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a axé ses stratégies sur les neuf points suivants :

1- Le renforcement de l'autorité de l'Etat et de la bonne Gouvernance

La mise en œuvre de la politique de décentralisation au profit du développement local

2- La réforme de l'Administration du Territoire et modernisation des services publics rendus aux usagers

3- La promotion de la démocratie

4- Le renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'Administration du territoire

5- La préservation de l'ordre public et de la sécurité publics

6- La gestion rationnelle de la migration

7- Le rétablissement du fonctionnement du système de l'état civil

8- La prévention et la réduction des risques et des catastrophes

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
063 - Administration et Coordination	063-1 - REDRESSEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE TANT DÉCONCENTRÉE QUE DÉCENTRALISÉE	063-1-1 - CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES CADRES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DES CTD.	-- Pourcentage de réalisation	%	0	25	50	100
		063-1-2 - ASSURER LA BONNE MARCHÉ DU PROCESUS ÉLECTORAL	-- Pourcentage de réalisation	%	0	25	50	100
		063-1-3 - METTRE AUX NORMES LE SYSTÈME INFORMATIQUE ET LE SYSTÈME DE COMMUNICATION DU MINISTÈRE	-- Pourcentage de normalisation	%	0	20	50	100
		063-1-4 - ASSURER UNE ADMINISTRATION OPTIMALE DES RESSOURCES	-- Pourcentage des ressources administrées	%	0	25	50	100
Projets d'Investissement Public concernés								
099 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DES DEPOTS LEGAUX 011 - DÉVELOPPEMENT CAPACITÉS CHEFS CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES TERRITORIALES 067 - DÉVELOPPEMENT ET OPERATIONNALISATION DU SIGCNI ET SIGREH 080 - AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DANS LES DOMAINES CIBLES								
133 - Administration Territoriale	133-1 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	133-1-1 - RENFORCER LA PRÉVENTION, LE MAINTIEN DE L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ PUBLICS	-- Nombre d'ateliers effectués, de textes adoptés et nombre de contrôles d'arme à feu effectués	NOMBRE	0	65	45	42
		133-1-2 - RENFORCER LE SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	-- Nombre d'interventions effectuées (lettres, missions sur terrain, instructions)	NOMBRE	70	90	100	120
		133-1-3 - AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET DES CTD	-- Nombre d'actions d'appuis réalisées	NOMBRE	36	76	63	63
		133-1-4 - FAIRE DE L'ÉTAT-CIVIL UN PUISSANT INSTRUMENT MODERNE AU SERVICE DES POPULATIONS, DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT	-- Taux de complétude des statistiques de l'état-civil	%	0	5	10	15
			-- Taux d'enregistrement des faits d'état-civil	%				
		133-1-4 - FAIRE DE L'ÉTAT-CIVIL UN PUISSANT INSTRUMENT MODERNE AU SERVICE DES POPULATIONS, DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT	-- Taux de complétude des statistiques de l'état-civil	%	0	30	45	55
			-- Taux d'enregistrement des faits d'état-civil	%				
		133-1-5 - RENFORCER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET LA BONNE GOUVERNANCE	-- indice de gouvernance locale	NOMBRE	0	0	0	0
133-1-6 - FAVORISER LA GESTION RATIONNELLE DE LA MIGRATION	-- Taux d'étrangers enregistrés et contrôlés	%	0	40	65	90		
Projets d'Investissement Public concernés								
069 - STRATÉGIE AXÉE SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL ET D'ÉTABLISSEMENT DE 091 - PROJET D'AMÉLIORATION DES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL ET D'ÉTABLISSEMENT DES STATISTIQUES VITALES 092 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES CHEFS D'ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIFS 075 - APPUI AUX DÉVELOPPEMENTS RÉGIONAUX/DISTRICTS 086 - OPERATIONS DE JUGEMENT SUPPLÉMENTIF ET CIN								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
134 - Décentralisation et Développement Local	134-1 - METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LA DÉCENTRALISATION AU PROFIT DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.	134-1-1 - AMÉLIORER L'ACCÈS DE LA POPULATION AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE	-- % de satisfaction de population sur l'accès aux infrastructures sociaux	%	0	50	55	60
		134-1-2 - COORDONNER LES APPUIS AUX CTD	-- nombre des CTD appuyées	NOMBRE	0	450	670	900
		134-1-3 - RENFORCER LA CAPACITÉ DES RESPONSABLES DE CTD EN GOUVERNANCE, EN DÉVELOPPEMENT LOCAL, EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EN URBANISME.	-- Nombre des responsables des CTD formés	NOMBRE	0	2500	2500	2500
		134-1-4 - CONCERTER ET AGIR DANS LE PROCESSUS DE LA DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL.	-- Nombre d'atelier de concertation tant au niveau national que local organisé	NOMBRE	0	4	6	4
		134-1-5 - METTRE EN COHÉRENCE AVEC LA SNDL LES APPUIS AU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL.	-- Taux de couverture thématique et géographique des appuis	%	0	65	77	80
Projets d'Investissement Public concernés								
083 - OPERATIONNALISATION DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL, MISE EN PLACES DES CENTRES D'OBSERVATIONS REGIONAUX E								
077 - PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT A LA DECENTRALISATION ET A LA RESILIENCE COMMUNAUTAIRE								
060 - RENFORCEMENT DE CAPACITE DES CTD								
100 - FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL								
073 - Programme d'appui au développement communal inclusif et de décentralisation								
094 - MISE EN OEUVRE DE LA GESTION RATIONNELLE DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES								
095 - MISE EN PLACE DES MECANISMES DE LA BONNE GOUVERNANCE AU NIVEAU DES COMMUNES NOUVELLEMENT CREEES A MADAGASCAR								
096 - APPUI AUX PPP, INTER COLLECTIVITES ET COOPERATIONS DECENTRALISEES POUR LES OPCI ET ASSOCIATIONS DES COMMUNES								
043 - PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNES ET ORGANISATIONS RURALES POUR LE DEVELOPPEMENT DU SUD								
084 - Projet de développement communal inclusif et intégré								
135 - Réformes Administratives	135-1 - REFORMER L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS DES CTD	135-1-1 - PILOTER LES ACTIONS DE REFORMES AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	-- Nombre d'actions de réforme de l'Administration du Territoire mises en œuvre	NOMBRE	0	24	24	24
		135-1-2 - RENFORCER LA COORDINATION DES ACTIONS DE RÉFORME DU MID	-- Nombre d'actions de reformes coordonnées	NOMBRE	0	24	24	24
		135-1-3 - MODERNISER LES SERVICES PUBLICS OFFERTS PAR LES CTD	-- nombre de services publics améliorés	NOMBRE	0	3	4	5
Projets d'Investissement Public concernés								
082 - PROGRAMME DE REFORMES DE L'ADMINISTRATION ET MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE DES COLLECTIVITES TE								
097 - AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES FISCALES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES								
098 - EVALUATION DES DEPENSES PUBLIQUES DANS LES COLLECTIVITES								
072 - MISE EN PLACE DE COMMUNES PILOTES								
076 - MESURE DE LA PERFORMANCE ET TRANSPARENCE FINANCIERE DES COLLECTIVITES A MADAGASCAR								
216 - Gestion des Risques et des Catastrophes	216-1 - ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DE MADAGASCAR, DE SES INSTITUTIONS NATIONALES ET DE SES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FACE AUX CATASTROPHES D'ICI 2020, EN VUE DE DOTER LES POPULATIONS DES CONDITIONS DE VIE ACCEPTABLES ET SÉCURISÉES	216-1-1 - AMÉLIORER LES OUTILS TECHNIQUES DE PRÉPARATION	-- Nombre de rapports de mise-à-jour d'outils établis	NOMBRE	0	10	15	20
		216-1-2 - IDENTIFIER ET ÉVALUER LES RISQUES MAJEURS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET INTÉGRER LA RRC ET LA GRC DANS LES POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TANT NATIONALE QUE SECTORIELLES	-- Cartes des risques majeures établies	NOMBRE	0	5	10	15

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
Projets d'Investissement Public concernés								
085 - PROJET D'AMELIORATION DE L'EFFICIENCE EN MATIERE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE								
071 - RENOVATION ET MISE EN ?UVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES								
070 - REHABILITATION ET AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES REGIONALES DU BNGRC								
088 - INSTALLATION DES CENTRES NATIONAUX DE GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES								
087 - REALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES MAJEURS A L'ECHELLE NATIONALE ET REGIONALE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
010 - Administration et Coordination	29 386	2 033	1 000	1 734	34 154	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
044 - Administration et Coordination	0	40	0	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
063 - Administration et Coordination	0	0	0	0	0	30 582	2 665	0	2 359	35 607	32 889	2 549	0	1 360	36 798	33 709	2 749	0	1 360	37 819
109 - Administration Territoriale	0	45 350	0	34 715	80 065	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
113 - Développement des Collectivités Décentralisées	0	66 154	46 231	7 497	119 882	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
133 - Administration Territoriale	0	0	0	0	0	0	53 158	0	38 719	91 877	0	53 066	0	40 825	93 891	0	53 568	0	40 639	94 207
134 - Décentralisation et Développement Local	0	0	0	0	0	0	77 525	30 622	3 612	111 759	0	87 744	28 895	3 153	119 792	0	91 172	2 230	3 330	96 732
135 - Réformes Administratives	0	0	0	0	0	0	546	0	1 200	1 746	0	606	0	1 202	1 808	0	957	0	1 205	2 162
202 - Gestion des Risques et des Catastrophes	0	3 073	55 515	9 108	67 695	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
216 - Gestion des Risques et des Catastrophes	0	0	0	0	0	0	3 101	2 184	12 957	18 242	0	3 166	0	8 113	11 279	0	4 987	0	8 119	13 106
TOTAL	29 386	116 650	102 746	53 053	301 836	30 582	136 995	32 806	58 847	259 230	32 889	147 132	28 895	54 653	263 569	33 709	153 432	2 230	54 653	244 024

5. CONCLUSION

En coordination avec le changement de la structure organisationnelle intégré dans le CDMT 2018-2020, un changement d'organigramme est envisagé afin d'atteindre au mieux les objectifs fixés.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

15 - MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE

1. INTRODUCTION

Le Ministère de la Sécurité Publique ne dispose pas encore de politique sectorielle. Néanmoins, la Police Nationale assume les missions à elle dévolues en tenant compte de quelques documents de référence (la Politique Nationale de Développement, le Programme de Mise en Œuvre de la PND, la Politique Générale de l'Etat, RSS, la Lettre de Politique Générale pour la Réforme du Secteur de la Sécurité, le Décret 2014-295 du 14 Mai 2014, fixant les attributions du Ministre de la Sécurité Publique et l'organisation générale de son ministère), qui ont toujours servi de base à l'élaboration de son Programme de Travail annuel.

Malgré l'effort déployé par le Ministère de la Sécurité Publique, à travers les services de police déployés sur toute l'étendue du territoire nationale, on reçoit toujours un retour négatif, par rapport à la généralisation du sentiment d'insécurité, de la part de la population urbaine et rurale.

Il faut mettre en exergue également, la faiblesse du département par rapport à sa mission de surveillance du territoire qui est une porte ouverte à divers trafics, comme le trafic des ressources naturelles et la traite des êtres humains

Le Ministère de la Sécurité Publique ne dispose pas encore de politique sectorielle. Néanmoins, la Police Nationale assume les missions à elle dévolues en tenant compte de quelques documents de référence (la Politique Nationale de Développement, le Programme de Mise en Œuvre de la PND, la Politique Générale de l'Etat, RSS, la Lettre de Politique Générale pour la Réforme du Secteur de la Sécurité, le Décret 2014-295 du 14 Mai 2014, fixant les attributions du Ministre de la Sécurité Publique et l'organisation générale de son ministère), qui ont toujours servi de base à l'élaboration de son Programme de Travail annuel.

Malgré l'effort déployé par le Ministère de la Sécurité Publique, à travers les services de police déployés sur toute l'étendue du territoire nationale, on reçoit toujours un retour négatif, par rapport à la généralisation du sentiment d'insécurité, de la part de la population urbaine et rurale.

Il faut mettre en exergue également, la faiblesse du département par rapport à sa mission de surveillance du territoire qui est une porte ouverte à divers trafics, comme le trafic des ressources naturelles et la traite des êtres humains

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

assure le contrôle hiérarchique et fonctionnel de l'administration de la Police Nationale et veille à la conformité de ses activités aux Lois et Règlements ainsi qu'aux directives arrêtées par le Gouvernement ;

informe le Gouvernement dans les domaines politique, social, culturel et économique, nationaux et Internationaux ;

exécute les missions de police administrative et de police judiciaire et économique, particulièrement en matière de lutte contre la corruption et contre la grande délinquance financière ;

assure à la surveillance du territoire et des frontières par le contrôle de l'immigration et de l'émigration ainsi que celui de la circulation transfrontière des personnes et des biens prohibés ou réglementés ;

exerce le contrôle de l'armement et de tous les matériels, engins et substances pouvant constituer une menace ou présentant un danger pour l'ordre et la sécurité publique ;

assure le contrôle des entreprises et organismes privés exerçant des activités touchant à la sécurité publique ;

participe à la lutte contre la criminalité Internationale sous toutes ses formes, en relation avec les institutions ou organismes régionaux et/ou internationaux ;

collabore avec les autres départements ministériels, les organismes et groupements sociaux à l'éducation des citoyens pour le respect des Lois et Règlements, au civisme, à la prévention de la délinquance, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la défense et à la protection civile.

Grandes Orientations

respect de la Constitution et de la protection des Institutions de la République ;
 garantie du libre exercice des libertés constitutionnelles collectives et individuelles ;
 respect et de l'application des Lois et Règlements ;
 sauvegarde de la souveraineté nationale et de l'intégrité du territoire ;
 protection des personnes et des biens ;
 maintien de l'ordre intérieur et de la protection des intérêts nationaux en général ;
 relations internationales en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière de droit commun sous toutes ses formes ;
 bon fonctionnement de l'ensemble de son Département avec le souci constant de l'efficacité et de l'efficience au profit de l'intérêt général.

Stratégies

Réhabiliter l'administration de la Police Nationale ;
 Garantir la protection des personnes et des biens ;
 Intensifier la collecte des renseignements et la surveillance du territoire national ;
 Renforcer la capacité professionnelle, opérationnelle des fonctionnaires de police et la structure organisationnelle du ministère.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
036 - Administration et Coordination	036-1 - REHABILITER L'ADMINISTRATION DE LA POLICE NATIONALE	036-1-1 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE	-- Efficacité de la mise en oeuvre de la politique générale de l'Etat et départementale dans la gestion de la sécurité publique	%	100	100	100	100
		036-1-2 - RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	-- Regain de confiance du public à la Police Nationale	%	100	100	100	100
		036-1-3 - ASSURER LA GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES DE LA POLICE NATIONALE	-- Efficience dans la gestion des ressources de la Police Nationale	%	100	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								
070 - RENFORCEMENT DE CAPACITE HUMAINE, MATERIELLE ET LOGISTIQUE								
120 - Sécurité publique	120-1 - GARANTIR LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS	120-1-1 - RENFORCER LA CAPACITÉ DE PRISE EN CHARGE JUDICIAIRE DE LA POLICE NATIONALE	-- Amélioration du taux d'efficacité de la prise en charge judiciaire	%	100	100	100	100
		120-1-2 - RENFORCER LA CAPACITÉ PRÉVENTIVE DE LA POLICE NATIONALE	-- Pourcentage de réalisation des opérations préventives	%	100	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								
066 - DOTATION EN MOYENS ET EQUIPEMENTS DES SERVICES DE POLICES 067 - RENFORCEMENT DE LA SECURITE PUBLIQUE 068 - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES								
136 - Surveillance du territoire et renseignements généraux	136-1 - INTENSIFIER LA COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS ET LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE NATIONAL	136-1-1 - RENFORCER LA STRUCTURE DE RENSEIGNEMENTS DE LA POLICE NATIONALE POUR INFORMER LES INSTANCES ÉTATIQUES	-- Pertinence des informations fournies par la Police Nationale	%	75	75	75	75

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		136-1-2 - RENFORCER LA SUREVEILLANCE DU TERRITOIRE NATIONAL	-- Amélioration de la sécurisation du territoire national	%	100	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								
137 - Formation et réforme	137-1 - RENFORCER LA CAPACITE PROFESSIONNELLE, OPERATIONNELLE DES FONCTIONNAIRES DE POLICE ET LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MINISTERE	137-1-1 - AMÉLIORER LE PROFESSIONNALISME DES FONCTIONNAIRES DE POLICE	-- Amélioration de la prestation et de la qualité de service de la Police Nationale	%	100	100	100	100
		137-1-2 - REFORMER LE CADRE LÉGAL ET LA STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT DE LA POLICE NATIONALE	-- Amélioration de la crédibilité de la Police Nationale vis-vis des usagers	%	100	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								
069 - RENFORCEMENT DE CAPACITE D'ACCUEIL DES ECOLES DE LA POLICE NATIONALE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
036 - Administration et Coordination	91 433	4 920	0	0	96 353	109 526	5 449	0	7 000	121 975	123 549	5 340	0	7 975	136 865	126 515	5 782	0	9 815	142 112
120 - Sécurité publique	0	8 892	0	14 464	23 356	0	9 367	0	15 688	25 055	0	9 516	0	17 243	26 759	0	9 516	0	16 553	26 069
136 - Surveillance du territoire et renseignements généraux	0	0	0	0	0	0	55	0	0	55	0	55	0	0	55	0	55	0	0	55
137 - Formation et réforme	0	0	0	0	0	0	3 675	0	2 120	5 795	0	3 859	0	2 309	6 168	0	4 049	0	2 536	6 585
TOTAL	91 433	13 812	0	14 464	119 709	109 526	18 546	0	24 808	152 880	123 549	18 770	0	27 527	169 847	126 515	19 402	0	28 904	174 821

5. CONCLUSION

La sécurité de Madagascar repose sur la force de sa Police. Elle est une obligation de moyens et non pas des résultats. Généralement, les missions traditionnelles de la Police Nationale sont axées sur la mission de Police Administrative et de Police Judiciaire, ainsi que le rétablissement de l'ordre public.

Aussi, la Police Nationale s'est fixée comme vision à long terme la mise en place d'une Police Nationale républicaine, apte à accomplir ses missions constitutionnelles, moderne, efficace et efficiente, forte, professionnelle, proche de la population, respectueuse des droits humains, intégrée dans une structure réglementée et coordonnée de forces de sécurité intérieure.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

16 - MINISTERE DE LA JUSTICE

1. INTRODUCTION

Des actions ont été entreprises depuis des années pour la réforme de la Justice. Faute de moyens adéquats et suffisants, les résultats ne sont pas encore satisfaisants et le Département de la Justice s'est engagé à poursuivre ses efforts pour faire face aux principales problématiques qui persistent encore, à savoir :

- Difficulté d'accessibilité de la population à la Justice ; d'où la nécessité d'étendre la carte judiciaire et pénitentiaire et de réhabiliter les infrastructures existantes : 40 Tribunaux de Première Instance fonctionnels pour 119 districts (situation au 31/12/2016), infrastructures très vétustes et ne respectant plus les normes
- Lenteur dans le traitement des dossiers, faute de moyens adéquats et suffisants
- Droits et obligations peu connus par les citoyens ;
- Persistance de la pratique de la corruption dans le système judiciaire et ainsi méfiance des usagers envers la justice
- Réticence des opérateurs à investir à Madagascar
- Normes internationales sur les droits humains en milieu carcéral non encore suffisamment atteintes : malnutrition/sous-nutrition, surpopulation, ...

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

Suivant les dispositions de D22 premier du décret n°2016-352 du 04 mai 2016 fixant les attributions du Garde de Sceaux, Ministre de la Justice, ainsi que l'organisation générale de son Ministère, la mission assignée au Ministère de la Justice est d'« Assurer la primauté du droit, promouvoir l'accès à la justice et veiller à ce que l'administration de la justice soit digne de confiance, intègre et respectueuse des droits humains ».

- Grandes Orientations

En cohérence avec le PND/PMO 2015 à 2019, les grandes orientations d'ici 2019 sont principalement axées sur :

- Le renforcement de la promotion d'une Justice accessible et plus proche des citoyens, entre autres par la mise en fonctionnement de nouveaux tribunaux de première instance, de nouvelles Maisons Centrales des ressorts respectifs des nouveaux Tribunaux et des nouvelles Directions Régionales de l'Administration Pénitentiaire ;
- L'accélération du traitement des dossiers, en renversant le ratio Condamnés/ Prévenus dans les prisons, passant de 40/60 à 60/40 jusqu'en 2019 ;
- La continuation des réformes et vulgarisation juridiques ;
- Le renforcement de la promotion du respect des droits humains et des obligations internationales en matière des droits de l'homme ;
- La continuation de la lutte contre la corruption et de la mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption, par le renforcement des inspections et contrôle, par la mise en place et l'opérationnalisation des pôles anti-corruption et de la Chaîne Spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou de bois d'ébène ;
- Continuation de la mise aux normes des conditions de détention dans tous les domaines : sécurité, santé et hygiène, respect des droits humains en milieu carcéral,

- Stratégies

- Renforcement de l'instauration de la culture de résultats ;
- Renforcement des capacités institutionnelles de toutes les structures existantes ;
- Renforcement des capacités des acteurs de la justice ;

- Mise en application effective des décisions de justice, dont le recouvrement effectif des amendes et des frais et dépens par les services des Frais de Justice Pénale et Assimilés (FJPA) à mettre en place progressivement auprès des juridictions ;
- Redynamisation de la production des camps pénaux ;
- Développement du partenariat avec les principaux bailleurs de fonds et les Organisations non gouvernementales

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
012 - Administration et Coordination	012-1 - OPTIMISER ET MODERNISER L'ORGANISATION ET LA GESTION DES SERVICES DE LA JUSTICE DANS UN SOUCI D'EFFICACITE ET D'EFFICIENCE	012-1-1 - DISPOSER DES RESSOURCES HUMAINES MOTIVÉES ET EN NOMBRE SUFFISANT POUR ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DE LA JUSTICE	-- TAUX MOYEN DU RESPECT DES NORMES PAR CORPS EN TERME D'EFFECTIF	%	25	30	40	50
		012-1-2 - METTRE LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DES RÉFORMES ENGAGÉES AU NIVEAU DE LA JUSTICE	-- NOMBRE DE LOGICIELS À DÉPLOYER	NOMBRE	4	5	6	6
		012-1-3 - INSTAURER LA CULTURE DE PERFORMANCE DANS LA GESTION OPÉRATIONNELLE ET PATRIMONIALE DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE	-- POURCENTAGE DES INDICATEURS D'OBJECTIFS ATTEINTS	%	78	83	85	90
Projets d'Investissement Public concernés								
042 - DELOCALISATION DU MINISTERE DE LA JUSTICE / CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT 043 - PROJET JUSTICE								
111 - Administration judiciaire	111-1 - ASSURER UNE JUSTICE DILIGENTE, INTÈGRE, RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS ET SÉCURISANTE POUR LES INVESTISSEMENTS	111-1-1 - ACCÉLÉRER ET SIMPLIFIER LES PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES DOSSIERS AU NIVEAU DES COURS ET TRIBUNAUX	-- TAUX MOYEN DES DOSSIERS JUGÉS AU NIVEAU DES COURS ET TRIBUNAUX DE L'ORDRE JUDICIAIRE	%	55	65	70	75
		111-1-2 - METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT JURIDIQUE STABLE ET SÉCURISANT, FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	-- PRÉSENCE DE CADRE JURIDIQUE À JOUR ET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	LOGIQUE	1	1	1	1
		111-1-3 - RAPPROCHER LES JURIDICTIONS ET LES SERVICES JUDICIAIRES DES CITOYENS	-- PROPORTION DES DISTRICTS OÙ DES TRIBUNAUX SONT IMPLANTÉS	PROPORTION	42/119	43/119	44/119	45/119

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFER 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		111-1-4 - RENFORCER LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DEVELOPPER LA COOPERATION INTERNATIONALE ET REGIONALE EN LA MATIERE	-- TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS EN MATIERE DU RESPECT DES DROITS HUMAINS AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	%	50	60	70	80
Projets d'Investissement Public concernés								
038 - APPUI A LA SECURITE JUDICIAIRE ET JURIDIQUE 039 - RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT 041 - JUSTICE DE PROXIMITE								
112 - Administration pénitentiaire	112-1 - NORMALISER LES CONDITIONS DE DETENTION DANS LES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	112-1-1 - RENFORCER LA SECURISATION DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	-- TAUX MAXIMAL D'EVASION	%	0,66	0,5	0,4	0,2
		112-1-2 - AMELIORER LES CONDITIONS DE DETENTION EN MILIEU CARCERAL	-- TAUX MAXIMAL DE MALNUTRITION SEVERE	%	1,52	1,4	1,2	1
		112-1-3 - METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE PREPARATION A LA REINSERTION SOCIALE EN MILIEU CARCERAL	-- NOMBRE DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES DISPOSANT D'ACTIVITES DE REINSERTION SOCIALE	NOMBRE	7	15	25	35
		112-1-4 - PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PROPICE A LA NORMALISATION DES CONDITIONS DE DETENTION AU SEIN DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	-- POURCENTAGE DES INDICATEURS D'OBJECTIFS ATTEINTS EN MATIERE DE NORMALISATION DES CONDITIONS DE DETENTION	%	50	60	70	80
Projets d'Investissement Public concernés								
040 - MISE AUX NORMES ET SECURISATION DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES								
127 - Promotion de l'intégrité	127-1 - CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	127-1-1 - RENFORCER LA PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA CRÉDIBILITÉ DE LA JUSTICE	-- TAUX DES DOLÉANCES SUR LES CAS D'ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ ET À LA CRÉDIBILITÉ DE LA JUSTICE TRAITÉES AU NIVEAU DU BCCJEP	%	90	90	90	95
		127-1-2 - CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	-- NOMBRE DES PÔLES ANTI-CORRUPTION (PAC) OPÉRATIONNELS	NOMBRE	1	3	6	6
Projets d'Investissement Public concernés								
132 - Contrôle externe des Finances Publiques	132-1 - PROMOUVOIR LA RÉGULARITÉ, LA PERFORMANCE ET LA TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	132-1-1 - S'ASSURER DE LA RÉGULARITÉ DES COMPTES PUBLICS À TRAVERS LES MISSIONS JURIDICTIONNELLES	-- POURCENTAGE DE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL EFFECTUÉ PAR RAPPORT AUX POSTES COMPTABLES EXISTANTS	%	59	62	75	100
		132-1-2 - CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS (ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLIQUES, COLLECTIVITÉS LOCALES)	-- NOMBRE DE RECOMMANDATIONS ÉMISES	NOMBRE	10	12	15	20
		132-1-3 - CADRER ET RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS (GOUVERNEMENT, PARLEMENT, POUVOIRS AU NIVEAU DES COLLECTIVITÉS DÉCENTRALISÉES)	-- NOMBRE DE RECOMMANDATIONS ÉMISES	NOMBRE	2	4	6	10
		132-1-4 - INFORMER LES CITOYENS SUR LA SITUATION ET LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	-- NOMBRE DE RAPPORTS ÉMIS	NOMBRE	1	2	2	2

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		132-1-5 - PARTICIPER AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES AU NIVEAU DES INSTANCES INTERNATIONALES (INTOSAI, AFROSAI, CREFIAF) ET RENFORCER LA CAPACITÉ DES MEMBRES DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES	-- NOMBRE D'ACTIVITÉS ORGANISÉES AUXQUELLES LA JURIDICTION FINANCIÈRE MALGACHE EST REPRÉSENTÉE	NOMBRE	3	3	5	5
Projets d'Investissement Public concernés								
037 - APPUI INSTITUTIONNEL AUX JURIDICTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
012 - Administration et Coordination	59 826	17 384	0	282	77 492	71 337	17 769	1 767	2 545	93 418	76 324	18 347	3 961	1 298	99 930	78 175	19 607	5 941	572	104 296
111 - Administration judiciaire	0	9 122	5 599	2 205	16 926	0	8 978	8 150	1 547	18 675	0	9 474	5 401	0	14 875	0	10 043	0	0	10 043
112 - Administration pénitentiaire	0	7 783	0	1 282	9 066	0	8 436	0	2 070	10 506	0	8 942	0	3 260	12 202	0	9 478	0	4 214	13 692
127 - Promotion de l'intégrité	0	836	0	0	836	0	2 933	0	0	2 933	0	3 130	0	0	3 130	0	3 340	0	0	3 340
132 - Contrôle externe des Finances Publiques	0	0	0	0	0	0	489	0	200	689	0	519	0	0	519	0	551	0	0	551
TOTAL	59 826	35 125	5 599	3 769	104 319	71 337	38 604	9 917	6 362	126 220	76 324	40 413	9 362	4 558	130 657	78 175	43 020	5 941	4 786	131 923

5. CONCLUSION

Le Ministère de la Justice envisage de renforcer les actions qui contribuent à la réalisation des grands indicateurs du PND en matière de bonne gouvernance et de l'Etat de droit. Dans ce cadre, les perspectives d'ici 2019 sont de :

- Mettre en fonctionnement 04 nouveaux tribunaux de première instance et de 04 nouvelles Maisons Centrales des ressorts respectifs des nouveaux Tribunaux ;
- Renverser le rapport Condamnés/ Prévenus dans les prisons, passant de 40/60 à 60/40 jusqu'en 2019 ;
- Renforcer la mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption, en vue d'atteindre l'indice de perception de la corruption de 25 à 50 entre 2015 et 2019 (évaluation par le Transparency International) ;
- Mettre aux normes des conditions de détention en vue d'atteindre un taux de malnutrition inférieur à 0,6%, un taux d'évasion inférieur à 0,6%, une surpopulation de niveau jugé acceptable par le Comité International de la Croix Rouge qui est actuellement le principal observateur en matière de détention à Madagascar.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

21 - MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

1. INTRODUCTION

Le Ministère des Finances et du Budget œuvre pour une bonne gouvernance qui impacte positivement sur la population. Avec l'adoption de la Loi Organique sur les Lois de Finances, en 2004, le Budget adopte une approche orientée vers les résultats. L'introduction de la pluri annualité budgétaire soutient le pilotage des politiques publiques en assurant l'articulation des politiques publiques avec le Budget de l'Etat. A ce titre, le Ministère met à la disposition des acteurs, les outils budgétaires nécessaires, afin de garantir une budgétisation basée sur les politiques publiques.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère :

- Elaborer et mettre en œuvre la politique financière, fiscale et budgétaire de l'Etat comprenant: l'élaboration des projets, le contrôle et l'exécution des Lois de Finances ; les travaux d'assiette, de contrôle et de recouvrement des ressources fiscales et douanières ; la gestion et le contrôle du patrimoine de l'Etat et des collectivités locales ; la gestion de la trésorerie et des dettes intérieure et extérieure de l'Etat ; la coordination de la Politique du Gouvernement en matière de micro finance.
- Partager avec d'autres entités le pilotage de l'économie et la maîtrise des grands équilibres économiques, financiers et monétaires (établissement, suivi et le perfectionnement du tableau de bord ; conduite des travaux et d'analyses susceptibles d'éclairer les choix et décisions du Gouvernement en matière budgétaire et financière);
- Assurer la gestion et le suivi-évaluation des aides extérieures et contribuer à l'harmonisation de la coopération avec les bailleurs de fonds;
- Assurer la tutelle des institutions financières et des établissements publics;
- Contribuer activement au bon déroulement de l'évolution de l'environnement institutionnel Malagasy dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration, de la régulation de l'environnement comptable de l'ensemble des secteurs économiques.

Grandes Orientations :

- Mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
- Assurer la mobilisation des ressources internes (recettes fiscales et non fiscales) ;
- Maitriser les dépenses publiques
- Renforcer du Contrôle des Finances Publiques
- Respecter des engagements avec les partenaires (FEC-FMI, UE, BAD etc.)
- Mettre en œuvre la stratégie d'endettement.

Stratégies :

- Moderniser le socle de base de la gestion des finances publiques pour le mettre en cohérence avec les nouvelles exigences de la gestion des finances publiques ;
- Assurer une meilleure intégration des entités autonomes et des CTD à l'action publique ;
- Optimiser les recettes de l'Etat et des collectivités locales ;
- Rendre efficace, rigoureuse et transparente la budgétisation des politiques publiques ;

- Mieux connaître et mieux gérer les actifs et les passifs ;
- Améliorer l'exécution du budget ;
- Améliorer les comptabilités budgétaires et générales, le reporting et les statistiques ;
- Renforcer les contrôles à posteriori et la contribution de la GFP à la lutte contre la corruption ;
- Mobiliser des compétences, l'éthique et les performances des fonctionnaires afin d'assurer la réalisation effective des objectifs des politiques publiques ;
- Piloter la réforme.

Objectifs globaux :

- Contribuer à piloter la gestion des finances publiques
- Gérer de manière efficace, efficiente et transparente le budget de l'Etat
- Améliorer la mobilisation des recettes fiscales
- Améliorer les recettes douanières
- Assurer une bonne gouvernance financière dans la conduite de la politique financière de l'Etat et dans la gestion financière et comptable des organismes publiques
- Renforcer le contrôle des finances publiques
- Renforcer la gouvernance financière et budgétaire du personnel de l'Etat
- Contribuer à lutte contre la pauvreté par les appuis transversaux au développement économique et social

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
013 - Administration et Coordination	013-1 - CONTRIBUER A PILOTER LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	013-1-1 - PILOTER EFFICACEMENT LES RÉFORMES	013-1-1-S1 - TAUX D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES RÉFORMES AU SEIN DU MFB	%	0	100	100	100
		013-1-2 - RENFORCER LES NORMES ET LES CONTRÔLES EN MATIÈRE DE FINANCES PUBLIQUES			0	0	0	0
		013-1-3 - AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ ET LA COHÉRENCE DES SUPPORTS TECHNIQUES POUR RENDRE EFFICACE, TRANSPARENTE ET RIGOREUSE LA BUDGÉTISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES			0	0	0	0
		013-1-4 - DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES, L'ÉTHIQUE ET LES PERFORMANCES DES FONCTIONNAIRES			0	0	0	0
		013-1-5 - AMÉLIORER LA TRANSPARENCE ET L'EFFICACITÉ DE LA DIN			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
202 - GESTION BUDGETAIRE ET CROISSANCE INCLUSIVE (GBCI)								
209 - RENFORCEMENT ET MODERNISATION DE L'IMPRIMERIE NATIONALE								
179 - PROJET MOBIL BANKING								
183 - FONDS D'ETUDE ET DE RENFORCEMENT DE CAPACITE								
190 - PROJET D'URGENCE POUR LA PRESERVATION DES INFRASTRUCTURES ET LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE								
232 - PROJET D'INVESTISSEMENT EN INCLUSION FINANCIERE (PASEF II)								
218 - RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES, MATERIELLES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES DU PROGRAMME « ADMINISTRATION ET COORDINATION »								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
114 - Gestion du Budget	114-1 - GÉRER DE MANIÈRE EFFICACE, EFFICIENTE ET TRANSPARENTE LE BUDGET DE L'ETAT	114-1-1 - ASSURER UNE GESTION EFFICACE, TRANSPARENTE ET FLUIDE DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE (PROGRAMMATION, EXÉCUTION, SUIVI ÉVALUATION ET GESTION DU PATRIMOINE)	114-1-1-S1 - TAUX D'EXÉCUTION DU BUDGET GÉNÉRAL	POURCENT AGE	1	1	1	1
		114-1-2 - RENFORCER LA DÉCONCENTRATION ET LES SERVICES DE PROXIMITÉ	114-1-2-S1 - TAUX DE COUVERTURE DES SERVICES DÉCONCENTRÉS	POURCENT AGE	0,5	0,18	0,18	0,14
		114-1-3 - DÉVELOPPER L'EFFICACITÉ DES SERVICES DE LA DGB	114-1-3-S1 - TAUX D'EXÉCUTION DES DÉPENSES DU PROGRAMME	POURCENT AGE	1	1	1	1
Projets d'Investissement Public concernés								
192 - FANJAKANA HO AN-DAHLOBE 200 - CONSTRUCTION-REHABILITATION BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIRECTION GENERALE DU BUDGET 204 - INTEGRATION DES FONCTIONS DE L'ORDONNATEUR NATIONAL 212 - MISE EN PLACE D'UNE ECOLE DU BUDGET 214 - FONDS DE CONTINGENCE 187 - PROVISION SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 188 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS SUR DONS 225 - RINDRA 233 - MECANISME INTEGRE D'APPUI A LA SOCIETE CIVILE A MADAGASCAR - DINIKA II								
115 - Gestion Fiscale	115-1 - AMÉLIORER LA MOBILISATION DES RECETTES FISCALES	115-1-1 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ET LA MODERNISATION DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION FISCALE	115-1-1-S1 - TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS PAR CATÉGORIE DE CONTRIBUABLES	POURCENT AGE	NA	1) supérieur à 60%, 2) supérieur à 30%, 3) supérieur à 10%	1) supérieur à 50%, 2) supérieur à 35%, 3) supérieur à 15%	1) supérieur à 70%, 2) supérieur à 40%, 3) supérieur à 35%
		115-1-2 - PROMOUVOIR UN CADRE JURIDIQUE STABLE, ACCESSIBLE ET TRANSPARENT RELATIF AUX LOIS ET DISPOSITIONS FISCALES	115-1-2-S1 - DIMINUTION DES DOLÉANCES SUR LES THÈMES AYANT DÉJÀ FAIT L'OBJET DE TEXTE LÉGISLATIF OU RÉGLEMENTAIRE	POURCENT AGE	ND	10	20	20
		115-1-3 - ASSURER DES SERVICES DE PROXIMITÉ DE QUALITÉ AUX USAGERS	115-1-3-S1 - TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS PAR CATÉGORIE DE CONTRIBUABLES	POURCENT AGE	ND	1) supérieur à 60%, 2) supérieur à 30%, 3) supérieur à 10%	1) supérieur à 65%, 2) supérieur à 35%, 3) supérieur à 15%	1) supérieur à 70%, 2) supérieur à 40%, 3) supérieur à 35%
		115-1-4 - RENFORCER LA PRÉSENCE DE L'ADMINISTRATION FISCALE PAR LE BIAIS DU CONTRÔLE FISCAL	115-1-4-S1 - POURCENTAGE DE RECETTES RECOUVRÉES PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS, SUITE À CONTRÔLE FISCAL	POURCENT AGE	ND	5	4	3
		115-1-5 - ÉTABLIR UNE PRÉVISION DE RECETTES FISCALES PAR RAPPORT AUX AGRÉGATS MACROÉCONOMIQUES, ASSURER LA BONNE GESTION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ALLOUÉE À LA DGI ET RENFORCER LA COMPÉTENCE DES AGENTS	115-1-5-S1 - DISPONIBILITÉ DES PRÉVISIONS DE RECETTES PAR SERVICE OPÉRATIONNEL	!!!	ND	43101	43466	43831
Projets d'Investissement Public concernés								
208 - PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC (PAPSP) : IMPOTS 226 - RENFORCEMENT DE CAPACITÉ DE L'ADMINISTRATION FISCALE								
116 - Douanes	116-1 - ACCROÎTRE LES RECETTES DOUANIÈRES	116-1-2 - FACILITER ET SÉCURISER LES ÉCHANGES	- - Nombre de dispositions de l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE) classées sous la catégorie A	NOMBRE	0	8	9	11

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFER 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		116-1-3 - RENFORCER LES SYSTÈMES ET PROCÉDURES DOUANIERS POUR UNE MOBILISATION OPTIMISÉE DES RECETTES	- - Taux de réalisation de l'objectif de recettes par rapport aux prévisions	%	0	100	100	100
		116-1-4 - OPTIMISER LES SOUTIENS DES SERVICES OPERATIONNELS	- - Rapport entre les recettes douanières et les ressources déployées	%	0	0,5	1	1,5
Projets d'Investissement Public concernés								
110 - SECURISATION DOUANIERE								
117 - Trésor	117-1 - ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE FINANCIÈRE DANS LA CONDUITE DE LA POLITIQUE FINANCIÈRE DE L'ETAT ET DANS LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES ORGANISMES PUBLICS	117-1-1 - ASSURER LA SÉCURISATION DES FONDS, TITRES ET VALEURS PUBLICS			0	0	0	0
		117-1-2 - DÉVELOPPER LES SERVICES FINANCIERS			0	0	0	0
		117-1-3 - RENFORCER LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES ORGANISMES PUBLICS ET DES SOCIÉTÉS À PARTICIPATION PUBLIQUE			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
120 - RENFORCEMENT DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR (PHASE II)								
129 - Contrôle Budgétaire et Financière	129-1 - RENFORCER LE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES	129-1-1 - ALLÉGER LE CONTRÔLE A PRIORI	129-1-1-S1 - ECART DE NON-CONFORMITÉ DES ACTES SOUMIS AU VISA	%	20	15	10	8
		129-1-2 - RENFORCER LES CONTRÔLES A POSTERIORI	129-1-2-S1 - NOMBRE DE CONTRÔLE À POSTÉRIORI	NOMBRE	6	10	14	18
Projets d'Investissement Public concernés								
127 - RENFORCEMENT DU CONTROLE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS								
130 - Gestion Financière du Personnel de l'Etat	130-1 - RENFORCER LA GOUVERNANCE FINANCIÈRE ET BUDGETAIRE DU PERSONNEL DE L'ETAT	130-1-1 - OPTIMISER LA GESTION FINANCIÈRE DU PERSONNEL DE L'ETAT	130-1-1-S1 - ECONOMIE RÉALISÉE EN MATIÈRE DE DÉPENSE DE SOLDE ET PENSIONS	%	1	2	3	5
		130-1-2 - RENFORCER LE MÉCANISME DE GESTION ET DE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES AGENS DE L'ETAT	130-1-2-S1 - EVOLUTION DES DÉPENSES DE SOLDE ET PENSIONS	%	< 10	< 10	< 10	< 10
		130-1-3 - AMÉLIORER LE CADRE ORGANISATIONNEL, PHYSIQUE, LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION FINANCIÈRE DU PERSONNEL DE L'ETAT	130-1-3-S1 - TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS	%	0	80	85	90
Projets d'Investissement Public concernés								
196 - RENFORCEMENT ET MODERNISATION DE LA GESTION FINANCIERE DU PERSONNEL DE L'ETAT (DGGFPE)								
803 - Action sociale et développement	803-1 - CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LES APPUIS TRANSVERSAUX AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	803-1-1 - AMÉLIORER LE NIVEAU DE REVENU DES COUCHES VULNÉRABLES ET RESTAURER DES INFRASTRUCTURES SOCIALES D'UTILITÉ PUBLIQUE	803-1-1-S1 - NOMBRE DE PROJETS RÉALISÉS	!!!	0	0	0	0
		803-1-2 - AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES LOCALES ET LA CONCERTATION AU NIVEAU DES COMMUNES	803-1-2-S1 - NOMBRE D'INFRASTRUCTURES LOCALES RÉALISÉES	!!!	0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
101 - OPERATIONS DE MICROREALISATIONS 230 - APPUI AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET SOCIAL (PHASE II DES PROJETS APPUIS AUX COUCHES DEFAVORISEES ET HIMO DEVELOPPEMENT)								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
013 - Administration et Coordination	46 182	27 760	74 542	14 509	162 993	40 614	33 584	26 637	16 352	117 187	41 751	12 272	413 314	10 469	477 806	42 322	12 973	768 049	12 562	835 906
114 - Gestion du Budget	51 965	1 102 304	9 187	69 134	1 232 590	60 897	511 295	33 928	85 479	691 599	63 646	540 408	58 659	371 145	1 033 858	65 015	647 592	27 932	575 847	1 316 386
115 - Gestion Fiscale	63 762	10 819	0	4 281	78 863	60 345	10 145	0	6 700	77 190	63 081	9 516	0	8 040	80 637	64 440	9 342	0	9 648	83 429
116 - Douanes	32 082	4 540	0	7 246	43 868	31 178	21 022	0	10 076	62 277	32 872	5 300	0	12 091	50 263	33 583	5 620	0	14 510	53 713
117 - Trésor	61 947	779 497	0	2 517	843 960	61 521	362 536	0	4 918	428 975	64 322	16 996	0	5 433	86 751	65 711	18 042	0	6 520	90 272
129 - Contrôle Budgétaire et Financière	14 271	2 353	0	3 220	19 845	20 342	3 122	0	3 530	26 994	21 250	4 039	0	4 236	29 525	21 707	4 183	0	5 083	30 974
130 - Gestion Financière du Personnel de l'Etat	42 143	748 409	0	1 533	792 085	56 532	809 967	0	2 000	868 498	59 130	254 396	0	2 400	315 926	60 409	255 747	0	2 880	319 036
803 - Action sociale et développement	0	0	0	10 200	10 200	0	0	0	10 100	10 100	0	0	0	12 120	12 120	0	0	0	14 544	14 544
TOTAL	312 353	2 675 684	83 729	112 638	3 184 405	331 429	1 751 671	60 565	139 155	2 282 820	346 052	842 926	471 973	425 934	2 086 886	353 187	953 498	795 981	641 594	2 744 260

5. CONCLUSION

Les actions du Ministère des Finances et du Budget concourent à la vision «Une bonne gouvernance financière qui impacte significativement sur le bien-être de la population». Conformément au programme de mise en œuvre de la PGE et en cohérence avec le PND/PMO, les priorités du Ministère des Finances et du Budget se focalisent sur le redressement de l'économie et les réformes des finances publiques.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

25 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

1. INTRODUCTION

Beaucoup de pays comme Madagascar ont connu de graves crises politiques et surtout économiques. Toutefois, compte tenu des défis économiques définis dans la PGE/PND/PMO, le Ministère de l'Economie et de la Planification se doit de contribuer au développement du pays par la mise en œuvre d'une politique de relance efficace et efficiente.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

-Missions du Ministère

Le Ministère de l'Economie et du Plan (MEP) a pour principales missions d'assurer :

- La formulation et la gestion des politiques économiques ;
- La conception des mécanismes et outils d'appui au développement ;
- La planification, la coordination et le suivi-évaluation des programmes de développement ;
- La gestion du Système Statistique National, en tant qu'outil d'aide à la prise de décision.

- Grandes Orientations

S'agissant de l'économie, le Ministère de l'Economie et de la Planification intervient dans :

- la conception et la disposition d'outils d'éclairage et de cadrage de la situation, de l'évolution et des opportunités de développement économique et social
- le développement des outils, mécanismes et procédures pour la mise en œuvre de la

S'agissant du Plan, le Ministère de l'Economie et de la Planification vise à :

- appuyer le processus du développement économique et social
- planifier le développement économique et social

- Stratégies

Au titre de la mission « Economie », la Direction Générale de l'Economie est principalement chargée de la conception, du pilotage, du suivi et de l'analyse de la politique de l'Etat en matière de gestion et de développement économique.

Au titre de la mission « Planification », la Direction Générale du Plan est principalement chargée de la planification et de la coordination des programmes de développement du pays à moyen et long terme à tous les niveaux : national, sectoriel, régional et local.

En matière « d'Appui au Développement », la mission consiste principalement à la conception d'outils d'appui au développement, d'outils de gestion de la coopération au développement et du suivi évaluation des programmes du Gouvernement.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
014 - Administration et Coordination	014-1 - PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE ET EFFICIENTE	014-1-1 - ASSURER LE PILOTAGE MINISTERIEL ET LE PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET À LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCONOMIE	-- TAUX DE PERFORMANCE DU MINISTÈRE	TAUX	100	100	100	100
		014-1-2 - RENFORCER L'UTILISATION DES MOYENS EN VUE D'UNE COORDINATION EFFECTIVE DU MINISTÈRE	-- TAUX DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS DU PTA ET DU PASP	TAUX	100	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								
205 - APPUI INSTITUTIONNEL DU MEP 218 - PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT SECTEUR PRIVE ET EMPLOI (PDSPE):PNUD								
604 - Economie	604-1 - RÉHABILITER L'ADMINISTRATION, INSTAURER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET ASSURER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE ET AUGMENTER L'ESPACE BUDGÉTAIRE	604-1-1 - ASSURER LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION ET LE SUIVI-ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT			0	0	0	0
		604-1-2 - RENFORCER LE SYSTÈME STATISTIQUE			0	0	0	0
		604-1-3 - DÉVELOPPER DES POLITIQUES PUBLIQUES ORIENTÉES VERS L'EFFICACITÉ, L'EFFICIENCE ET L'ÉQUITÉ ET ASSURER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE ET AUGMENTER L'ESPACE BUDGÉTAIRE			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
201 - RECENSEMENT ET STATISTIQUE (RENFORCEMENT DES CAPACITÉS STATISTIQUES A MADAGASCAR) 186 - SUIVI DES PROGRAMMES D'URGENCE 219 - MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES CONJONCTURELLES _NOUVEAU_ 220 - MISE EN ŒUVRE NATIONALE DE L'INDICE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL _NOUVEAU_ 221 - SUIVI ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT _NOUVEAU_ 207 - PROJET DE RELANCE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (PRDR) 206 - OUTILS D'ANALYSES ÉCONOMIQUES 208 - MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE COOPÉRATIONS ÉCONOMIQUES EXTERIEURES 209 - ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉVALUATION (PNEVAL) 210 - DÉVELOPPEMENT DES MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES								
612 - Planification	612-1 - PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE ET EFFICIENTE	612-1-1 - RENFORCER LA PLANIFICATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À CARACTÈRE INCLUSIF ET DURABLE À TOUS LES NIVEAUX			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
214 - RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION SECTORIELLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES 215 - RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION RÉGIONALE POUR L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT 216 - PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA VISION MADAGASCAR 2045								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
014 - Administration et Coordination	6 055	2 315	0	1 241	9 611	5 073	2 798	1 695	2 407	11 972	5 723	2 729	0	2 774	11 226	5 851	2 832	0	3 847	12 530
604 - Economie	0	1 266	21 408	3 387	26 062	0	1 785	44 501	2 326	48 612	0	1 558	8 862	3 834	14 255	0	1 710	8 862	3 002	13 574
612 - Planification	0	95	0	582	677	0	90	0	342	432	0	96	0	915	1 011	0	112	0	938	1 050
TOTAL	6 055	3 676	21 408	5 211	36 350	5 073	4 673	46 196	5 075	61 017	5 723	4 383	8 862	7 524	26 492	5 851	4 653	8 862	7 787	27 154

5. CONCLUSION

Le MEP vise à amener Madagascar vers un développement inclusif et durable, sous un leadership ferme et soutenable, capable de réduire toutes formes de disparités et de dualités tant au niveau spatial qu'au niveau sectoriel et ce, à travers un système de gouvernance économique accepté et applicable par tous.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

32 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES

1. INTRODUCTION

Conformément à son appellation, le Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail et des Lois Sociales (MFPRATLS) s'occupe de trois (3) domaines principaux: (i) Fonction Publique, (ii) Modernisation de l'Administration ; (iii) Travail et les Lois Sociales.

Dans le domaine de la Fonction Publique, on constate une insuffisance de compétence et une dégradation progressive de la planification de la Gestion des Ressources Humaines de l'Etat tant au niveau global qu'à l'intérieur de chaque département ministériel. Ces maux, conjugués avec la diminution des moyens alloués à l'Administration, au MFPRATLS tout particulièrement ; et des avantages accordés aux Agents de l'Etat ne font qu'alourdir le bilan.

Actuellement, l'ensemble de la Fonction Publique se plaint d'un système qui ne répond plus à ses attentes et aspirations, ni à celles des citoyens. Ce système ne peut en aucun cas satisfaire les exigences d'une Administration œuvrant au service de développement du pays.

Il s'agit, entre autres de :

- (i) altération progressive des conditions et de l'environnement de travail ;
- (ii) carence chronique de compétences et de performance (incohérence entre les compétences et les exigences des postes);
- (iii) absence de planification en matière de ressources humaines (déséquilibre entre les effectifs des contractuels et des fonctionnaires);
- (iv) désorganisation de tout le système de gestion des postes et des effectifs (gestion largement manuelle).

En matière de modernisation de l'Administration, s'inscrivant dans la vision du Plan National de Développement, notamment dans l'atteinte de l'Axe stratégique 1, à savoir: « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale », le processus de réforme au niveau de l'Administration publique revête une importance capitale. L'Administration Publique qui, pour remplir sa mission et atteindre l'objectif de bonne gouvernance, se doit d'avoir à sa disposition des personnels performants et des ressources matérielles suffisantes en qualité et en quantité. Une coordination efficace et unificatrice des projets de réforme issus des différents départements ministériels et institutions est en outre nécessaire pour que la réforme de l'Administration avec un grand A puisse être un pilier du développement.

En ce qui concerne le « Travail et Lois Sociales », depuis l'adhésion à l'OIT en 1960, Madagascar a ratifié 42 conventions de l'OIT dont huit (8) sur les huit (8) Conventions fondamentales et quatre (4) sur les quatre (4) Conventions de gouvernance (prioritaires). Cependant, l'application effective de ces conventions est conditionnée par la mise en cohérence des textes nationaux qui reste à poursuivre, la prise en compte de ces conventions par les Tribunaux et cours lors de la survenance de litiges de travail qui doit être généralisée, ainsi que par une vulgarisation à plus grande échelle des textes ainsi que des droits et obligations qui en découlent.

Dans tous les secteurs, la faible observation de droits considérés comme fondamentaux au niveau des assises internationales se pose à des degrés différents. La défectuosité des conditions de l'emploi se manifeste sous différentes formes et est générée par diverses circonstances. L'on relève généralement le manquement de l'observation de la législation et de la réglementation du travail ou de la législation sociale en général, la méconnaissance des textes juridiques en vigueur, le caractère informel de l'activité recourant à la main-d'œuvre salariée, les lacunes du dialogue social, la négligence des mesures d'hygiène, de sécurité, de santé au travail et d'environnement. Enfin, la situation de précarité sociale et monétaire amène souvent de nombreux travailleurs à être beaucoup plus flexibles par rapport aux conditions de travail.

En 2012, le nombre des enfants travailleurs dans le pays a atteint les 2 030 000, dont 80% sont soumis aux pires formes de travail (exploitation sexuelle à des fins commerciales, travail dans les mines et les carrières, travail domestique abusif et dangereux). Compte tenu de la situation économique du pays, où 92% de la population vivent sous le seuil de la pauvreté, une dégradation de la situation est à prévoir.

Le Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants (PNA), adopté en 2004 et programmé pour 15 ans, constitue le document cadre pour les activités à mener à Madagascar pour la lutte contre le travail des enfants. Il préconise l'intervention de différents acteurs institutionnels sous le leadership du Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail et des Lois Sociales (MFPRATLS) qui coordonne les actions de lutte contre le travail des enfants au niveau National.

La structure du marché du travail à Madagascar et la forte proportion d'emplois dans les secteurs de l'économie informelle impliquent que la grande majorité des travailleurs n'est pas couverte par le système de sécurité sociale. Les systèmes institutionnels de sécurité sociale ne couvrent le plus souvent qu'une partie des travailleurs du secteur moderne public et privé. Le taux de couverture sociale des travailleurs du secteur formel reste encore très faible ; sur les 65.557 entreprises enregistrées, seules 21.423 c'est-à-dire 32,67% ont effectué leurs adhésions à un organisme de prévoyance sociale, et les 16,81% seulement s'affilient à des Services Médicaux du travail. La structure multipolaire du système qui se traduit par la multiplicité des institutions et des départements en charge des différents volets de la protection sociale, ne favorise pas, par ailleurs, son fonctionnement harmonieux.

Par ailleurs, les actions entreprises en matière de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA ne touchent que partiellement les travailleurs de l'économie informelle, en particulier ceux en milieu rural. Le fonctionnement du système de protection sociale est handicapé par la multiplicité des structures notamment les départements ministériels en charge de la protection sociale, posant ainsi un réel problème de coordination.

De tout ce qui précède, le MFPRATLS priorise la dynamisation de l'Inspection du Travail et Lois sociales tout en renforçant ses capacités matérielles, humaines, techniques, et financières.

Eu égard à tous ces problèmes, le Décret 2016-659 du 16 juin 2016 assigne au MFPRATLS le mandat de leader pour les résoudre. En tant que tel, il est attendu que l'Etat devrait lui fournir les moyens tant humains, matériels et surtout financiers pour l'aider à mener à terme et dans les meilleures conditions ses missions. Malheureusement, jusqu'à maintenant, il demeure parmi les départements ministériels les moins nantis. Cette situation conduit à la funeste constatation que « le Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'administration, du Travail et des Lois Sociales est le PARENT PAUVRE DE L'ADMINISTRATION. »

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

MISSION DU MINISTERE

Conformément au Décret 2016-659 du 16 juin 2016, relatif aux attributions du MFPRATLS, couvrant trois axes du PND (axe 1, 3 et 4), le ministère s'est fixé les objectifs de :

- (i) Elaborer et de mettre en œuvre un programme de réforme de la Fonction Publique et de l'Administration pour la rendre plus efficace ;
- (ii) Assurer que les règles du marché du travail favorisent la compétitivité tout en protégeant les droits fondamentaux des travailleurs et de leur sécurité sociale ;
- (iii) Etablir une stratégie de communication efficace et efficiente avec les partenaires sociaux afin de maintenir une paix sociale durable dans un objectif de productivité et d'amélioration des conditions de travail.

1. GRANDES ORIENTATIONS

Les moyens humains qui constituent l'élément central de la Fonction Publique, sont primordiaux et priment sur les autres moyens dont dispose l'Administration pour mettre en œuvre son développement et pour assumer efficacement ses missions. A ce titre, les lignes conductrices qui dirigent la Politique Nationale de la Fonction Publique sont axées sur 5 objectifs :

- (i) Revaloriser les ressources humaines publiques par l'amélioration de leur condition et environnement professionnel ainsi que la maîtrise de leur gestion ;
- (ii) Moderniser le système de gestion des ressources humaines de l'Etat par l'introduction des moyens modernes tant matériels que technologiques et juridiques ;
- (iii) Dépolitiser l'Administration par une séparation rationalisée entre la fonction technique ou administrative et la fonction politique ainsi que l'instauration d'un système d'évaluation axée sur la performance ;
- (iv) Restructurer la fonction publique et la gestion des agents de l'Etat afin d'assurer le développement économique et social du pays ;
- (v) Assurer la transversalité du MFPRATLS dans la gestion des ressources humaines publiques afin d'instaurer un mécanisme de pilotage, d'arbitrage et d'harmonisation des actions.

Aussi, il fait également sienne « la promotion du travail décent pour que chaque homme puisse travailler dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité ». Cet engagement est issu de la priorité 2 du PPTD « Améliorer la productivité du travail par la promotion du dialogue social, les principes et droits fondamentaux au travail et la protection sociale ». C'est dans cette optique que l'application des normes et droits fondamentaux des travailleurs est importante dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, il a été jugé nécessaire d'aligner les priorités du programme du Ministère sur les aspects fondamentaux du défi de la promotion du travail décent, à savoir : (i) la promotion et

l'application des principes et droits fondamentaux au travail, (ii) la promotion du dialogue social, (iii) l'extension et le renforcement du système de protection sociale et la lutte contre le VIH SIDA dans le monde du travail (iv) l'harmonisation du Programme Pays pour le Travail Décent 2015-2019 (PPTD 2015-2019), (v) l'élaboration de la Politique Nationale de la Migration liée au Travail et (vi) la mise en place d'une base de données fiable en matière de migration et de marché du travail

Par ordre de priorité, figure parmi les stratégies mentionnées dans le PNA (Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants) :

1. l'amélioration du cadre juridique et légal et l'application de la législation
2. l'appui aux agents de contrôle de l'application des textes réglementaires sur les lieux de travail à travers des renforcements de capacité, d'échange d'expériences et surtout de dotation de moyens matériels adéquats;
3. le raffermissement et l'amélioration de la sensibilisation et de la mobilisation sociale permettant la conscientisation des parents, de la communauté et des autorités pour opérer un changement de comportement en faveur de la lutte contre le travail des enfants. A noter tout particulièrement l'existence des Comités Régionaux de Lutte contre le travail implantés dans les régions dont la mission est pareille à celle du CNLTE au niveau régional
4. le renforcement de capacité des membres des organisations de la société civile qui interviennent dans la prise en charge des enfants victimes;
5. la conduite d'études pour appréhender d'une manière pragmatique et chiffrée les Pires Formes de Travail des Enfants existantes à Madagascar ;
6. la fourniture d'alternatives pour soutenir les enfants dans leur passage à l'éducation ou à la formation professionnelle afin de soutenir leur réadaptation et leur réinsertion sociale.
7. La dynamisation de l'inspection du Travail et des Lois Sociales.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
015 - Administration et Coordination	015-1 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION EFFICACE ET HARMONIEUSE AU SEIN DU MFPRATLS	015-1-1 - RENDRE EFFECTIVE LA FONCTION PUBLIQUE DE PROXIMITÉ	-- Nombre de directions régionales mises en place et opérationnelles	NOMBRE	22	23	23	23
		015-1-2 - AMÉLIORER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE ET MANAGÉRIALE ET ASSEOIR LA CULTURE DE L'EXCELLENCE	-- taux de réalisation du PTA	%	75	85	85	85
Projets d'Investissement Public concernés								
075 - DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE POINTAGE ÉLECTRONIQUE								
074 - MISE EN PLACE D'UNE BIBLIOTHÈQUE ÉLECTRONIQUE EN MATIÈRE DE FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES								
083 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES DU PROGRAMME TRANSVERSAL								
084 - DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DU SUIVI ÉVALUATION AU SEIN DU MFPTLS _NOUVEAU_								
128 - Réforme de l'Administration	128-1 - REVALORISER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE EN AUGMENTANT LA PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS À TRAVERS UNE COORDINATION DES PROJETS DE RÉFORME DE QUALITÉ	128-1-1 - MODERNISER LE SYSTÈME DE LA GESTION DES ARCHIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE	-- Taux de revalorisation du patrimoine archivistique	%	0	30	30	40
		128-1-2 - COORDONNER LES PROJETS DE RÉFORMES DE TOUS LES MINISTÈRES ET LES INSTITUTIONS	-- Pourcentage des projets coordonnés	NOMBRE	1	1	1	1
		128-1-3 - CONTRÔLER LE RECRUTEMENT DES AGENTS NON ENCADRÉS DE L'ÉTAT ET ALIGNER AU POSTE BUDGÉTAIRE	-- Pourcentage des anomalies constatées réduites	%	25	10	7	2

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFER 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		128-1-4 - CONTRIBUER À LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET À L'ORIENTATION AUX RELATIONS AVEC LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC	-- taux des procédures allégées	%	0	10	25	25
		128-1-5 - ASSURER LA RÉGULATION ET NORMALISATION DU SERVICE PUBLIC	-- Productivité améliorée sur la prestation des services publics	%	0	25	25	25
		128-1-6 - ASSURER LE PILOTAGE DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	-- nombre de structure de pilotage mise en place	NOMBRE	ND	2	22	0
		128-1-7 - CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTAT	-- Taux d'opérationnalisation des outils de réforme de la gestion des ressources humaines de l'Etat	%	15	40	30	15
		128-1-8 - PROMOUVOIR L'E-ADMINISTRATION SUR LA DISTRIBUTION DES EQUIVALENCES ET LA BANCARISATION DES SALAIRES DES AGENTS DE L'ÉTAT	-- Taux de réduction de la lenteur et lourdeur administratif	%	25	55	75	80
Projets d'Investissement Public concernés								
036 - GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEEC)								
085 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES SUR LA REFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE								
086 - TRANSITION VERS LE PORTAIL ADMINISTRATION NUMERIQUE SECURISE								
087 - PROJET D'APPUI A LA REFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE								
131 - Promouvoir une fonction publique professionnelle moderne, intègre et centrée sur le service public	131-1 - MODERNISER ET COORDONNER LA GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE.	131-1-1 - ASSURER LA COORDINATION ET LE PILOTAGE DES ACTIONS RELATIVES À LA FONCTION PUBLIQUE POUR LA RENDRE PLUS PERFORMANTE	-- Nombre des acteurs informés des projets, impliqués et mobilisés dans la réalisation de la PNFOP	%	72	100	84	100
			-- Taux de mise en place des structures de pilotage et de contrôle prévues par la PNFOP	%				
		131-1-1 - ASSURER LA COORDINATION ET LE PILOTAGE DES ACTIONS RELATIVES À LA FONCTION PUBLIQUE POUR LA RENDRE PLUS PERFORMANTE	-- Nombre des acteurs informés des projets, impliqués et mobilisés dans la réalisation de la PNFOP	%	25	100	30	50
			-- Taux de mise en place des structures de pilotage et de contrôle prévues par la PNFOP	%				
		131-1-2 - PROMOUVOIR L'ÉTHIQUE ET RESTAURER LA DISCIPLINE AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE	-- Taux des agents de l'Etat disposant de code d'éthique et de déontologie par rapport au nombre total des agents de l'Etat	%	20	45	60	80
		131-1-3 - MODERNISER LE SYSTÈME DE GESTION ADMINISTRATIVE DES CARRIÈRES DES AGENTS DE L'ÉTAT	-- Taux de mise à jour des outils de gestion administrative du carrière des agents de l'Etat	%	25	40	50	70
131-1-4 - PROMOUVOIR L'APPROCHE PAR COMPÉTENCE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTAT	-- Nombre de concours organisé selon le profil requis par le poste à pourvoir	NOMBRE	26	46	69	94		
Projets d'Investissement Public concernés								
088 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES DES STRUCTURES RESPONSABLES DE LA GESTION DE LA FOP								
089 - CONTRIBUTION A LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE PHASE I								
824 - Promouvoir l'insertion et la reconversion du travail	824-1 - CONTRIBUER À LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT	824-1-1 - INTENSIFIER LES ACTIONS RELATIVES À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS FONDAMENTALES DES TRAVAILLEURS VULNÉRABLES	-- Augmentation de revenus des travailleurs vulnérables	%	10	10	15	15

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		824-1-2 - RENFORCER LA GESTION DE LA MIGRATION NATIONALE ET TRANSNATIONALE LIÉE AU TRAVAIL	-- Pourcentage des travailleurs migrants enregistrés suivis et contrôlés	%	6.7	12.34	19.8	67
		824-1-3 - ASSURER LA COORDINATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DÉCENT 2015-2019	-- Nombre d'activités de coordination effectuées	NOMBRE	12	15	20	0
Projets d'Investissement Public concernés								
068 - APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'INSERTION ET DE LA RECONVERSION DU TRAVAIL								
080 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								
826 - Promotion de l'inspection et de l'administration du Travail	826-1 - ASSURER LE PILOTAGE DE L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL ET LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT	826-1-1 - AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DANS LE MONDE DU TRAVAIL PAR LA PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL	-- Dialogue social au niveau es entreprises promu	%	80	100	100	100
			-- dialogue social au niveau es entreprises promu	%				
		826-1-1 - AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DANS LE MONDE DU TRAVAIL PAR LA PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL	-- Dialogue social au niveau es entreprises promu	%	80	100	100	100
			-- dialogue social au niveau es entreprises promu	%				
		826-1-2 - PARVENIR À RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT MALGACHE EN MATIÈRE DE NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL EN FAVEUR DU TRAVAIL DÉCENT	-- Pourcentage d'engagements respectés	%	90	100	100	100
		826-1-3 - INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS	-- 75% des actions de la troisième phase du PNA réalisées	%	25	50	65	75
826-1-4 - PROMOUVOIR LE TRAVAIL DÉCENT PAR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE REHAUSSEMENT DE NIVEAU DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS	-- Taux de couverture Nationale de Sécurité Sociale des Travailleurs	%	25	30	35	45		
826-1-5 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION DE TRAVAIL MODERNISÉE ET PROCHE DES USAGERS	-- Taux d'administration de travail modernisée et proche des usagers instaurée	%	0	100	100	100		
Projets d'Investissement Public concernés								
081 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES SUR LES STRUCTURES DE L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL								
082 - CONSOLIDATION DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR _NOUVEAU_								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
015 - Administration et Coordination	9 896	5 047	0	981	15 923	12 412	5 508	0	1 779	19 699	14 779	6 317	0	1 237	22 334	15 152	6 705	0	1 497	23 355
TOTAL	9 896	5 047	0	981	15 923	12 412	5 508	0	1 779	19 699	14 779	6 317	0	1 237	22 334	15 152	6 705	0	1 497	23 355

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
041 - Administration et Coordination	0	728	0	0	728	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
118 - Améliorer la qualité des services publics et renforcer les capacités des agents de l'Etat	0	356	0	754	1 110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
128 - Réforme de l'Administration	0	127	0	274	401	0	158	0	353	511	0	164	0	390	554	0	170	0	326	496
131 - Promouvoir une fonction publique professionnelle moderne, intègre et centrée sur le service public	0	356	0	754	1 110	0	434	0	267	701	0	70	0	430	500	0	82	0	393	475
804 - Sécuriser l'environnement social et professionnel des travailleurs	0	32	0	0	32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
805 - Promouvoir le dialogue social et les droits fondamentaux	0	147	0	0	147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
812 - Intensification de lutte contre le travail des enfants	0	75	0	101	175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
824 - Promouvoir l'insertion et la reconversion du travail	0	150	0	152	302	0	175	0	99	274	0	178	0	55	232	0	181	0	44	225
826 - Promotion de l'inspection et de l'administration du Travail	0	178	0	0	178	0	1 127	0	242	1 369	0	1 057	0	401	1 457	0	1 130	0	340	1 470
TOTAL	9 896	7 195	0	3 016	20 106	12 412	7 402	0	2 739	22 553	14 779	7 785	0	2 512	25 077	15 152	8 268	0	2 600	26 020

5. CONCLUSION

Dans le cadre de la modernisation de la Fonction Publique engagé par le Gouvernement, le Ministère en charge de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail et des Lois Sociales se positionne en tant que leader en matière de réformes de la gestion des ressources humaines de l'Etat et confirme ses défis afin de mettre en place avec tous les partenaires « Une Fonction Publique innovante levier d'une Administration de développement ».

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

34 - MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

1. INTRODUCTION

Madagascar, reconnu par ses potentialités considérables en matière d'industrie, fait ce dernier comme un moteur de croissance économique. Le Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé (MIDSP) est chargé de mettre en œuvre la politique générale de l'Etat pour la contribution de ce secteur au développement du pays.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Le retour à l'ordre constitutionnel et l'orientation d'une nouvelle trajectoire de développement pour Madagascar énoncée par le Président de la République à travers la Politique Générale de l'Etat (PGE) et le plan national de développement (PND) qui est de faire de Madagascar une Nation moderne et prospère, sont des gages pour une croissance inclusive et durable du pays.

C'est dans ce cadre que le Ministère envisage de faire du secteur privé, un réel moteur de la croissance économique forte, durable et équitable avec un haut niveau de création d'emplois.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
051 - Administration et Coordination	051-1 - DISPOSER D'UNE ADMINISTRATION PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE	051-1-1 - ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE DES RESSOURCES HUMAINES DU MIDSP	051-1-3-S1 - TAUX D'AGENTS RATIONNELLEMENT AFFECTÉS À UNE FONCTION	POURCENT AGE	1	1	1	1
		051-1-2 - ASSURER LA VISIBILITÉ ET LA DÉMATÉRIALISATION AU SEIN DU MIDSP À TRAVERS LES NTIC	051-1-2-S1 - TAUX D'USAGE D'INTERNET ET D'INTRANET	POURCENT AGE	0	1	1	1
		051-1-3 - ASSURER L'UTILISATION RATIONNELLE ET EFFICACE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES	051-1-1-S1 - TAUX D'ENGAGEMENT ET DE RÉALISATION	POURCENT AGE	0	0,8	0,9	0,95
		051-1-4 - AMÉLIORER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL POUR LE SECTEUR PRIVÉ ET LES INDUSTRIELS ET ASSURER SA MISE EN APPLICATION.	051-1-4-S1 - TAUX DE SATISFACTION DU SECTEUR PRIVÉ ET DES INDUSTRIELS	POURCENT AGE	0	80% à 85%	85% à 90%	90% à 95%
Projets d'Investissement Public concernés								
193 - PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITE MATERIELLE ET HUMAINES: « RENFORCEMENT DE CAPACITE DES DIRIS ET DE LEURS ANTENNES »								
192 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES : INFORMATIQUE								
194 - PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITE MATERIELLE ET HUMAINES: « RENFORCEMENT DE CAPACITE DES DIRIS ET DE LEURS ANTENNES » (FORMATION)								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
605 - Industrie	605-1 - DOTER MADAGASCAR D'UN TISSU INDUSTRIEL DYNAMIQUE ET COMPÉTITIF	605-1-1 - RÉHABILITER ET RENTABILISER LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RATTACHÉES AU MIDSP	605-1-4-S1 - RATIO DE LIQUIDITÉ, DE SOLVABILITÉ ET DE RENTABILITÉ POSITIFS	POURCENT AGE	0	1	1	1
		605-1-2 - PROMOUVOIR LES FILIÈRES INDUSTRIELLES	605-1-2-S1 - NOMBRE DE FILIÈRES INDUSTRIELLES DÉVELOPPÉES	POURCENT AGE	0	3% à 5%	5% à 8%	8% à 10%
		605-1-3 - PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE DES ZONES DÉDIÉES	605-1-3-S1 - NOMBRE DE PROJETS DE MISE EN PLACE DE ZONES DÉDIÉES	NOMBRE	0	5	5	5
		605-1-4 - REMETTRE À NIVEAU LE TISSU INDUSTRIEL MALAGASY	605-1-1-S1 - NOMBRE D'INDUSTRIES CONFORMES AUX BESOINS ET AUX NORMES DES MARCHÉS	POURCENT AGE	0	70% à 75%	75% à 80%	80% à 85%
Projets d'Investissement Public concernés								
129 - MISE EN OEUVRE STRATEGIE D'ADAPTATION FILIERE SUCRE 188 - CONTRIBUTION A LA REMISE A NIVEAU ET L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES INDUSTRIES MALGACHES 195 - RENFORCEMENT DE CAPACITE MATERIELLE: "MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME NATIONAL ETHANOL COMBUSTIBLE"								
621 - Développement du Secteur Privé	621-1 - FAIRE DU SECTEUR PRIVÉ LE PRINCIPAL VECTEUR DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS	621-1-1 - INSTAURER LA CULTURE DE CONCERTATION ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ	621-1-1-S1 - NOMBRE DE PROBLÈMES/ D'ACCORDS RÉSOLUS ET/OU D'ENGAGEMENTS OU SOLUTIONS ADOPTÉES	POURCENT AGE DES PROBLÈMES RÉSOLUS	0	60% à 65%	65% à 70%	70% à 75%
		621-1-2 - INSTAURER UN ENVIRONNEMENT PROPICES AUX ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES ET AUX INVESTISSEMENTS	621-1-2-S1 - NOMBRE DE CADRES JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ÉLABORÉS	POURCENT AGE	0	40% à 45%	45% à 50%	50% à 55%
Projets d'Investissement Public concernés								
197 - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES FILIERES INDUSTRIELLES, DE L'AGRO INDUSTRIE ET DE L'AGROBUSINES LOCAL								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
051 - Administration et Coordination	2 338	3 603	0	2 107	8 048	3 343	3 714	0	1 755	8 812	3 501	3 849	0	1 389	8 739	3 589	4 059	0	1 117	8 765
605 - Industrie	0	0	2 254	1 036	3 290	0	170	670	717	1 557	0	190	648	1 018	1 856	0	211	0	1 433	1 644
621 - Développement du Secteur Privé	0	0	0	0	0	0	225	0	400	625	0	263	0	620	883	0	301	0	799	1 100
TOTAL	2 338	3 603	2 254	3 143	11 338	3 343	4 109	670	2 872	10 994	3 501	4 302	648	3 027	11 478	3 589	4 570	0	3 349	11 508

5. CONCLUSION

Pour conclure, l'ambition du Ministère serait de transformer la structure de l'économie nationale en augmentant le poids du secteur secondaire dans le PIB à plus de 25% (contre 15% actuellement), par le biais d'un tissu industriel dynamique, décentralisé et compétitif.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

35 - MINISTERE DU TOURISME

1. INTRODUCTION

Le Gouvernement Malagasy, à travers le PND et le PMO, confirme sa volonté de faire de Madagascar une destination touristique mondialement connue et appréciée pour l'exceptionnelle richesse de son patrimoine naturel, culturel et humain. De ce fait, le pays entend se doter d'infrastructures touristiques modernes nécessaires au développement accéléré du secteur tourisme au potentiel de développement élevé et très rapide et confirme sa volonté de promouvoir un tourisme d'excellence qui maximise les bénéfices économiques et sociaux pour la population malgache.

Le gouvernement de Madagascar entend se doter d'infrastructures touristiques modernes nécessaires au développement accéléré de ce secteur prioritaire au potentiel de développement énorme et très rapide et confirme sa volonté de promouvoir un tourisme d'excellence qui maximise les bénéfices économiques et sociaux pour la population malgache en professionnalisant les métiers du tourisme, en attirant de nombreux investisseurs et en stimulant la formalisation des opérateurs.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Le Ministère du Tourisme a pour mission de favoriser le développement intégré, ordonné et harmonieux du secteur tourisme, permettant ainsi de stimuler la croissance du secteur en :

- améliorant la compétitivité de la destination en termes d'accessibilité et d'accueil par le biais d'une politique de formation des métiers du tourisme ;
- en transmettant une image positive et en renforçant la visibilité de la destination sur les marchés internationaux cibles ;
- en stimulant la formalisation des opérateurs.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
040 - Administration et Coordination	040-1 - MISE EN PLACE D'UNE ADMINISTRATION RESPONSABLE ET EFFICACE	040-1-1 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS	- - Durée de traitement des dossiers administratifs	HEURE	48	48	48	48
Projets d'Investissement Public concernés 104 - RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET MATERIELLES 105 - AMELIORATION ET DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION TOURISTIQUE 314 - INNOVATIONS SECTORIELLES POUR LA FORMATION EN ALTERNANCE A MADAGASCAR (ISFAM)								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFY 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
618 - Administration, normalisation et formalisation du secteur tourisme	618-1 - PÉRENNISER UN SYSTÈME D'ADMINISTRATION ET DE GESTION EFFICACE DU TOURISME	618-1-2 - AMENAGER ET GÉRER EFFICACEMENT LES PATRIMOINES TOURISTIQUES	-- Taux d'efficacité	%	100	100	100	100
		618-1-3 - Développer les compétences des métiers du tourisme	-- Nombre de main d'œuvres qualifiés	NOMBRE	1100	1200	1300	1500
Projets d'Investissement Public concernés								
106 - REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNALISANTE AUX METIERS TOURISTIQUE								
619 - Aménagement et développement du secteur tourisme	619-1 - FAIRE DU TOURISME UN LEVIER EFFICACE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL POUR MADAGASCAR	619-1-1 - AUGMENTER LES RECETTES TOURISTIQUES	-- Montant en USD des recettes	MILLIONS USD	910	1130	1400	1740
		619-1-2 - Développer le tourisme national et renforcer la visibilité de la destination sur les marchés internationaux cibles	-- Nombre de touristes visiteurs Madagascar	NOMBRE	350000	420000	500000	600000
Projets d'Investissement Public concernés								
310 - MISE EN PLACE ET OPÉRATIONNALISATION DE L'OBSERVATOIRE DU TOURISME								
311 - APPUI À L'AMÉLIORATION DE LA VISIBILITÉ ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DE LA DESTINATION								
313 - AMENAGEMENT DE LA ZONE ECONOMIQUE SPECIALE TOURISME ZESTS ANTSANITIA TSIANAMPETSOTSA NOSYHARA								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFY 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
040 - Administration et Coordination	1 752	1 422	0	0	3 173	2 638	2 133	1 215	2 584	8 570	3 803	2 276	375	2 252	8 707	3 894	2 545	0	2 232	8 670
608 - Développement du tourisme	0	1 163	0	6 687	7 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
610 - Développement du contrôle et du suivi touristique	0	1 669	0	0	1 669	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
618 - Administration, normalisation et formalisation du secteur tourisme	0	0	0	0	0	0	364	0	590	954	0	449	0	502	951	0	450	0	595	1 045
619 - Aménagement et développement du secteur tourisme	0	0	0	0	0	0	2 435	0	1 560	3 995	0	2 507	0	1 236	3 744	0	2 557	0	1 304	3 861
TOTAL	1 752	4 253	0	6 687	12 692	2 638	4 932	1 215	4 734	13 519	3 803	5 233	375	3 991	13 402	3 894	5 552	0	4 131	13 576

5. CONCLUSION

Le Tourisme à Madagascar comme ailleurs est un grand pourvoyeur d'emplois. Non seulement il est vecteur prépondérant d'exportation de services et permet de valoriser le pays ainsi que toutes ses richesses (naturelles et culturelles), mais également, il est source de recettes en devises.

Il contribue en outre à la réduction de la pauvreté par le développement régionale et produit un impact important dans de nombreuses chaînes de production sur les économies locales jusque dans les zones les plus reculées du pays.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

36 - MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

1. INTRODUCTION

Depuis 1980, Madagascar s'est lancé dans la libéralisation économique. L'interventionnisme Etatique laissait place à la libre concurrence qui est devenu une règle d'or pour animer l'initiative individuelle moteur du développement économique. Cette politique désengage l'Etat de la sphère de production.

Malgré l'adoption par le parlement en juin 2015 de la nouvelle loi sur les garanties et protection des consommateurs, face aux agissements illicites des professionnels malintentionnés, les consommateurs malgaches ne sont pas encore en mesure de défendre leurs droits ni de porter plainte.

Madagascar est un pays à vocation agricole. Le climat et la nature des sols favorisent le développement de plusieurs types de cultures notamment d'exportation.

Malheureusement, nos produits agricoles font souvent face à des problèmes de refoulement et de retrait sur le circuit de distribution, notamment en Union Européenne : ceux-ci sont dus soit à la qualité même du produit soit au non-respect des normes sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs, compte tenu du rôle primordial joué par le secteur privé, le MCC projette de promouvoir le Partenariat Public – Privé et les organismes rattachés à travers la mise en place d'un environnement stratégique et institutionnel qui permette aux Chambres de Commerce et d'Industrie de Madagascar et de leur Fédération de prospérer et d'être un vecteur efficace de croissance.

Sur le marché international, les barrières tarifaires disparaissent petit à petit, laissant place aux exigences de plus en plus strictes en matière de normes et d'évaluation de la conformité ; ce qui constitue un facteur limitant l'expansion des exportations. La faiblesse des infrastructures qualité pour le contrôle officiel constitue une des raisons majeures entraînant ce manque de conformité donc du non compétitivité des produits Malagasy sur le marché international.

Des services officiels très peu efficaces en termes de moyens humains, financiers et techniques qui laissent les importateurs sceptiques sur les valeurs des résultats. Et ce sont les exportateurs malagasy qui en pâtissent : soit ils doivent refaire les évaluations de la conformité (analyses, inspection, ...) soit ils doivent dès le départ payer d'autres organismes privés (laboratoires, certificateurs ...) plus performant et plus chers.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

Le Ministère du Commerce et de la Consommation est chargé de la conception, de l'élaboration, de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de commerce et de consommation. Il est notamment chargé de mettre en œuvre la politique de l'Etat, en matière de la promotion des exportations, de gestion de la concurrence du suivi de l'approvisionnement au profit de l'économie nationale, ainsi que de la compétitivité et de l'intégration de Madagascar dans l'économie mondiale.

- Grandes Orientations

La protection économique et la sécurité des consommateurs,

La régulation concurrentielle des marchés,

La promotion du partenariat entre l'Etat et le secteur privé,

La promotion des investissements privés nationaux et étrangers,

Le renforcement de la compétitivité nationale,

La promotion des échanges commerciaux ;

L'intégration progressive de Madagascar dans l'économie régionale et internationale ;

L'intégration environnementale dans les politiques sectorielles du Ministère dans une optique de développement durable.

- Stratégies

La concrétisation de la vision du MCC se fera à travers trois axes stratégiques :

Promouvoir la bonne gouvernance

Renforcer la compétitivité nationale et la sécurité des Consommateurs.

Renforcer l'intégration progressive de Madagascar au niveau régionale et internationale.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
037 - Administration et Coordination	037-1 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE	037-1-1 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ORIENTÉE VERS L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ	-- Taux de performance du Ministère	%	70	75	80	80
Projets d'Investissement Public concernés								
193 - AMELIORATION DE L'ACCES AU MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES MALAGASY 179 - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS DU MINISTERE 185 - PROMOTION ET RENFORCEMENT DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS 186 - MISE EN PLACE DE SERVICES DE METROLOGIE LEGALE OPERATIONNELS DANS TOUTES LES REGIONS 195 - VULGARISATION ET FORMATION SUR LE DISPOSITIF JURIDIQUE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS AU NIVEAU DES REGIONS 196 - APPUI A LA MISE A NIVEAU DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX ET DES ORGANISMES RATTACHES 197 - APPUI A LA MISE EN PLACE DE LA BONNE GOUVERNANCE ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE 194 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								
614 - Commerce Intérieur	614-1 - RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE ET LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS	614-1-1 - ASSURER L'ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ ET LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS	-- Nombre de formations réalisées	NOMBRE	8	10	13	15
Projets d'Investissement Public concernés								
181 - ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ ET PROMOTION DE LA CONCURRENCE 187 - ACCREDITATION DU LABORATOIRE DE CHIMIE ET DE MICROBIOLOGIE 189 - RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS 198 - SECURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ EN PRODUIT DE PREMIERE NECESSITE								
615 - Commerce Extérieur	615-1 - RENFORCER L'INTÉGRATION PROGRESSIVE DE MADAGASCAR DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	615-1-1 - DÉVELOPPER LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS	-- Accroissement annuel des exportations en termes de DTS	%	0	26	28	30
Projets d'Investissement Public concernés								
192 - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU COMMERCE DURABLE 180 - APPUI A L'OPERATIONALISATION DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DES BARRIERES NON TARIFAIRES 182 - APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE 183 - PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE L'INTEGRATION REGIONALE (PROCOM) 184 - PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DE L'INTEGRATION REGIONALE 188 - APPUI A LA MISE EN PLACE DE L'AUTORITE NATIONALE DES MESURES CORRECTIVES 190 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE DES SERVICES 191 - IDENTIFICATION ET PROMOTION DES FILIERES PORTEUSES								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
199 - PROMOTION DE LA FACILITATION DES ECHANGES A MADAGASCAR 200 - PROJET DE SOUTIEN AUX ARRANGEMENTS DE MISE EN OEUVRE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
037 - Administration et Coordination	6 858	17 560	0	200	24 617	7 528	19 436	0	1 526	28 492	8 137	19 042	0	1 526	28 705	8 334	20 114	0	1 526	29 974
606 - Commerce	0	179	35 968	4 281	40 428	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
613 - Consommation	0	23	0	102	125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
614 - Commerce Intérieur	0	0	0	0	0	0	131	0	345	476	0	131	0	345	476	0	181	0	345	526
615 - Commerce Extérieur	0	0	0	0	0	0	164	6 908	1 027	8 098	0	164	13 071	1 045	14 280	0	214	12 279	1 148	13 640
TOTAL	6 858	17 762	35 968	4 583	65 170	7 528	18 231	6 908	2 898	35 565	8 137	19 336	13 071	2 917	43 461	8 334	20 509	12 279	3 019	44 140

5. CONCLUSION

Le Ministère du Commerce et de la Consommation s'arroge comme vision globale : « Le Commerce au service de la compétitivité et au profit de la population ».

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

37 - MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

1. INTRODUCTION

Compte tenu des défis économiques et sociétaux définis dans la PGE/PND/PMO, l'efficacité de la relation publique et interinstitutionnelle dépend entre autres la qualité de la gouvernance des affaires publiques, le respect de l'état de droit et de la démocratie et dans notre pays et qui constitue ainsi un gage de stabilité politique, de développement socio-économique et de paix.

L'harmonisation d'actions des institutions suivie d'une politique de communication institutionnelle et d'information et d'éducation citoyenne est indispensable pour acquérir l'efficacité des pouvoirs publics.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Missions du Ministère

Le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions est chargé de :

- Promouvoir des communications institutionnelles, de masse et interpersonnelles libre, neutre, et plurielle favorisant l'éducation et le renforcement de la culture de la citoyenneté responsable et du patriotisme, l'unité et la cohésion sociale ainsi que le développement;

- développer une collaboration interinstitutionnelle plus équilibrée, plus harmonisée, plus durable et à plus fort impact sur l'intérêt général entre les pouvoirs publics, les partis politiques et les forces civiles de la société permettant d'avoir une meilleure visibilité, efficacité et redevabilité de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique publique.

Il contribue également à la recherche des conditions permettant d'assurer une atmosphère sociale, politique, économique apaisée et favorable à la reconstruction nationale d'une part, et d'autre part reconquérir une plus grande confiance des citoyens aux pouvoirs publics.

- Grandes Orientations

Le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions vise à :

instaurer une démocratie porteuse de stabilité politique et de progrès socio-économique selon le principe de liberté d'information, d'opinion et d'expression, de communication, de presse ;

développer la culture de citoyenneté responsable et du patriotisme ;

promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit aux fins de préserver les intérêts généraux ;

prévenir et gérer de conflits et faire de Madagascar un havre de paix.

- Stratégies

S'agissant du secteur Communication, le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions intervient au :

- développement des Médias et la libre circulation des Informations auprès de la Population ;

- développement des Infrastructures Audio-visuelles.

S'agissant du secteur Relation avec les Institutions, le MCRI contribue à :

- l'application effective de la bonne Gouvernance, la promotion de la démocratie et le respect des droits fondamentaux pour un environnement socio-économique sain

- la mise en œuvre d'un mécanisme d'observation de la vie publique afin de promouvoir la culture de transparence et de redevabilité, le respect de l'expression de la volonté de la population à différent niveau.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
030 - Administration et Coordination	030-1 - PROCÉDER À LA COORDINATION ET À L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE À TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION	030-1-1 - GÉRER EFFICACEMENT LES PATRIMOINES DU MINISTÈRE			0	0	0	0
		030-1-2 - GÉRER ET DÉPLOYER D'UNE MANIÈRE EFFICIENTE LES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE	-- NOMBRE DE PROJET D'APPEL D'OFFRE RÉALISÉ	NOMBRE	540	620	620	620
			-- TAUX DE RÉPARTITION DES RESSOURCES	POURCENT AGE				
		030-1-2 - GÉRER ET DÉPLOYER D'UNE MANIÈRE EFFICIENTE LES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE	-- NOMBRE DE PROJET D'APPEL D'OFFRE RÉALISÉ	NOMBRE	90	90	90	90
			-- TAUX DE RÉPARTITION DES RESSOURCES	POURCENT AGE				
030-1-3 - COORDONNER ET APPUYER LES ACTIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE LA NTIC DU MCRI			0	0	0	0		
030-1-4 - ASSURER L'UTILISATION RATIONNELLE ET RENTABLE DES RESSOURCES ALLOUÉES EN FAISANT DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE LA PLANIFICATION ET DU SUIVI-EVALUATION.	-- NOMBRE DES DISPOSITIFS DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION	NOMBRE	12	12	15	20		
Projets d'Investissement Public concernés								
070 - MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'ADMINISTRATION ET A LA COORDINATION DES SERVICES DU MCRI								
212 - Média	212-1 - CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS ET LA LIBRE CIRCULATION DES INFORMATIONS AUPRÈS DE LA POPULATION.	212-1-1 - ELABORER UNE POLITIQUE STRATÉGIQUE DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT	-- NOMBRE DE MÉCANISMES DE CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ DES STATIONS MIS EN PLACE	NOMBRE	0	5	5	10
		212-1-2 - RÉGULER LES MÉDIAS PROFESSIONNELS	-- NOMBRE DE BASES DE DONNÉES DISPONIBLES	NOMBRE	20	50	55	60
			-- NOMBRE DE CONTRATS RÉGULARISÉS	NOMBRE				
		212-1-2 - RÉGULER LES MÉDIAS PROFESSIONNELS	-- NOMBRE DE PATRIMOINES RESTAURÉS ET SAUVEGARDÉS	NOMBRE	550	550	550	600
-- NOMBRE DE BASES DE DONNÉES DISPONIBLES	NOMBRE							
212-1-2 - RÉGULER LES MÉDIAS PROFESSIONNELS		-- NOMBRE DE CONTRATS RÉGULARISÉS	NOMBRE	2	5	5	5	
		-- NOMBRE DE PATRIMOINES RESTAURÉS ET SAUVEGARDÉS	NOMBRE					
		-- NOMBRE DE BASES DE DONNÉES DISPONIBLES	NOMBRE					

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFM 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		212-1-3 - AMÉLIORER L'ACCÈS DES CITOYENS À L'INFORMATION ET AUX PROGRAMMES DE QUALITÉ (METTRE LES TECHNOLOGIES.../CNV)	-- NOMBRE D'ESPACES DE CONCERTATIONS ET DE DIALOGUES INTERINSTITUTIONNELS RÉALISÉS	NOMBRE	20	20	30	40
			-- NOMBRE DE POLITIQUES STRATÉGIQUES DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ÉLABORÉES ET OPÉRATIONNELLES	NOMBRE				
			-- NOMBRE DE STRATÉGIES NATIONALE DE VOLONTARIAT ALIGNÉES DANS LES ACTIONS DE LA MCRI	NOMBRE				
			-- NOMBRE DE TOUS LES ÉTUDES TECHNIQUES MIS À JOUR	NOMBRE				
			-- DÉGRÉ DE SATISFACTION DES USAGERS	POURCENT AGE				
		212-1-3 - AMÉLIORER L'ACCÈS DES CITOYENS À L'INFORMATION ET AUX PROGRAMMES DE QUALITÉ (METTRE LES TECHNOLOGIES.../CNV)	-- NOMBRE D'ESPACES DE CONCERTATIONS ET DE DIALOGUES INTERINSTITUTIONNELS RÉALISÉS	NOMBRE	0	2	2	4
			-- NOMBRE DE POLITIQUES STRATÉGIQUES DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ÉLABORÉES ET OPÉRATIONNELLES	NOMBRE				
			-- NOMBRE DE STRATÉGIES NATIONALE DE VOLONTARIAT ALIGNÉES DANS LES ACTIONS DE LA MCRI	NOMBRE				
			-- NOMBRE DE TOUS LES ÉTUDES TECHNIQUES MIS À JOUR	NOMBRE				
			-- DÉGRÉ DE SATISFACTION DES USAGERS	POURCENT AGE				
		212-1-3 - AMÉLIORER L'ACCÈS DES CITOYENS À L'INFORMATION ET AUX PROGRAMMES DE QUALITÉ (METTRE LES TECHNOLOGIES.../CNV)	-- NOMBRE D'ESPACES DE CONCERTATIONS ET DE DIALOGUES INTERINSTITUTIONNELS RÉALISÉS	NOMBRE	0	10	10	15
			-- NOMBRE DE POLITIQUES STRATÉGIQUES DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ÉLABORÉES ET OPÉRATIONNELLES	NOMBRE				
			-- NOMBRE DE STRATÉGIES NATIONALE DE VOLONTARIAT ALIGNÉES DANS LES ACTIONS DE LA MCRI	NOMBRE				
			-- NOMBRE DE TOUS LES ÉTUDES TECHNIQUES MIS À JOUR	NOMBRE				
			-- DÉGRÉ DE SATISFACTION DES USAGERS	POURCENT AGE				

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		212-1-3 - AMÉLIORER L'ACCÈS DES CITOYENS À L'INFORMATION ET AUX PROGRAMMES DE QUALITÉ (METTRE LES TECHNOLOGIES.../CNV)	-- NOMBRE D'ESPACES DE CONCERTATIONS ET DE DIALOGUES INTERINSTITUTIONNELS RÉALISÉS	NOMBRE	0	22	22	25
			-- NOMBRE DE POLITIQUES STRATÉGIQUES DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ÉLABORÉES ET OPÉRATIONNELLES	NOMBRE				
			-- NOMBRE DE STRATÉGIES NATIONALE DE VOLONTARIAT ALIGNÉES DANS LES ACTIONS DE LA MCRI	NOMBRE				
			-- NOMBRE DE TOUS LES ÉTUDES TECHNIQUES MIS À JOUR	NOMBRE				
			-- DÉGRÉ DE SATISFACTION DES USAGERS	POURCENT AGE				
		212-1-3 - AMÉLIORER L'ACCÈS DES CITOYENS À L'INFORMATION ET AUX PROGRAMMES DE QUALITÉ (METTRE LES TECHNOLOGIES.../CNV)	-- NOMBRE D'ESPACES DE CONCERTATIONS ET DE DIALOGUES INTERINSTITUTIONNELS RÉALISÉS	NOMBRE	50	60	70	80
			-- NOMBRE DE POLITIQUES STRATÉGIQUES DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ÉLABORÉES ET OPÉRATIONNELLES	NOMBRE				
			-- NOMBRE DE STRATÉGIES NATIONALE DE VOLONTARIAT ALIGNÉES DANS LES ACTIONS DE LA MCRI	NOMBRE				
			-- NOMBRE DE TOUS LES ÉTUDES TECHNIQUES MIS À JOUR	NOMBRE				
			-- DÉGRÉ DE SATISFACTION DES USAGERS	POURCENT AGE				
Projets d'Investissement Public concernés								
213 - Développement des infrastructures Radio et Télévision	213-1 - DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AUDIO-VISUELLES	213-1-1 - PROCÉDER AU LANCEMENT DE PROCÉDURE DE LA NUMÉRISATION DES STUDIOS.	-- NOMBRE DE BÂTIMENTS DU MPPSPF CONSTRUITS	NOMBRE	214	250	300	350
			-- NOMBRE DE STUDIOS OPÉRATIONNELS EN VERSION NUMÉRIQUE	NOMBRE				
		213-1-1 - PROCÉDER AU LANCEMENT DE PROCÉDURE DE LA NUMÉRISATION DES STUDIOS.	-- NOMBRE DE BÂTIMENTS DU MPPSPF CONSTRUITS	NOMBRE	2	6	7	7
		213-1-2 - CONSTRUIRE DE NOUVEAUX SITES TECHNIQUES	-- NOMBRE DE STUDIOS OPÉRATIONNELS EN VERSION NUMÉRIQUE	NOMBRE				
			-- NOMBRE DES INFRASTRUCTURES AUDIO-VISUELLES DÉVELOPPÉES	NOMBRE	35	31	40	50
Projets d'Investissement Public concernés								
052 - DEVELOPPEMENT STATIONS COMPLEXES AUDIO-VISUELLES FARITANY 068 - PROGRAMME DE MIGRATION VERS LA DIFFUSION NUMERIQUE 069 - PROGRAMME DE RENOVATION DE LA MAISONS ORTM								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES		UNITE	CIBLES			
						LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
821 - Coordination des relations avec les Institutions	821-1 - CONTRIBUER A L'APPLICATION EFFECTIVE DE LA BONNE GOUVERNANCE, LA PROMOTION DE LA DEMOCRATIE ET LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX POUR UN ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE SAIN	821-1-1 - PROMOUVOIR LA VALEUR DEMOCRATIQUE ET CELLE RELATIVE A L'ETAT DE DROIT	-- DEGRÉ DE SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES	POURCENT AGE	0	60	60	70	
		821-1-2 - PROMOUVOIR LA COHESION DES ACTIONS DES INSTITUTIONS D'ETAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE PUBLIQUE	-- DEGRÉ DE SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES	POURCENT AGE	0	60	60	70	
		821-1-3 - ASSURER ET PROMOUVOIR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'INFORMATION DANS LE CADRE DES LOIS ET RÉGLEMENTS	-- DEGRÉ DE SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES	POURCENT AGE	0	60	60	70	
Projets d'Investissement Public concernés									
822 - Promotion de la bonne gouvernance et participation citoyenne	822-1 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN MÉCANISME D'OBSERVATION DE LA VIE PUBLIQUE AFIN DE PROMOUVOIR LA CULTURE DE TRANSPARENCE ET DE REDEVABILITÉ, LE RESPECT DE L'EXPRESSION DE LA VOLONTÉ DE LA POPULATION À DIFFÉRENT NIVEAU.	822-1-1 - PROMOUVOIR LE SYSTÈME DE VOLONTARIAT POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT			0	0	0	0	
		822-1-2 - METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME POUR RÉINSTITAURER LA CULTURE DE DIALOGUE ENTRE LES DIRIGÉANTS LOCAUX ET LEURS POPULATIONS			0	0	0	0	
		822-1-3 - PROMOTION DE LA PARTICIPATION DES CITOYENS DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES :	-- NOMBRE D'ONG OU ASSOCIATIONS APPUYÉES	NOMBRE	3	5	5	5	
Projets d'Investissement Public concernés									
	822-2 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE	822-2-1 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ORIENTÉE VERS L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ			0	0	0	0	
Projets d'Investissement Public concernés									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
030 - Administration et Coordination	5 638	5 968	0	0	11 606	5 694	6 889	0	750	13 333	5 963	7 311	0	790	14 064	6 111	7 779	0	830	14 720
TOTAL	5 638	5 968	0	0	11 606	5 694	6 889	0	750	13 333	5 963	7 311	0	790	14 064	6 111	7 779	0	830	14 720

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
212 - Média	0	113	0	0	113	0	144	0	0	144	0	156	0	0	156	0	158	0	0	158
213 - Développement des infrastructures Radio et Télévision	0	0	0	5 057	5 057	0	0	0	5 603	5 603	0	0	0	4 523	4 523	0	0	0	4 669	4 669
821 - Coordination des relations avec les Institutions	0	43	0	0	43	0	70	0	0	70	0	76	0	0	76	0	77	0	0	77
822 - Promotion de la bonne gouvernance et participation citoyenne	0	89	0	0	89	0	100	0	0	100	0	108	0	0	108	0	110	0	0	110
TOTAL	5 638	6 213	0	5 057	16 908	5 694	7 203	0	6 353	19 250	5 963	7 650	0	5 313	18 926	6 111	8 125	0	5 499	19 735

5. CONCLUSION

A l'issu des actions entreprises pour l'atteinte des différents objectifs établis, le MCRI a pour finalité d'instaurer des institutions fortes, Etat fort et redevable et en mesure de promouvoir un développement équilibré et pérenne par le biais des Médias développés et libre circulation des Informations auprès de la Population.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

41 - MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DE L' AGRICULTURE ET DE L' ELEVAGE

1. INTRODUCTION

Favorisé par de bonnes ressources en terre et en eau, le secteur Agriculture, Elevage de Madagascar a un fort potentiel de croissance. Il pourrait en effet sortir une grande partie de la population rurale hors de la pauvreté. Avec des améliorations en matière de technologie, de productivité et de gestion, ce secteur garantirait la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et offrirait des revenus suffisants pour les ménages ruraux.

Il pourrait offrir aux marchés nationaux ainsi qu'aux marchés d'exportation une gamme de produits diversifiée, et être compétitif et résilient aux chocs économiques internes et externes. La valeur ajoutée de la transformation et la fabrication diversifiée permettrait de créer des emplois pour les ménages non-agricoles.

La superficie physique des exploitations agricoles est estimée environ à 2 millions d'hectares sur les 35 millions d'hectares potentiels propices à l'extensification des cultures vivrières, aux grandes cultures et autres grandes productions. L'extensification est une alternative pour le pays à accélérer la croissance agricole en augmentant la productivité.

Le secteur contribuera principalement à l'axe 3 du PND et respectera les principes qui y sont énoncés : « Les politiques mises en œuvre dans le cadre de cet axe 3 devront ainsi prioriser les mesures de nature à améliorer l'attractivité de l'environnement des affaires, la promotion du pays comme terre privilégiée d'investissements internationaux, la politique d'appui et de développement du secteur privé, garantie de la création d'emplois de qualité, décents et pérennes, le focus sur le développement des secteurs dits stratégiques et porteurs (tourisme, agriculture, élevage et pêche, industries extractives, BTP, transports et infrastructures stratégiques). De ce fait, l'Axe 3 aura à apporter du soutien au plan d'investissement des entreprises, de la relance des activités prioritaires et des secteurs de relais au développement.

L'alignement des activités du secteur par rapport au PND peut se résumer comme suit :

Axe 3 : Croissance inclusive et ancrage territorial du développement

Programme 3.1 : Développement des secteurs stratégiques et/ou des filières porteuses

Objectif 3.1.1 : Identifier, exploiter et renforcer les secteurs porteurs et les filières à hautes valeurs ajoutées

Sous-objectif 3.1.1.2 : Etendre et moderniser l'agriculture intensive et tournée vers le marché international

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

Concevoir, mettre en œuvre et coordonner la Politique Générale de l'Etat dans le domaine du développement agricole de l'élevage ainsi qu'en matière de recherche agricole recherchant en priorité la sécurité alimentaire et nutritionnelle en tenant compte du contexte de changements climatiques.

- Grandes Orientations

Au niveau régional, Madagascar s'est engagé à mettre en œuvre sa politique de développement Agricole en cohérence avec le Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture en Afrique (ou PDDAA /CAADP). En s'alignant ainsi sur le PDDAA, Madagascar s'engage à réaliser un taux de croissance agricole annuelle de 6% et d'allouer au moins 10% de son budget national au secteur Agricole selon la Convention de Maputo et confirmé par celle de Malabo.

En terme d'alignement au niveau national, le processus s'accommode avec la Lettre de Politique Agriculture Elevage et Pêche (LPAEP) qui a pour ambition de fédérer les acteurs des trois sous-secteurs Agriculture, Elevage et Pêche autour d'une vision, horizon 2025, d'une politique et de principes communs.

L'objectif global du secteur est de réduire le taux de pauvreté de la population, vivant en dessous du seuil de 1,25 USD par jour en passant de 82% à 20% en 2025, d'avoir un taux de croissance annuelle pour le secteur AEP de 6% s'il n'est que 2,6 % actuellement et de faire progresser les investissements privés dans les trois sous secteurs.

- Stratégies

La LPAEP sera mis en œuvre à travers le Programme Sectoriel AEP (PSAEP) suivant 5 grands axes opérationnels :

1. Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et d'exploitation des ressources
2. Augmentation continue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs
3. Contribution à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle et la réduction des risques pour les vulnérables
4. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation
5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs.

Le PSAEP tiendra compte des interventions menées dans le cadre la mise en œuvre des autres politiques ou stratégies sectorielles existantes ou en cours de formulation telles que le Programme National de Nutrition (PNN), la Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT), la Loi foncière, la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes(SNGRC), la Lettre de Politique de Décentralisation et Déconcentration (LP2D), la Loi sur les investissements et la Résolution Rio+20, afin de respecter les synergies, les complémentarités ou les subsidiarités dans les actions publiques.

Un Plan National d'Investissement de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (PNIAEP) découlant des ces axes stratégiques, définit le cadre pour l'identification des priorités et la planification des investissements qui contribueront à la lutte contre la pauvreté et à soutenir la croissance inclusive à l'horizon 2020.

L'opérationnalisation budgétaire de ces axes stratégiques dans le cadre du CDMT 2018 – 2020 sera érigée autour de trois programmes :

- Administration et Coordination
- Agriculture
- Elevage

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
061 - Administration et Coordination	061-1 - Améliorer la gouvernance et l'environnement institutionnel du secteur agriculture et élevage	061-1-1 - Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur agriculture et élevage	-- Nombre de cadre institutionnel et réglementaire mis en place	NOMBRE	3	1	2	0
		061-1-2 - Renforcer la capacité des acteurs pour la mise en œuvre du PSAEP	-- Nombre d'agents formés	NOMBRE	325	325	350	350
Projets d'Investissement Public concernés								
275 - APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PNIAEP 294 - INVENTAIRE, REHABILITATION, ET RENOVATION DU PATRIMOINE D DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE								
411 - Agriculture	411-1 - Développer l'Agriculture tournée vers le marché national et international	411-1-1 - Promouvoir des systèmes de production agricoles améliorés et compétitifs	-- Nombre de couple OP/OM établis	NOMBRE	60	60	65	65
		411-1-2 - Structurer le monde rural et faire des aménagements intégrés	-- Nombre de pôles de développement promus	NOMBRE	10	10	10	10

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
Projets d'Investissement Public concernés								
154 - PROGRAMME DE LUTTE ANTI-EROSIVE 158 - LUTTE ANTIACRIDIEUNE 180 - FONDS D'ENTRETIEN DES RESEAUX HYDROAGRIQUES 252 - PROJET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE RIZICOLE SUR LES HAUTES TERRES 257 - PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE (FORMAPROD) 265 - REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES (PRIASO) 270 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE 271 - MISE EN OEUVRE STRATEGIE D'ADAPTATION FILIERE SUCRE (VOLET AGRICULTURE) 272 - AGROSYLVICULTURE AUTOUR D'ANTANANARIVO (ASA) 276 - AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE DE BEBOKA 279 - PROJET D'APPUI AMELIORATION PRODUCTIVITE AGRICOLE A MCAR 296 - DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET SECURITE ALIMENTAIRE (ASARA) 298 - DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET SECURITE ALIMENTAIRE (AINA) 299 - PROJET DES JEUNES ENTREPRENEURS RURAUX DU MOYEN OUEST (PROJERMO) 300 - PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET SECURISATION FONCIERE 301 - EXTENSION PERIMETRE BAS MANGOKY II 305 - RENOVATION DES ETABLISSEMENT PUBLICS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE 306 - AMENAGEMENT RIZICOLE DANS LES POLES DE PRODUCTION A M/CAR 307 - APPUI A LA MECANISATION AGRICOLE 309 - PROMOTION DES TECHNIQUES AGROECOLOGIQUES ET DE L'ARBORESTERIE FRUITIERE 311 - DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET SECURITE ALIMENTAIRE 345 - PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES (AFAFI) - SUD 346 - PDFA - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES 347 - PROGRAMME ENTREPRENEURIAT DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE - BAD 314 - PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE (PPF) 316 - PROJET DE REHABILITATION DU SYSTEME D'IRRIGATION ET GESTION DE BASSINS VERSANTS SUD OUEST LAC ALAOTR 317 - PROJET D'AGRICULTURE DURABLE PAR UNE APPROCHE PAYSAGE (PADAP) 319 - PROJET D'URGENCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET PROTECTION SOCIALE (PURSATS) VOLET AGRICULTURE 320 - PROGRAMME PAYS VOLET AGRICULTURE 321 - POLICY AND HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT (PHRD) BVPI 324 - PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES (AFAFI) 326 - APPUI A LA MISE EN PLACE DU CENTRE GEO INFORMATIQUE APPLIQUE AU DEVELOPPEMENT RURAL (CGARD) 329 - PRODUCTION RIZ ET ENGRAIS 339 - ADAPTATION DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES AUX CHANGEMENT CLIMATIQUE (PRADA) 340 - PROJET DE COLLECTE, DOCUMENTATION ET DIFFUSION DE BONNES PRATIQUES GENEREES PAR LES PROJETS FIDA 341 - PROJET SATREPS 349 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES 350 - APPUI A L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE RIZICOLE 223 - APPUI A LA MISE EN PLACE FONDS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE 225 - PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE MENABE ET MELAKY 229 - PROGRAM DE SOUTIEN AUX POLES DE MICRO ENTREP. RURALES ET AUX ECONOMIES REGION DE MCAR (PROSPERER) 238 - APPUI AU RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS PAYSANES ET SERVICES AGRICOLES 172 - AJUSTEMENT SECTORIEL DEVELOPPEMENT RURAL ET APPUI AUX SERVICES AGRICOLES 344 - PROGRAMME DE COOPERATION AGRICOLE 343 - DEPENSES D'URGENCE : VOLET AGRICULTURE 351 - PROJET DE PROMOTION DES FILIERES VEGETALES DE RENTE ET VIVRIERES								
412 - Elevage	412-1 - Développer l'Elevage orienté vers le marché	412-1-1 - Accroître la productivité et la production animale	-- Nouvelles superficie de pâturage naturel amélioré	Ha	0	310	310	310
		412-1-2 - Améliorer l'accès aux marchés nationaux et relancer l'exportation	-- Nombre de Filières d'élevage développées ayant accès aux marchés	NOMBRE	0	3	4	4
Projets d'Investissement Public concernés								
303 - MISE AUX NORMES DES SERVICES VETERINAIRES 352 - RENFORCEMENT DES CAPACITES DES LABORATOIRES VETERINAIRES ET APPUI AU BIEN-ETRE ANIMAL 353 - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOVINE 354 - PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE A CYCLE COURT (APPUI AU FILIERE PETIT RUMINANT AVICOLE ET APICOLE) 355 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES 356 - AMELIORATION GENETIQUE ET REPRODUCTEURS DES ANIMAUX D'ELEVAGE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
016 - Administration et Coordination	18 826	0	0	0	18 826	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061 - Administration et Coordination	267	9 801	0	450	10 518	22 419	12 727	0	1 150	36 296	23 910	12 003	0	1 150	37 063	24 507	12 731	0	1 150	38 388
411 - Agriculture	0	5 460	430 720	65 983	502 162	0	6 060	363 667	61 819	431 545	0	6 959	500 554	65 754	573 267	0	7 363	429 766	69 286	506 415
412 - Elevage	0	2 571	661	3 977	7 209	0	739	0	3 750	4 489	0	791	0	3 750	4 541	0	839	0	3 750	4 589
TOTAL	19 094	17 831	431 381	70 410	538 715	22 419	19 526	363 667	66 719	472 331	23 910	19 753	500 554	70 654	614 871	24 507	20 933	429 766	74 186	549 392

5. CONCLUSION

La concrétisation des efforts du Gouvernement dans le contexte du développement rural en général, et de la sécurisation alimentaire et nutritionnelle en particuliers nécessite mobilisation des ressources adéquates. Pour ce faire, une synergie des actions devrait parvenir à l'atteinte des défis et perspectives assignés au département en charge de l'agriculture et de l'élevage :

Mobiliser l'ensemble des acteurs, avec l'adoption de l'approche genre, autour des objectifs du secteur tout en accordant une importance au processus de décentralisation et de déconcentration à travers une démarche d'approche programme ;

Obtenir une croissance agricole de 6% par an ;

Au moins 10% du budget National consacrer pour l'Agriculture

Optimiser l'utilisation des ressources disponibles afin d'obtenir des résultats directs pour la population ;

Rendre disponibles, accessibles et compétitifs les produits Agricoles sur les marchés intérieurs et extérieurs ;

Renforcer la résilience des systèmes de production Agricoles pour faire face aux changements climatiques et favoriser les pratiques agricoles durables permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

43 - MINISTERE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PECHE

1. INTRODUCTION

Le secteur des Ressources Halieutiques et de la Pêche joue un rôle très important dans le secteur rural et dans l'économie du pays. La place prépondérante qu'occupe ce secteur est justifiée par son classement parmi les 5 principaux secteurs porteurs et par sa contribution de l'ordre de 7% du PIB. C'est un des pourvoyeurs de devises pour le pays par le biais de paiement de redevance obligatoire pour les navires étrangers pêchant dans les eaux sous juridiction malagasy d'une part, et par les exportations de produits halieutiques d'autre part.

En outre, ce secteur génère des recettes provenant des redevances issues de l'exportation de produits halieutiques (pêche thonière, pêche crevettière et collecte de produits) de l'ordre de 10 Milliards d'Ariary par an.

Par conséquent, pour lui permettre d'assurer un développement durable, il lui est attribué des allocations budgétaires.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

• Mission du Ministère

Le Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche a pour mission de concevoir, mettre en œuvre, coordonner la politique de l'Etat Malagasy dans le domaine des ressources halieutiques et de la pêche.

• Grandes Orientations

Le secteur Pêche et Aquaculture contribuera significativement à trois des cinq axes stratégiques du Plan national de Développement (PND), à savoir le renforcement de la gouvernance (axe 1), la croissance inclusive (axe 3), et la valorisation du capital naturel (axe 5), à travers une démarche combinant – l'ancrage territoriales des actions pour un plus grand impact sur la population, - l'approche par filière porteuse pou rendre plus efficiente la création de richesse, - l'inclusivité pour renforcer la lutte contre la pauvreté et – le partenariat publique-privé pour stimuler l'investissement productif dans le secteur

• Stratégies

Dans un contexte où la capacité d'intervention et d'investissement publique reste limitée, la politique sectorielle de la Pêche et Aquaculture cherchera la cohérence et l'efficacité de ses actions, à travers les stratégies suivantes :

- De la primauté de la préservation des ressources, au regard de son exploitation
- De l'accès réglementé et responsable aux ressources naturelles
- De la mise en œuvre des principes d'une bonne gouvernance du secteur
- De la nécessité de prioriser les actions, à travers les pôles et les filières prioritaires

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFM 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
033 - Administration et Coordination	033-1 - BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR HALIEUTIQUE	033-1-1 - Gérer de manière efficiente les ressources du Ministère			0	0	0	0
		033-1-2 - Promouvoir une gouvernance transparente et responsable			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
408 - Développement de la pêche et des ressources halieutiques	408-1 - DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	408-1-1 - ACCROITRE LA PRODUCTIVITE ET AMELIORER LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE DU SECTEUR			0	0	0	0
		408-1-2 - SATISFACTION DES BESOINS DU MARCHÉ NATIONAL EN PRODUITS HALIEUTIQUES ET ACCROISSEMENT SIGNIFICATIF DE L'EXPORTATION			0	0	0	0
		408-1-3 - AMELIORER LA SECURITE SOCIALE, ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DE LA POPULATION ET SOUTIEN DE LEUR RESILIENCE AUX ALÉAS ET CATASTROPHES			0	0	0	0
		408-1-4 - GÉRER RATIONNELLEMENT ET DURABLEMENT ET PRÉSERVER LES RESSOURCES HALIEUTIQUES			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
239 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE DANS LA REGION DE BOENY 241 - RELANCE DE L'AQUACULTURE 230 - PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PECHE 232 - SWIOFISH 235 - PECHE ET AQUACULTURE DURABLES A MADAGASCAR 236 - PARTENARIAT DANS LE SECTEUR DE LA PECHE - APPUI SECTORIEL 237 - RENFORCEMENT DE L'AUTORITE SANITAIRE HALIEUTIQUE COMPETENTE (RASHC) 238 - RELANCE DE LA PECHE CONTINENTALE (RPC) 240 - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA VALORISATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
033 - Administration et Coordination	2 399	7 373	0	0	9 772	3 001	7 818	0	0	10 819	3 141	8 315	0	0	11 455	3 220	8 822	0	0	12 043
408 - Développement de la pêche et des ressources halieutiques	0	724	31 427	5 313	37 464	0	1 141	42 917	5 978	50 036	0	1 186	48 515	7 930	57 631	0	1 254	45 564	8 207	55 025
TOTAL	2 399	8 097	31 427	5 313	47 236	3 001	8 959	42 917	5 978	60 855	3 141	9 501	48 515	7 930	69 086	3 220	10 076	45 564	8 207	67 068

5. CONCLUSION

Le Ministère des Ressources halieutiques et de la Pêche a pour vision : Madagascar en 2025, s'appuie sur une production halieutique compétitive et durable pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et conquérir les marchés d'exportation.

Pour y faire face, le secteur organisera ses interventions autour de cinq objectifs spécifiques suivants:

- Garantir la gestion durable des exploitations et la préservation des ressources halieutiques
- Accroître la productivité et la contribution économique du secteur
- Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pêcheurs et des aquaculteurs, et renforcer leurs résiliences aux aléas et catastrophes
- Satisfaire les besoins du marché national en poisson, et accroître significativement l'exportation
- Promouvoir une gouvernance transparente et responsable.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

44 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND, Madagascar s'est fixé une vision très ambitieuse : « Bâtir un nouveau Madagascar fort et aussi léguer aux générations futures un pays apaisé, uni et prospère, qui aura réussi à devenir un leader mondial de la valorisation et de la préservation de son immense capital naturel en se basant sur une croissance forte et inclusive au service du développement équitable et durable de tous les territoires ». Une telle vision requiert la prise en compte de défis transformationnels transversaux et multidimensionnels à travers les différents programmes.

La réussite de cette vision pour le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (MEEF) est conditionnée par deux pôles indissociables : d'une part, la pérennisation financière de la gestion environnementale, et d'autre part, le respect de la bonne gouvernance et des principes qui soutiennent cette dernière : redevabilité, transparence, efficience et efficacité, ouverture aux autres avis et manifestations d'expression, pro-activité, lutte contre la corruption et application des textes.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

Le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (MEEF) a comme mission « la sauvegarde et la valorisation de notre environnement et ressources/capitales naturelles uniques pour le bien-être de la population Malagasy et le développement durable du pays », suivant le Décret N° 2016-298 du 26 avril 2016.

Le Ministère a la charge de :

- Développer et/ou mettre à jour des instruments politiques, stratégiques et juridiques pour améliorer la gouvernance environnementale, écologique et forestière ;
- Assurer de manière coordonnée la prise en considération de la dimension environnementale dans les politiques de développement au niveau des secteurs et des collectivités décentralisées;
- Renforcer la lutte contre le changement climatique en vue d'une économie résiliente et d'un développement à faible émission de carbone ;
- Consolider les systèmes des évaluations environnementales ;
- Promouvoir toute action de prévention, de sensibilisation, d'études et de recherche en matière de lutte contre la pollution de l'air, de l'eau, des sols et de la mer ainsi que leurs sources ;
- Augmenter la superficie des Aires protégées tant marines que terrestres et assurer la pérennisation de leur gestion pour la préservation et la valorisation de la biodiversité au profit du développement de l'écotourisme, et de l'amélioration des conditions de vie de la population environnante ;
- Réduire le processus de dégradation des ressources naturelles ;
- Mieux gérer les ressources naturelles et veiller à leur valorisation rationnelle et transparente ;
- Augmenter la superficie et le potentiel forestiers ;
- Assurer le maintien et la valorisation des services écologiques des écosystèmes ;
- Assurer le contrôle et le suivi de l'utilisation des ressources naturelles ;
- Contribuer au contrôle des usages de la mer et à la surveillance des zones côtières ;
- Faire bénéficier la population des bienfaits de la gestion durable et participative et des aires protégées, des zones marines et côtières, ainsi que de valorisation de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- Mobiliser les citoyens, le secteur privé, la Société Civile, les ONGs et les Partenaires Techniques et Financiers pour une meilleure gestion de nos écosystèmes.

- Grandes Orientations

Au niveau global, Madagascar s'est engagé dans la réalisation des dix-sept objectifs de développement durable (ODD) les objectifs 8, 13, 14, 15 concernent directement les domaines d'intervention du MEEF.

Au niveau national, deux axes du PND touchent le MEEF dont :

L'Axe 1 « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale » a pour optique d'instaurer un Etat fort capable de gouverner les autres, et de se gouverner lui-même ». Les principes de bonne gouvernance doivent être de règle dans la gestion durable des ressources naturelles.

L'Axe 5 : « Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes » part du constat que la croissance économique du pays est fortement tributaire de la situation de l'environnement et du capital naturel. En effet, du fait de la place unique de Madagascar dans la biodiversité mondiale, la préservation et la valorisation de son capital naturel sont un enjeu majeur de développement pour Madagascar. A cet effet, l'axe 5 mettra l'accent sur la mise en place d'un dispositif et de stratégies appropriés et bien ciblés capables de préserver le capital naturel, de réduire les effets négatifs du changement climatique et de renforcer la résilience des populations et des territoires concernés.

Tenant compte de ces cadrages internationaux et nationaux, le MEEF assigne comme mission « Sauvegarder et valoriser notre environnement et nos ressources naturelles uniques pour le bien être de la population malagasy et le développement durable du pays ». A cet effet, une Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement durable a été adoptée, intégrant les objectifs nationaux aux opportunités et engagements internationaux. Cette politique cadre avec les règles et principes généraux édictés par la Charte de l'Environnement Malagasy actualisée. Les lois relatives à la refonte du Code des Aires Protégées et la création de la Chaîne spéciale de lutte contre le trafic du bois de rose et/ou du bois d'ébène et répression des infractions relatives au bois de rose et bois d'ébène ont été promulguées. Par ailleurs, la Politique Forestière est en cours de mise à jour. D'autres textes juridiques et réglementaires sont en cours d'élaboration entre autres le Code Forestier, le Code de l'Environnement.

- Stratégies

Madagascar a procédé à l'élaboration de deux documents de cadrage à savoir le Programme National de Développement et son Plan de Mise en œuvre (PMO), qui sont les documents de base de la « Politique Forestière » et la « Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable (PNEDD) » du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts.

Ces deux politiques ont pour vision respective " de 2015 - 2030 tous les acteurs et toutes les compétences s'organisent ensemble pour que le capital-forêt malgache soit géré de façon durable et responsable, afin d'en faire un des piliers du développement socio-économique de Madagascar. En 2030 le but est que la valorisation du capital naturel aurait contribué à réduire la pauvreté des 40 millions de Malagasy et renforcée la résilience climatique du pays sera stimuler à travers l'économie verte tenant compte de la préservation et de la valorisation des biodiversité et les paysages .

Conformément au mandat confié au MEEF, quatre programmes ont été validés au niveau du MEEF pour la mise en œuvre du CDMT 2018-2020 :

- 017 : Administration et Coordination
- 701 : Gestion Durable des Ressources Naturelles des Ecosystèmes
- 703 : Développement du Reflexe Environnemental
- 704 : Assurer l'intégrité des écosystèmes Malagasy.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
017 - Administration et Coordination	017-1 - OG44- 017.AMÉLIORER LES CADRES DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT, ECOLOGIE ET FORÊTS	017-1-1 - OS AMÉLIORER LES CADRES TECHNIQUES MATÉRIELS ET HUMAINS			0	0	0	0
		017-1-2 - OS OPÉRATIONALISER LE DISPOSITIF DE FORMATION POUR LE MEEF ET RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE A ANGAVOKELY			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
103 - MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE RESPONSABLE DU DISPOSITIF DE FORMATION POUR LE MEEF ET REOUVERTURE DE 111 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								
701 - Gestion durable des ressources naturelles	701-1 - OG44-701.PROTEGER, CONSERVER ET VALORISER DURABLEMENT LE CAPITAL NATUREL ET LES ÉCOSYSTÈMES	701-1-1 - OS44-701.1 DÉVELOPPER LA GESTION RATIONNELLE ET DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES RESSOURCES NATURELLES			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
076 - APPUI A LA MISE EN PLACE DES AP DES RESSOURCES NATURELLES GERÉES 059 - FONDATION POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA BIODIVERSITÉ DE M/CAR 101 - RENFORCER LA RÉSILIENCE DU SECTEUR RIZ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 102 - DÉVELOPPEMENT DURABLE A DIANA 094 - PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT 095 - FONDS D'INVESTISSEMENT PARCS NATIONAUX 096 - CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES 099 - RENFORCEMENT DES CONDITIONS ET CAPACITÉS D'ADAPTATION DURABLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A MADAGASCAR 100 - RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DUES A LA DÉFORESTATION ET DÉGRADATION DES FORÊTS (REDD+) 110 - GOUVERNANCE FORESTIÈRE 109 - AMÉLIORATION DES CAPACITÉS D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES COMMUNAUTÉS RURALES 112 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATERIELLES ET HUMAINES 113 - PROJET DE RENFORCEMENT DES AIRES PROTÉGÉES ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LA RÉGION DIANA (KOBABY) 114 - RESTAURATION FORESTIÈRE ET LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE 118 - CONSERVATION DES ESPÈCES CLEES ENDEMIQUES MENACÉES ET DE VALEUR ÉCONOMIQUE 117 - GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES TERRES DANS LE MOYEN OUEST								
703 - Développement du Reflexe Environnemental	703-1 - OG44-703.DÉVELOPPER LE REFLEXE ENVIRONNEMENTAL	703-1-1 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES POLITIQUES, PROGRAMMES, PROJETS DE DÉVELOPPEMENT			0	0	0	0
		703-1-2 - PROMOUVOIR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DE LA POPULATION VIS À VIS DE L'ENVIRONNEMENT			0	0	0	0
		703-1-3 - ASSURER LA GESTION RATIONNELLE DES POLLUTIONS			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
105 - PROMOTION DE L'ÉCOCITOYENNETÉ A MADAGASCAR								
704 - Maintien des fonctions écologiques des écosystèmes malagasy	704-1 - OG44-XXX.ASSURER L'INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES MALAGASY	704-1-1 - PROMOUVOIR LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES ÉCOLOGIQUEMENT POTENTIELLES			0	0	0	0

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		704-1-2 - PROMOUVOIR LE MÉCANISME DE FINANCEMENT INNOVANT BASÉ SUR LA VALORISATION DES BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
098 - PROMOTION DE LA FABRICATION ARTISANALE DE SAC EN MATIERE VEGETALE								
116 - RESTAURATION ET CONSERVATION DES VESTIGES DE FORETS DES HAUTES TERRES (FORETS TAPIA DE REGIONS ITAS_NOUVEAU_								
115 - AMENAGEMENT ET GESTION INTEGREE DES BASSINS VERSANTS CRITIQUES D'ANDEKALEKA DE TSIAZOMPANIRY ET DE MAHAJAMBA								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
017 - Administration et Coordination	10 602	11 078	35	749	22 464	12 099	8 818	0	2 846	23 763	12 851	8 992	0	2 163	24 005	13 167	34 063	0	1 906	49 136
701 - Gestion durable des ressources naturelles	0	1 059	62 763	8 931	72 753	0	1 169	52 418	8 991	62 578	0	1 246	53 352	6 337	60 935	0	1 328	36 009	7 938	45 275
703 - Développement du Reflexe Environnemental	0	62	119	350	530	0	80	0	406	486	0	85	0	1 278	1 362	0	90	0	359	449
704 - Maintien des fonctions écologiques des écosystèmes malaqasy	0	43	0	0	43	0	56	0	899	955	0	2	0	1 123	1 125	0	63	0	1 243	1 306
TOTAL	10 602	12 241	62 917	10 030	95 790	12 099	10 123	52 418	13 142	87 782	12 851	10 325	53 352	10 901	87 428	13 167	35 543	36 009	11 446	96 165

5. CONCLUSION

D'ici 2030, le MEEF vise un environnement et un capital naturel de Madagascar fournissant des bénéfices durables aux populations du pays, tout en préservant leur intégrité.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

47 - SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PECHE CHARGE DE LA MER

1. INTRODUCTION

Lors de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur les Mers et les océans à New York en Juin 2017 Madagascar s'est engagé officiellement à atteindre l'Objectif de Développement Durable 14 (ODD 14) en intégrant le concept de maritimisation et l'utilisation de la Planification Spatiale Marine comme outil de base pour la promotion de l'Économie Bleue à Madagascar. De plus, le 03 août 2017, le Conseil des Ministres a donné au Secrétariat d'État auprès du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche Chargé de la Mer (SE Mer) son accord concernant la mise en place de l'économie bleue à Madagascar.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

2.1. MISSIONS DU SE Mer

Dans le cadre de la politique générale de l'État, sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Secrétariat d'État auprès du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche chargé de la Mer a pour attribution la conception et la mise en œuvre de la politique de l'État Malagasy dans le domaine de la mer. (Article 1 Décret N° 2016 – 301 fixant les Attributions du Secrétariat d'État auprès du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche chargé de la Mer ainsi que l'Organisation Générale de son Département).

Pour l'exercice de ses attributions fixées par l'article précédent, le Secrétaire d'État au près du Ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche chargé de la Mer a pour missions de :

Promouvoir (a) la préservation, la gestion de l'exploitation et la sécurisation des ressources marines, (b) l'économie bleue et
Mettre en œuvre et coordonner l'Action de l'État en mer.

Il est mandaté pour porter la Politique Maritime Intégrée de Madagascar à travers une approche transversale de la mer et une coordination des différentes politiques, qui s'appuient sur une gouvernance adaptée. (Article 2 Décret N° 2016 – 301 fixant les Attributions du Secrétariat d'État auprès du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche chargé de la Mer ainsi que l'Organisation Générale de son Département).

A ce titre, le SE Mer contribue à l'atteinte de l'objectif n°14 des Objectifs de Développement Durable (ODD) « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». Tout au long de l'histoire, les océans et les mers ont été essentiels pour le commerce et le transport. La gestion prudente de cette ressource vitale mondiale est un élément clé pour un avenir durable. L'économie bleue, c'est 90% des échanges commerciaux entre les Etats à travers le monde. C'est également 95% des communications mondiales.

Le SE Mer contribue aussi à la mise en œuvre du Programme National de Développement (PND), AXE 5 : « Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes ».

2.2. GRANDES ORIENTATIONS

Promouvoir et développer l'économie bleue à Madagascar telles sont les grandes orientations du SE Mer. Il contribue ainsi à la sécurisation et à la gestion de l'espace maritime à travers l'instauration d'une bonne gouvernance de l'océan, la conservation et l'exploitation durable des mers et de leurs ressources et la promotion de l'économie bleue.

2.3. STRATÉGIES

Afin d'assurer la relance d'une économie à l'issue d'une période de crise socio-économique, Madagascar a procédé à l'élaboration de deux documents de cadrage à savoir le

Programme National de Développement et son Plan de Mise en Œuvre (PMO), qui ont servi à la vision « vers une bonne gouvernance dans la gestion des ressources et espaces maritimes ».

Afin d'atteindre ses objectifs, le SE Mer a pour stratégies :

- La politique maritime de l'océan bleue ;
- La planification spatiale marine ;
- La mise en place de l'Économie Bleue.

A cet effet, les défis que se sont fixés le SE Mer sont :

Madagascar souveraine dans ses espaces maritimes :

L'Etat malgache permettra à son peuple de bénéficier en toute sécurité des richesses au fond de l'Océan. A cet effet, tout malgache pourra s'approprier et exploiter ou encore profiter les richesses marines.

Sécurisation de la mer et de ses ressources marines :

L'espace maritime malgache sera à l'abri des actes de piraterie et des exploitations illégales. La faune et la flore au fond de l'Océan malgache vivront à l'écart de toute forme de pollution pouvant affecter l'espace maritime. Nos ressources marines seront protégées et exploitées d'une manière responsable.

Développement de l'économie maritime :

Une mer saine, des plages propres et un littoral sécurisé attireront les investisseurs étrangers, favorisant ainsi les échanges économiques générant des emplois. Notre croissance économique sera basée sur nos ressources halieutiques.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
059 - Administration et Coordination	059-1 - Gérer les ressources du SEMer	059-1-1 - Gérer les ressources financières et patrimoines et coordonner les activités administratives du SEMer	-- Taux de réalisation annuelle	Pourcentage	0	100%	100%	100%
		059-1-2 - Optimiser la gestion des ressources humaines du SEMer	-- Taux de réalisation annuelle.	Pourcentage	0	100%	100%	100%
		059-1-3 - Coordonner les activités du cabinet	-- Taux de réalisation annuelle.	Pourcentage	0	100%	100%	100%
Projets d'Investissement Public concernés								
005 - SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 004 - RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES DES DELEGATIONS REGIONALES								
410 - Sécurisation de la Mer et de ses Ressources	410-1 - Organiser la gouvernance de la mer et ses ressources	410-1-1 - Instaurer la cohérence structurelle et technique pour gestion durable de la mer et de ses ressources	-- Schémas de sécurisation élaborés et opérationnels	Pourcentage	0	100%	100%	100%
		410-1-2 - Améliorer les flux d'informations pour la sécurisation de la mer et de ses ressources	-- Informations transmises	Pourcentage	0	100%	100%	100%
		410-1-3 - Manager les activités du SEMer	-- Activités bien harmonisées	Pourcentage	0	100%	100%	100%
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017				PREV 2018				PREV 2019				PREV 2020							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
059 - Administration et Coordination	1 135	1 363	0	1 064	3 562	1 218	1 518	0	1 456	4 192	1 275	1 557	0	1 252	4 085	1 308	1 659	0	1 296	4 263
410 - Sécurisation de la Mer et de ses Ressources	0	82	0	0	82	0	114	0	0	114	0	176	0	0	176	0	180	0	0	180
TOTAL	1 135	1 445	0	1 064	3 643	1 218	1 632	0	1 456	4 306	1 275	1 732	0	1 252	4 260	1 308	1 839	0	1 296	4 443

5. CONCLUSION

L'économie bleue possède tous les atouts pour développer Madagascar. Car partout où elle est implantée durablement, l'économie maritime est axée sur des valeurs fondamentales. Par exemple l'entrepreneuriat social, le développement de l'environnement et les productions à faibles coûts et donc à forte rentabilité.

L'économie bleue se concrétise essentiellement avec l'aquaculture, la mariculture, les activités portuaires, l'écotourisme côtier, l'énergie bleue ou encore la biotechnologie. Autant de domaines qui apporteraient à Madagascar, s'ils étaient développés sur la durée, une croissance économique et des emplois enfin retrouvés.

Pour sa mise en place, afin d'y bénéficier au niveau social, économique, voire culturel, renforcer la structure du SE Mer, à travers la création d'organismes rattachés et ou d'établissements publics s'avère primordial. Pour ce faire renflouer les crédits qui lui sont alloués est impérieux. Outre la dimension stratégique et économique, sécuriser les échanges, notamment dans l'Océan Indien, est une priorité. Le SE Mer a pour défi majeur d'obtenir le statut de Ministère afin de mettre en œuvre et d'externaliser positivement la PGE.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

52 - MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

1. INTRODUCTION

Un des secteurs clés pour le développement socio-économique, le secteur Eau Potable, Assainissement et Hygiène vise à atteindre les Objectifs du Développement durable (ODD).

Actuellement des millions de personnes continuent encore de parcourir des kilomètres pour trouver de l'eau. Les femmes et les enfants consacrent des heures de marches pour puiser de l'Eau. Or les taux d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu rural à Madagascar sont respectivement de 28% et 30%. Le retard de Madagascar est notamment dû à un manque d'investissement accordé à ce secteur. La mise en œuvre de ce type de programme représente de grands pas en avant afin de faire évoluer la situation dans la bonne direction. Malgré, l'eau potable est encore un luxe pour la majorité de la population malgache. Or le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde.

À Madagascar, les déficits en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement ont un impact majeur sur la santé, sur l'éducation, sur l'économie ainsi que sur l'environnement. Le secteur de l'eau et de l'assainissement et de l'hygiène souffre actuellement non seulement de la modicité des ressources qui lui sont allouées, mais aussi des difficultés de mobilisation de celles-ci.

Les ressources financières allouées au secteur restent insuffisantes par rapport aux besoins, alors que la contribution de l'Etat dans les investissements représente une part importante dans le financement du secteur EAH, nous citons l'insuffisance des budgets alloués par le gouvernement au secteur EAH par rapport au budget national et PIB.

Madagascar affiche une régression progressive des dépenses publiques allouées au secteur Eau, Assainissement et Hygiène (EAH) depuis la crise de 2009 selon les lois de finances, même si le montant engagé dans le secteur a connu une timide reprise en 2013 et 2017. Les dépenses n'ont cessé de chuter de l'année en année, mais le niveau le plus vertigineux a été en 2012, une variation en moins de 51% par rapport à la dépense de l'année précédente a été constaté. Ni le financement interne, ni le financement externe n'ont pas été épargnés par cette réduction graduelle des dépenses publiques dans le secteur EAH.

Les Résultats attendus dans le secteur de l'Energie, suivant les thématiques prioritaires de la Politique Générale du Gouvernement, consistent à « disposer d'Infrastructures structurantes densifiées, qui seront en appui à la croissance ». Cela est confirmé par le Plan National de Développement (PND) pour la période 2015-2019 en son axe stratégique 3 : « croissance inclusive et ancrage territoriale de développement ». Les principaux défis à relever consistent à fournir de l'énergie au moindre coût pour soutenir la croissance économique ainsi que le développement durable et inclusif. Cela à travers une meilleure efficacité énergétique et une valorisation de la gestion des ressources stratégiques.

Le ministère a pour mission la conception et la mise en œuvre de la politique sectorielle « Energie » ainsi que celle du secteur aval des « Hydrocarbures » du Gouvernement, afin d'assurer un approvisionnement en énergie satisfaisant la demande, de meilleure qualité et à moindre coût, dans l'objectif global d'une Energie durable pour TOUS.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère :

- o Eau et assainissement
- o Energie
- o Hydrocarbures

- Grandes Orientations

- Approvisionnement de la population en eau potable en aménageant de nouveaux points d'eau (bornes fontaines, forages et puits modernes) et en réhabilitant ceux existants
- Développement de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)
- Elimination de la Défécation à l'Air Libre
- Amélioration et promotion de l'Hygiène corporelle (LMS, menstruel,
- Gestion des eaux usées, excréta et des déchets solides (ordures ménagères, ..)
- Rationalisation des structures administratives avec proposition de mesures en vue de renforcer la bonne gouvernance
- Optimisation de la gestion du budget acquis
- Promotion du 3P
- Recherche de financements indispensable à la réalisation des activités et projets prévus

L'amélioration de l'accès à l'électricité en milieu rural et Urbain, au développement des infrastructures électriques des sites à forte valeur ajoutée, et aux projets convergeant vers la transition et l'efficacité énergétiques ainsi que l'amélioration de la gouvernance du secteur Energie.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
032 - Administration Et Coordination	032-1 - RENFORCER LA BONNE GOUVERNANCE	032-1-1 - AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE			0	0	0	0
		032-1-2 - RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
143 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES 162 - PROMOTION DU SECTEUR WASH PAR LA COMMUNICATION 163 - ACTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT EN MATIERE D'ACCES A L'EAU, A L'ASSAINISSEMENT ET L'ELECTRICITE								
203 - Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locales	203-1 - DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET RESSOURCES D'ÉNERGIE LOCALE	203-1-1 - SATISFAIRE LA DEMANDE INTERIEURE			0	0	0	0
		203-1-2 - GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES D'ÉNERGIES LOCALES			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
085 - PIC II : POLES INTEGRES DE CROISSANCE II/ENERGIE 088 - PROGRAMME DE GOUVERNANCE DU SECTEUR ENERGIE 091 - DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET ALTERNATIVES PHASE 2 (XI È FED) 092 - PROJET ANDEKALEKA 093 - PROJET ELECTRIFICATION RURALE PAR LES ENERGIES RENOUVELABLES 094 - PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE D'ANTSIRABE ET D'AMBOSITRA								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LF 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
095 - PAGOSE 054 - ELECTRIFICATION RURALE 097 - PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE HYDROELECTRIQUE DE RANOMAFANA SUR L'IKOPA (SINOHYDRO) 098 - PROJET RENFORCEMENT RESEAUX DE TRANSPORT ENERGETIQUE ANTANANARIVO 101 - PROGRAMME DE MAITRISE DE L'ENERGIE ET EFFICACITE ENERGETIQUE PHASE 1 106 - PROJET DE CENTRALES DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE A PARTIR DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 144 - PROJET DE GESTION DURABLE DE LA FILIERE BOIS ENERGIE 145 - ENERGY ACCES EXPANSION 146 - PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE SITES HYDROELECTRIQUES 147 - REDRESSEMENT ET RESTRUCTURATION DE LA JIRAMA PHASE N 160 - PROGRAMME D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES RURAUX ISOLES PAR SYSTEME SOLAIRE DOMESTIQUE								
204 - Développement du secteur pétrolier et des biocarburants	204-1 - DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PETROLIER ET DES BIOCARBURANTS	204-1-1 - PRÉSERVER LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT RELATIF À TOUTES OPÉRATIONS ET INSTALLATIONS			0	0	0	0
		204-1-1 - CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AUX NOUVEAUX OPÉRATEURS ET INVESTISSEURS AFIN DE DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES INFRASTRUCTURES			0	0	0	0
		204-1-2 - CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AUX NOUVEAUX OPÉRATEURS ET INVESTISSEURS AFIN DE DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES INFRASTRUCTURES			0	0	0	0
		204-1-2 - PRÉSERVER LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT RELATIF À TOUTES OPÉRATIONS ET INSTALLATIONS			0	0	0	0
		204-1-3 - ASSURER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS DE TOUS LES CONSOMMATEURS À DES PRODUITS ET DES SERVICES DE QUALITÉ ET DE PRIX AUX MEILLEURES CONDITIONS			0	0	0	0
		204-1-3 - ASSURER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS DE TOUS LES CONSOMMATEURS À DES PRODUITS ET DES SERVICES DE QUALITÉ ET DE PRIX AUX MEILLEURES CONDITIONS			0	0	0	0
		204-1-4 - ENCOURAGER ET FACILITER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES D'HYDROCARBURES DU PAYS			0	0	0	0
		Projets d'Investissement Public concernés						
		204-1-4 - ENCOURAGER ET FACILITER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES D'HYDROCARBURES DU PAYS			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
102 - MISE EN PLACE ET APPUI A LA CREATION D'UNITE DE RAFFINAGE HUILE LOURDE TSMIRORO 103 - MISE EN PLACE ET APPUI A LA CREATION INFRASTRUCTURE DE STOCKAGE STRATEGIQUE 149 - INSTALLATION D'UNITÉS DE PRODUCTION DE BIOCARBURANTS 150 - INSTALLATION D'UNITÉS DE PRODUCTION DE BIOGAZ DANS LES CENTRES URBAINS DE MADAGASCAR 148 - GESTION ET TRAITEMENT DE DECHETS D'HYDROCARBURES 151 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
205 - Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement	205-1 - ASSURER L'ACCÈS UNIVERSEL EN MATIÈRE D'EAU POTABLE, AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT ET À LA PROMOTION DE L'HYGIÈNE	205-1-1 - MISE EN PLACE DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT			0	0	0	0
		205-1-2 - AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EAU POTABLE			0	0	0	0
		205-1-3 - METTRE EN ŒUVRE ET À L'ÉCHELLE L'APPROCHE ATPC AINSI QUE RENFORCER LES CAMPAGNES DE DIFFUSION DES MESSAGES CLÉS WASH			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
056 - APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 080 - CONSTRUCTION DE FORAGE AU SUD DE MADAGASCAR 086 - SECTEUR EAU 11ÉFED 088 - PROJET D'ELABORATION DE SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT DE HUIT VILLES SECONDAIRES 090 - EAU ET ASSAINISSEMENT 152 - DEVELOPPEMENT DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU 159 - REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DANS LES COMMUNES PERIPHERIQUES D'ANTANANARIVO (APIPA) 158 - EVACUATION DES EAUX USEES ET DES ORDURES VILLE ANTANANARIVO (SAMVA) 156 - MISE EN PLACE D'UN LABORATOIRE NATIONAL D'ANALYSE DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT, HYGIENE 153 - DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU POTABLE 154 - PROMOTION DE L'HYGIENE 155 - DEVELOPPEMENT DE L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT 160 - ADDUCTION EN EAU POTABLE EN PIPELINE PHASE N 157 - ALIMENTATION EN EAU DANS LE SUD (AES)								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
031 - Administration et coordination	907	353	0	35	1 295	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
032 - Administration Et Coordination	3 970	7 266	0	654	11 890	5 555	6 097	0	6 503	18 156	5 819	6 474	0	4 961	17 254	5 969	6 875	0	6 003	18 846
203 - Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locales	0	1 914	120 650	19 972	142 536	0	1 364	192 829	20 659	214 852	0	680	300 927	45 488	347 095	0	723	248 008	55 043	303 775
204 - Développement du secteur pétrolier et des biocarburants	0	168	0	834	1 001	0	337	0	6 225	6 562	0	358	0	13 707	14 066	0	381	0	16 587	16 968
205 - Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement	0	0	32 345	31 825	64 169	0	3 416	39 966	43 047	86 429	0	3 621	67 030	94 785	165 436	0	3 838	32 916	114 695	151 449
TOTAL	4 877	9 701	152 995	53 319	220 891	5 555	10 489	232 795	76 434	325 273	5 819	11 133	367 957	158 942	543 851	5 969	11 816	280 924	192 328	491 037

5. CONCLUSION

.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

53 - MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES MINES ET DU PETROLE

1. INTRODUCTION

Les ressources minières et pétrolières constituent une richesse et une opportunité pour assurer le développement économique du pays. L'Etat dans son rôle de régulateur et de gestionnaire du secteur extractif, est le garant de la loi et de son application sans aucune discrimination.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des dépenses du ministère, et dans un souci de transparence et de bonne gouvernance, le ministère auprès de la présidence charge des mines et du pétrole a mis en place sa politique d'action prioritaire sectorielle afin d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Ainsi le ministère présente par le présent cadrage des dépenses à moyen terme les besoins et activités du ministère à compter de l'année 2018 jusqu'à 2020;

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement (PND), le Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole a aligné son plan stratégique suivant les objectifs le concernant dans le PND, à savoir :

- en son axe 1 : « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale »
- et en son axe 3 : « Croissance inclusive et encreng territorial du développement ».

La vision du Ministère est basée sur : « un secteur minier et pétrolier durable, géré dans les règles de l'art constitue une source de rentes pour sortir rapidement de la pauvreté et pour être partagé avec la génération future », dont :

- les retombées contribuent à améliorer les conditions de vie de la population locale et à favoriser la modernisation du tissu industriel ;
- les recettes générées seront utilisées d'une manière transparente, équitable et prudente.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
019 - Administration et Coordination	019-1 - GERER EFFICACEMENT LES REVENUS ET LES FLUX MONÉTAIRES DANS LE SECTEUR EXTRACTIF	019-1-1 - APPUYER LES SERVICES DECONCENTRÉS	-- Nombre de Direction Interrégionales et Régionales créées	Nombre	12	16	18	20
			-- Nombre de Direction Interrégionales et Régionales créées	Nombre cumulé				
		019-1-1 - APPUYER LES SERVICES DECONCENTRÉS	-- Nombre de Direction Interrégionales et Régionales créées	Nombre	12	16	18	20
			-- Nombre de Direction Interrégionales et Régionales créées	Nombre cumulé				

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		019-1-2 - AMÉLIORER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET ASSURER SA MISE EN APPLICATION	-- Nombre de textes réglementaire mise en vigueur -- Nombre de textes réglementaire mise en vigueur	Nombre TEXTES (LOI, DECRET, ARRETÉ, DECISION, NOTE DE SERVICE.)	12	16	20	25
		019-1-2 - AMÉLIORER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET ASSURER SA MISE EN APPLICATION	-- Nombre de textes réglementaire mise en vigueur -- Nombre de textes réglementaire mise en vigueur	Nombre TEXTES (LOI, DECRET, ARRETÉ, DECISION, NOTE DE SERVICE.)	12	16	20	25
		019-1-3 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	-- Taux de satisfaction du personnel du Ministère -- Taux de satisfaction du personnel du Ministère	% Taux (%)	60	75	85	90
		019-1-3 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	-- Taux de satisfaction du personnel du Ministère -- Taux de satisfaction du personnel du Ministère	% Taux (%)	60	75	85	90
		019-1-4 - ASSURER LA DÉMATÉRIALISATION ET L'E-GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF	-- Nombre de Direction Interrégionale et Régionale interconnecté	Nombre cumulé	6	10	14	16
		019-1-5 - RÉHABILITER ET RENTABILISER LES SOCIÉTÉS D'ETAT ET ORGANISMES RATTACHÉES AU MPMP	-- Taux d'accroissement de la rentabilité des sociétés d'Etats et Organismes rattachés -- Taux d'accroissement de la rentabilité des sociétés d'Etats et Organismes rattachés	% Taux (%)	10	15	20	30
		019-1-5 - RÉHABILITER ET RENTABILISER LES SOCIÉTÉS D'ETAT ET ORGANISMES RATTACHÉES AU MPMP	-- Taux d'accroissement de la rentabilité des sociétés d'Etats et Organismes rattachés -- Taux d'accroissement de la rentabilité des sociétés d'Etats et Organismes rattachés	% Taux (%)	10	15	20	30
		019-1-6 - ASSURER L'UTILISATION RATIONNELLE ET EFFICACE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES	-- Taux d'engagement et de réalisation -- Taux d'engagement et de réalisation	% Taux (%)	90	90	90	90
		019-1-6 - ASSURER L'UTILISATION RATIONNELLE ET EFFICACE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES	-- Taux d'engagement et de réalisation -- Taux d'engagement et de réalisation	% Taux (%)	90	90	90	90
Projets d'Investissement Public concernés								
090 - MISE EN OEUVRE DU DATACENTER NATIONAL, DEMATERIALIZATION ET E-GOUVERNANCE DU SECTEUR MINIER ET PETROLIER								
096 - PLAN DE REPRISSE DES ACTIVITES EN CAS DE SINISTRE DI MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE (DISASTER RECOVERY PLAN)								
103 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELS, HUMAINES ET TECHNIQUE DU MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES MINES ET DU PETROLE								
217 - Développement du secteur pétrolier	217-1 - AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES PÉTROLIERS	217-1-1 - ACCROITRE LES RECETTES PÉTROLIÈRES	-- Taux d'assujettissement des recettes pétrolières	%	15	15	15	20

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		217-1-2 - DISPOSER DES TEXTES ADÉQUATS RÉGISSANT LE SECTEUR PÉTROLIER	-- Nombre de textes adoptés	Nombre cumulé	12	16	25	30
			-- Nombre de textes adoptés	TEXTES (LOI, DECRET, ARRETÉ, DECISION, NOTE DE SERVICE.)				
		217-1-2 - DISPOSER DES TEXTES ADÉQUATS RÉGISSANT LE SECTEUR PÉTROLIER	-- Nombre de textes adoptés	Nombre cumulé	12	16	25	30
			-- Nombre de textes adoptés	TEXTES (LOI, DECRET, ARRETÉ, DECISION, NOTE DE SERVICE.)				
Projets d'Investissement Public concernés								
609 - Développement du secteur Minier	609-1 - DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER	609-1-1 - PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS DU SECTEUR MINIER	-- Nombre de lapidaires et commerçants recensé	Nombre	0	1000	1500	2000
			-- Nombre de Groupements des petits exploitants et petits mineurs formalisés	Nombre cumulé				
		609-1-1 - PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS DU SECTEUR MINIER	-- Nombre de lapidaires et commerçants recensé	Nombre	100	160	220	300
		609-1-2 - AUGMENTER LES RECETTES MINIÈRES	-- Recettes minières (redevances, ristournes, frais d'administrations minières, recettes d'exportations,...)	MILLIARD ARIARY	2000	2300	2500	2700
Projets d'Investissement Public concernés								
091 - PROFESSIONNALISATION DES PETITES MINES								
101 - FORMALISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ACTIVITES DES LAPIDAIRES ET COMMERCANTS ET INCITATION À LA VALORISATION LOCALE DES PIERRES PRECIEUSES ET DES PIERRES FINES								
102 - RENFORCEMENT DE CAPACITES MATERIELLES, TECHNIQUES ET HUMAINES DES DIRECTIONS TECHNIQUES								
104 - IDENTIFICATION ET TRACABILITE DES PRODUITS MINIERES								
100 - TRANSFERT DES RESSOURCES GEOLOGIQUES EN RESERVES MINIERES								
095 - PROJET DE CADRE DE GESTION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
019 - Administration et Coordination	2 074	7 838	0	1 084	10 996	2 782	10 264	0	1 744	14 790	2 913	6 518	0	820	10 250	2 987	6 882	0	787	10 656
TOTAL	2 074	7 838	0	1 084	10 996	2 782	10 264	0	1 744	14 790	2 913	6 518	0	820	10 250	2 987	6 882	0	787	10 656

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
217 - Développement du secteur pétrolier	0	0	0	0	0	0	4 530	0	0	4 530	0	580	0	0	580	0	594	0	0	594
609 - Développement du secteur Minier	0	2 307	2 361	976	5 645	0	4 740	2 248	1 910	8 898	0	734	0	1 419	2 153	0	749	0	1 564	2 313
TOTAL	2 074	10 145	2 361	2 060	16 641	2 782	19 534	2 248	3 654	28 218	2 913	7 832	0	2 239	12 983	2 987	8 226	0	2 351	13 564

5. CONCLUSION

Ainsi, afin d'exploiter les ressources minières et pétrolières de manière optimale et durable, le ministère auprès de la présidence chargé des mines et du pétrole requiert la promotion des investissements directs privés nationaux comme internationaux tout en impliquant la participation et l'encadrement des collectivités territoriales décentralisées. Dans cette perspective, la contribution du secteur minier et pétrolier dans le PIB national pourra atteindre le taux de 5% en 2018 et franchir le seuil des 7% courant 2019.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

61 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

1. INTRODUCTION

Dans le cadre du retour à l'ordre constitutionnel et la relance de l'économie le gouvernement de Madagascar a adopté des directives pour que les programmes ministériels soient en phase et en cohérence avec les documents cadres de référence finalisés.

Sur la base de la Politique Générale de l'Etat (PGE) 2014 les ministères chargé des travaux publics (MTP) et chargé des transports (MTM) ont élaboré un document provisoire de 'Politique Sectorielle des Transports' dans lequel ont été formulés pour chaque ministère :

- Les enjeux et vision,
- Les missions et structuration,
- Les principaux objectifs et orientations,
- Les plans d'actions.

Depuis 2015 le MTP a formalisé le chiffrage de ses stratégies conformément à la politique Nationale de Développement (PND) et son plan de mise en œuvre (PMO). Il en est de même pour le cadre logique et les indicateurs usuels de performance.

C'est à ce titre que le document 'Stratégies et Programme d'Actions 2015-2019' du MTP a été élaboré en conformité avec ces documents de référence ; le chiffrage ayant été mis à jour périodiquement en fonction des directives dont celles de la Coordination des Bailleurs et Investisseurs (CBI).

L'adoption en 2016 d'un 'Cadre de Dépenses à Moyens Termes' (CDMT), qui n'était pas disponible pour le cadrage économique et budgétaire de la programmation des ministères sectoriels, est destinée à ajuster le processus en cours en améliorant la visibilité budgétaire.

L'exercice consistera fondamentalement à concilier la démarche de programmation stratégique du PND dont 'l'approche consiste à évaluer les besoins sans contrainte de disponibilité des fonds' et celle du CDMT qui comporte des contraintes budgétaires.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

Sur le plan statutaire « le MTP est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre et du suivi de la politique générale de l'Etat en matière de travaux Publics ».

Cette mission principale du MTP, en tant que maitre d'ouvrage du réseau des routes nationales, est prescrite par la Loi n° 98 026 du 20 janvier 1999 portant Charte Routière.

Ses principales attributions visent à « doter le pays d'infrastructures routières nécessaires à son développement économique » (selon une approche territoriale intersectorielle).

De façon spécifique le MTP met en œuvre des activités connexes et mesures d'accompagnement visant à optimiser les résultats, telles que :

- « la recherche et la négociation de financements,
- les renforcements de capacité des acteurs sectoriels,
- l'élaboration des normes,
- Lesactivités socio-environnementales ».

- Grandes Orientations

Les documents de référence sont relayés sur le plan sectoriel par les documents de stratégies et programmes au niveau des institutions et ministères, coordonnés à travers les instruments et de cadrage et de suivi évaluation. A cet effet les activités mis en œuvre par le MTP se rapportent à l'axe stratégique PND3 « Croissance inclusive et ancrage territorial du développement ». Mais le MTP dans sa nouvelle stratégie entend également contribuer aux autres composantes d'objectifs et défis du PND et particulièrement :

bonne gouvernance, redevabilité, lutte contre la corruption, décentralisation (axe 1), création d'emploi (axe 3 et 4). La mission principale du MTP, en tant que maître d'ouvrage du réseau des routes nationales, est prescrite par la Loi n° 98 026 du 20 janvier 1999 portant Charte Routière. Ses principales attributions visent à « doter le pays d'infrastructures routières nécessaires à son développement économique » .

- Stratégies

En termes de stratégies l'objectif général (spécifique pour le PND3) est la contribution au « renforcement des infrastructures d'épaulement et structurante » à travers notamment « la densification des infrastructures de transport ».

Cela signifie que le MTP se doit en priorité de garder le réseau routier structurant (RN2, RN4, RN6, RN7) en bon état, puis assurer un bon maillage de l'ensemble du réseau.

D'où les objectifs spécifiques définis par le MTP qui sont :

- de maintenir le réseau des routes nationales (RN) en bon état de circulation dont « zéro nid de poule » pour le réseau structurant,
- d'assurer la connectivité du réseau des routes rurales (RR) pour le désenclavement des zones de production ; ce qui implique l'effectivité d'une stratégie sectorielle de développement des routes rurales,
- d'assurer une mise en œuvre adéquate des mesures connexes (environnementales, normatives...) et d'accompagnement (communication, renforcement de capacité, facilitation...).

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
020 - Administration et Coordination	020-1 - ADMINISTRATION PUBLIQUE ET TERRITORIALE EFFICIENTE ET EFFICACE	020-1-1 - OPTIMISER LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET LE CONTRÔLE DE GESTION BASE SUR LES PERFORMANCE	-- Taux de réalisation des projets prioritaires	%	20	30	30	45
		020-1-2 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DES POLITIQUES DE L'ETAT EN MATIERE DE TRAVAUX PUBLICS	-- Taux de couverture du financement des projets prioritaires	%	30	40	50	50
			-- Taux de réalisation du plan de formation : au profit du personnel TP et au profit des partenaires techniques	%				
			-- Taux d'intégration et d'informatisation des données routières.	%				
		020-1-2 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DES POLITIQUES DE L'ETAT EN MATIERE DE TRAVAUX PUBLICS	-- Taux de couverture du financement des projets prioritaires	%	55	55	60	60
			-- Taux de réalisation du plan de formation : au profit du personnel TP et au profit des partenaires techniques	%				
		-- Taux d'intégration et d'informatisation des données routières.	%					

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		020-1-2 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DES POLITIQUES DE L'ETAT EN MATIERE DE TRAVAUX PUBLICS	- - Taux de couverture du financement des projets prioritaires - - Taux de réalisation du plan de formation : au profit du personnel TP et au profit des partenaires techniques - - Taux d'intégration et d' informatisation des données routières.	% % %	40	50	50	50
Projets d'Investissement Public concernés								
348 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION _NOUVEAU_ 349 - PROGRAMME DE REFORMES DE LA GESTION DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS _NOUVEAU_								
206 - Développement des infrastructures routières	206-1 - CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE EN DESSERVANT LES PÔLES ECONOMIQUES ET LES ZONES DE PRODUCTION	206-1-1 - CONSTRUIRE ET REHABILITER LE RESEAU ROUTIERS	-- Progression du linéaire Km de routes en bon état	KM	5000	5000	6000	6000
			-- Progression d'unités d' ouvrages d'art en bon état	UNITÉ				
		206-1-1 - CONSTRUIRE ET REHABILITER LE RESEAU ROUTIERS	-- Progression du linéaire Km de routes en bon état	KM	25	25	30	35
			-- Progression d'unités d' ouvrages d'art en bon état	UNITÉ				
		206-1-2 - Assurer l'intégration des dimensions sociales et environnementales	-- Pourcentage des projets routiers avec Etudes des impacts environnementaux (E.I. E)	(%)	20	50	70	100
		Projets d'Investissement Public concernés						
247 - ETUDES ET TRAVAUX DE LA RN 5 SOANIERANA (VONGO-MANANARA) 304 - REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES PAIR 310 - PROJET HIMO 314 - RN9 PHASE II 315 - PROJET ROUTIER 11È FED 318 - RECONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART 326 - ETUDES DE LA RECONSTRUCTION DU PONT FIHERENANA 327 - AIDE D'URGENCE POST CATASTROPHE 329 - REHABILITATION RN13-RN6-RNT12A-RN5A 331 - REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES PAIR (PHASE II) 237 - CONSTRUCTION RN 43 SAMBAINA - FARATSIHO - SOAVINANDRIANA 346 - CONSTRUCTION DE ROUTES DISTRICT AMBOHIDRATRIMO 366 - PROJET DE REHABILITATION DE L'AXE DE LA DE LA RN34 ANTSIRABE – MIANDRIVAZO (220KM) _NOUVEAU_ 382 - CONSTRUCTION RN 44 _PHASE N_ 383 - REHABILITATION DES RUES DES CHEFS LIEUX DES FARITANY _PHASE N_ 384 - ROUTES DE DESENCLAVEMENT _PHASE N_ 368 - AUTOROUTE RN2 _NOUVEAU_ 369 - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES ROUTES NATIONALES _NOUVEAU_ 372 - RECONSTRUCTION DE PONT DE MANANKARABE _NOUVEAU_ 373 - RÉHABILITATION DE LA RN.32 CROISEMENT RN6 - BEFANDRIANA - MANDRITSARA _NOUVEAU_ 374 - RÉHABILITATION DE LA RN.33 AMBAIBOHO - BRIEVILLE (159 KM) _NOUVEAU_ 375 - RÉHABILITATION DE LA RN.33 B ANDRANOFASIKA - AMBATO BOENI _NOUVEAU_ 376 - RÉHABILITATION DE LA RN.5 TOAMASINA - SOANIERANAIVONGO (163 KM) _NOUVEAU_ 377 - RÉHABILITATION DE LA RN31 CROISEMENT RN6 BEALALANA _NOUVEAU_ 378 - RÉHABILITATION DE LA RNS.57 HELLVILLE - AÉROPORT FASCÈNE (11,5 KM) _NOUVEAU_ 379 - RÉHABILITATION DE LA RNT.18 VANGAINDRANO-MIDONGY-BEFOTAKA _NOUVEAU_ 380 - REHABILITATION RNT.27 IHOSY-IAKORA -FARAFANGANA _NOUVEAU_ 381 - SUIVI ET EVALUATION ENVIRONNEMENTAL DES PROJETS ROUTIERS _NOUVEAU_								
218 - Gestion du patrimoine routier	218-1 - OPTIMISER LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE A TRAVERS L'ENTRETIEN COURANT ET LES MESURES DE SAUVEGARDE DU RESEAU ROUTIER	218-1-1 - ASSURER LA MISE EN ŒUVRE ADEQUATE DES MESURES CONNEXES ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES			0	0	0	0

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		218-1-2 - ASSURER L'ENTRETIEN ET LE BON ETAT DE SERVICE DES BACS	-- Nombre des bacs entretenus	UNITÉ	5	5	6	7
		218-1-3 - MAINTENIR LE RESEAU ROUTIER ET STRUCTURANTES EN BON ETAT	-- Progression du linéaire Km de routes en bon état -- Nombre des ouvrages d'art entretenus	KM UNITÉ	10000	12000	12000	13000
		218-1-3 - MAINTENIR LE RESEAU ROUTIER ET STRUCTURANTES EN BON ETAT	-- Progression du linéaire Km de routes en bon état -- Nombre des ouvrages d'art entretenus	KM UNITÉ	10	15	15	25
Projets d'Investissement Public concernés								
385 - GESTION DES BACS _NOUVEAU_ 386 - GESTION ET ENTRETIEN DES ROUTES _NOUVEAU_ 387 - TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DES OUVRAGES D'ART _NOUVEAU_ 388 - FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER (PHASE III) _NOUVEAU_ 389 - ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE 390 - CHANTIER ECOLE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
020 - Administration et Coordination	5 595	4 751	6 332	2 351	19 030	6 427	3 962	0	793	11 182	6 737	4 185	0	894	11 816	6 906	4 415	0	1 042	12 364
206 - Développement des infrastructures routières	0	0	416 727	108 273	524 999	0	118	678 735	56 200	735 053	0	129	526 786	56 521	583 436	0	142	227 389	57 811	285 342
218 - Gestion du patrimoine routier	0	0	0	0	0	0	994	0	14 320	15 314	0	1 072	0	17 107	18 179	0	1 160	0	19 395	20 555
TOTAL	5 595	4 751	423 059	110 624	544 029	6 427	5 074	678 735	71 313	761 549	6 737	5 386	526 786	74 522	613 431	6 906	5 717	227 389	78 248	318 261

5. CONCLUSION

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

62 - MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES PROJETS PRESIDENTIELS, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE

1. INTRODUCTION

Le M2PATE dispose actuellement, de Six Politiques publiques dans son portefeuille, démontrant une forte volonté politique pour le développement des secteurs traités en son sein, à savoir :

La Politique Nationale de l'Aménagement du territoire (PNAT)

La Politique Nationale de l'Habitat (PNH)

La Politique Nationale de Développement Urbain (PNDU)

La Politique Nationale de Logement (PNL)

La Politique Nationale de Développement des Infrastructures et Equipements (PNDIE)

La Lettre de Politique Foncière (LPF)

Ces politiques sont interdépendantes pour orienter les interventions publiques dans ces secteurs et leur élaboration et leur mise en œuvre répondent aux enjeux et défis à relever dans la Politique Générale de l'Etat (PGE) et le PND.

Les infrastructures incluant une composante urbaine et de construction de logements sociaux sont, en effet, considérés comme secteurs moteurs stratégiques capables d'induire des effets d'entraînement significatifs sur le reste du système économique selon le PND, et l'aménagement du territoire et la sécurisation foncière comme levier de développement.

Aussi, dans un souci d'aménagement de territoire efficient, l'élaboration de la première Politique Nationale de Développement Urbain (PNDU) a marqué un grand début au développement de l'urbanisme à Madagascar. Dans sa mise en œuvre, des infrastructures de mobilité urbaine et de désenclavement sont développées, et ce pour garantir une fluidité de la circulation urbaine et péri-urbaine. Toujours dans cette optique, les grandes villes bénéficient d'un aménagement urbain, ce qui permet d'implanter des infrastructures répondant aux normes de l'urbanisation effective. Afin d'assurer une amélioration et une bonne gestion des infrastructures et des équipements à Madagascar, « une Politique Nationale de Développement des Infrastructures et Equipements (PNDIE) » verra le jour cette année. Elle englobe la mise en place des cadrages juridiques adéquats aux infrastructures et équipements, gage du respect des normes et du développement harmonieux et durable.

La lettre de Politique Nationale sur le Logement, élaborée pour la première fois à Madagascar, définit l'accès au logement comme un droit fondamental devant être acquis par tous les citoyens. Elle constitue un cadre juridique et réglementaire impératif pour le développement du logement à Madagascar. Elle est accompagnée par une réelle volonté des autorités gouvernementales et en particulier de M2PATE, à faire des problèmes du logement une priorité nationale. Aussi, la production du logement génère des initiatives à tous les niveaux bien que le développement du secteur logement réponde en grande partie au développement de l'urbanisme à Madagascar.

Ceci occasionne non seulement des crédits au logement de la part des institutions financières mais elle facilite l'industrialisation grâce à la multiplication des entreprises du bâtiment et des entreprises de commerce et de service. Le développement de ce secteur contribue largement à l'essor économique national à travers la création d'emploi.

La Politique sectorielle sur le foncier est basée sur la Nouvelle Lettre de politique Foncière de 2015 qui a été élaborée en cohérence avec les orientations politiques du gouvernement. Elle accélère les opérations de sécurisation foncière massive à la fois rationnelle et harmonisée, un défis que le Ministère s'est fixé dans le but, d'une part, de résoudre les problèmes liés au foncier, mais aussi, d'autre part de faire du foncier un levier du développement pour la mise en œuvre du PND grâce à la sécurisation des droits.

Plus précisément, la politique foncière a pour finalité de contribuer :

- à la consolidation et la reproduction de l'agriculture familiale
- à la valorisation durable et le respect des ressources naturelles renouvelables,
- au développement urbain inclusif et harmonisé
- à la régulation des investissements agricoles, miniers et touristiques
- au développement des collectivités décentralisées
- au maintien de la paix sociale
- à l'inclusion de tous, quel que soit leur sexe, leur âge, leurs ressources, dans le processus d'accès à la terre, de sécurisation des droits légitimes et de valorisation de la terre.

Sa mise en œuvre se fera par la promotion des opérations domaniales concertées, par la promotion de l'administration territoriale déconcentrée grâce à l'implantation de circonscriptions de l'administration foncière et de guichets fonciers. Ce qui permet par la suite la délivrance accélérée des documents demandés par les usagers.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Le M2PATE dispose actuellement, de Six Politiques publiques dans son portefeuille, démontrant une forte volonté politique pour le développement des secteurs traités en son sein, à savoir :

La Politique Nationale de l'Aménagement du territoire (PNAT)

La Politique Nationale de l'Habitat (PNH)

La Politique Nationale de Développement Urbain (PNDU)

La Politique Nationale de Logement (PNL)

La Politique Nationale de Développement des Infrastructures et Equipements (PNDIE)

La Lettre de Politique Foncière (LPF)

Ces politiques sont interdépendantes pour orienter les interventions publiques dans ces secteurs et leur élaboration et leur mise en œuvre répondent aux enjeux et défis à relever dans la Politique Générale de l'Etat (PGE) et le PND.

Les infrastructures incluant une composante urbaine et de construction de logements sociaux sont, en effet, considérés comme secteurs moteurs stratégiques capables d'induire des effets d'entraînement significatifs sur le reste du système économique selon le PND, et l'aménagement du territoire et la sécurisation foncière comme levier de développement.

Aussi, dans un souci d'aménagement de territoire efficient, l'élaboration de la première Politique Nationale de Développement Urbain (PNDU) a marqué un grand début au développement de l'urbanisme à Madagascar. Dans sa mise en œuvre, des infrastructures de mobilité urbaine et de désenclavement sont développées, et ce pour garantir une fluidité de la circulation urbaine et péri-urbaine. Toujours dans cette optique, les grandes villes bénéficient d'un aménagement urbain, ce qui permet d'implanter des infrastructures répondant aux normes de l'urbanisation effective. Afin d'assurer une amélioration et une bonne gestion des infrastructures et des équipements à Madagascar, « une Politique Nationale de Développement des Infrastructures et Equipements (PNDIE) » verra le jour cette année. Elle englobe la mise en place des cadrages juridiques adéquats aux infrastructures et équipements, gage du respect des normes et du développement harmonieux et durable.

La lettre de Politique Nationale sur le Logement, élaborée pour la première fois à Madagascar, définit l'accès au logement comme un droit fondamental devant être acquis par tous les citoyens. Elle constitue un cadre juridique et réglementaire impératif pour le développement du logement à Madagascar. Elle est accompagnée par une réelle volonté des autorités gouvernementales et en particulier de M2PATE, à faire des problèmes du logement une priorité nationale. Aussi, la production du logement génère des initiatives à tous les niveaux bien que le développement du secteur logement réponde en grande partie au développement de l'urbanisme à Madagascar.

Ceci occasionne non seulement des crédits au logement de la part des institutions financières mais elle facilite l'industrialisation grâce à la multiplication des entreprises du bâtiment et des entreprises de commerce et de service. Le développement de ce secteur contribue largement à l'essor économique national à travers la création d'emploi.

La Politique sectorielle sur le foncier est basée sur la Nouvelle Lettre de politique Foncière de 2015 qui a été élaborée en cohérence avec les orientations politiques du gouvernement. Elle accélère les opérations de sécurisation foncière massive à la fois rationnelle et harmonisée, un défi que le Ministère s'est fixé dans le but, d'une part, de résoudre les problèmes liés au foncier, mais aussi, d'autre part de faire du foncier un levier du développement pour la mise en œuvre du PND grâce à la sécurisation des droits.

Plus précisément, la politique foncière a pour finalité de contribuer :

- à la consolidation et la reproduction de l'agriculture familiale
- à la valorisation durable et le respect des ressources naturelles renouvelables,
- au développement urbain inclusif et harmonisé
- à la régulation des investissements agricoles, miniers et touristiques
- au développement des collectivités décentralisées
- au maintien de la paix sociale
- à l'inclusion de tous, quel que soit leur sexe, leur âge, leurs ressources, dans le processus d'accès à la terre, de sécurisation des droits légitimes et de valorisation de la terre.

Sa mise en œuvre se fera par la promotion des opérations domaniales concertées, par la promotion de l'administration territoriale déconcentrée grâce à l'implantation de circonscriptions de l'administration foncière et de guichets fonciers. Ce qui permet par la suite la délivrance accélérée des documents demandés par les usagers. Le M2PATE dispose actuellement, de Six Politiques publiques dans son portefeuille, démontrant une forte volonté politique pour le développement des secteurs traités en son sein, à savoir :

La Politique Nationale de l'Aménagement du territoire (PNAT)

La Politique Nationale de l'Habitat (PNH)

La Politique Nationale de Développement Urbain (PNDU)

La Politique Nationale de Logement (PNL)

La Politique Nationale de Développement des Infrastructures et Equipements (PNDIE)

La Lettre de Politique Foncière (LPF)

Ces politiques sont interdépendantes pour orienter les interventions publiques dans ces secteurs et leur élaboration et leur mise en œuvre répondent aux enjeux et défis à relever dans la Politique Générale de l'Etat (PGE) et le PND.

Les infrastructures incluant une composante urbaine et de construction de logements sociaux sont, en effet, considérés comme secteurs moteurs stratégiques capables d'induire des effets d'entraînement significatifs sur le reste du système économique selon le PND, et l'aménagement du territoire et la sécurisation foncière comme levier de développement.

Aussi, dans un souci d'aménagement de territoire efficient, l'élaboration de la première Politique Nationale de Développement Urbain (PNDU) a marqué un grand début au développement de l'urbanisme à Madagascar. Dans sa mise en œuvre, des infrastructures de mobilité urbaine et de désenclavement sont développées, et ce pour garantir une fluidité de la circulation urbaine et péri-urbaine. Toujours dans cette optique, les grandes villes bénéficient d'un aménagement urbain, ce qui permet d'implanter des infrastructures répondant aux normes de l'urbanisation effective. Afin d'assurer une amélioration et une bonne gestion des infrastructures et des équipements à Madagascar, « une Politique Nationale de Développement des Infrastructures et Equipements (PNDIE) » verra le jour cette année. Elle englobe la mise en place des cadres juridiques adéquats aux infrastructures et équipements, gage du respect des normes et du développement harmonieux et durable.

La lettre de Politique Nationale sur le Logement, élaborée pour la première fois à Madagascar, définit l'accès au logement comme un droit fondamental devant être acquis par tous les citoyens. Elle constitue un cadre juridique et réglementaire impératif pour le développement du logement à Madagascar. Elle est accompagnée par une réelle volonté des autorités gouvernementales et en particulier de M2PATE, à faire des problèmes du logement une priorité nationale. Aussi, la production du logement génère des initiatives à tous

les niveaux bien que le développement du secteur logement réponde en grande partie au développement de l'urbanisme à Madagascar.

Ceci occasionne non seulement des crédits au logement de la part des institutions financières mais elle facilite l'industrialisation grâce à la multiplication des entreprises du bâtiment et des entreprises de commerce et de service. Le développement de ce secteur contribue largement à l'essor économique national à travers la création d'emploi.

La Politique sectorielle sur le foncier est basée sur la Nouvelle Lettre de politique Foncière de 2015 qui a été élaborée en cohérence avec les orientations politiques du gouvernement. Elle accélère les opérations de sécurisation foncière massive à la fois rationnelle et harmonisée, un défi que le Ministère s'est fixé dans le but, d'une part, de résoudre les problèmes liés au foncier, mais aussi, d'autre part de faire du foncier un levier du développement pour la mise en œuvre du PND grâce à la sécurisation des droits.

Plus précisément, la politique foncière a pour finalité de contribuer :

- à la consolidation et la reproduction de l'agriculture familiale
- à la valorisation durable et le respect des ressources naturelles renouvelables,
- au développement urbain inclusif et harmonisé
- à la régulation des investissements agricoles, miniers et touristiques
- au développement des collectivités décentralisées
- au maintien de la paix sociale
- à l'inclusion de tous, quel que soit leur sexe, leur âge, leurs ressources, dans le processus d'accès à la terre, de sécurisation des droits légitimes et de valorisation de la terre.

Sa mise en œuvre se fera par la promotion des opérations domaniales concertées, par la promotion de l'administration territoriale déconcentrée grâce à l'implantation de circonscriptions de l'administration foncière et de guichets fonciers. Ce qui permet par la suite la délivrance accélérée des documents demandés par les usagers et durable des territoires ;

- Eradication de la pauvreté.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
018 - Administration et Coordination	018-1 - Assurer l'utilisation rationnelle des ressources allouées au ministère à travers une administration et une coordination efficace et efficiente pour l'atteinte de ses missions	018-1-1 - Assurer et améliorer le fonctionnement de l'administration centrale et déconcentrée	018-1-1-S3 - Nombre de bâtiments publics construits et/ou réhabilités	Nombre	1000	950	1020	1050
			018-1-1-S2 - Nombre des agents formés (acteurs du foncier, de l'aménagement du territoire et des infrastructures et équipements)	Nombre				
		018-1-1 - Assurer et améliorer le fonctionnement de l'administration centrale et déconcentrée	018-1-1-S3 - Nombre de bâtiments publics construits et/ou réhabilités	Nombre	17	25	30	34
			018-1-1-S2 - Nombre des agents formés (acteurs du foncier, de l'aménagement du territoire et des infrastructures et équipements)	Nombre				
Projets d'Investissement Public concernés								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
021 - Administration et Coordination	021-1 - Assurer l'utilisation rationnelle des ressources allouées au ministère à travers une administration et une coordination efficace et efficiente pour l'atteinte de ses missions	021-1-1 - Assurer et améliorer le fonctionnement de l'administration centrale et déconcentrée	021-1-1-S1 - Nombre de bâtiments publics construits et/ou réhabilités	Nombre	1000	1010	1020	1050
			021-1-1-S2 - Nombre des agents formés (acteurs du foncier, de l'aménagement du territoire et des infrastructures et équipements)	Nombre				
		021-1-1 - Assurer et améliorer le fonctionnement de l'administration centrale et déconcentrée	021-1-1-S1 - Nombre de bâtiments publics construits et/ou réhabilités	Nombre	15	17	18	20
			021-1-1-S2 - Nombre des agents formés (acteurs du foncier, de l'aménagement du territoire et des infrastructures et équipements)	Nombre				
Projets d'Investissement Public concernés								
302 - APPUI A L'EFFICACITE ET A L'EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION POUR UNE GESTION TRANSPARENTE ET OPTIMALE DES RESSOURCES								
058 - Administration et Coordination	058-1 - Assurer l'utilisation rationnelle des ressources allouées au ministère à travers une administration et une coordination efficace et efficiente pour l'atteinte de ses missions	058-1-1 - Assurer et améliorer le fonctionnement de l'administration centrale et déconcentrée	058-1-1-S1 - Nombre de bâtiments publics construits et/ou réhabilités	Nombre	1000	950	1020	1050
			058-1-1-S2 - Nombre des agents formés (acteurs du foncier, de l'aménagement du territoire et des infrastructures et équipements)	Nombre				
		058-1-1 - Assurer et améliorer le fonctionnement de l'administration centrale et déconcentrée	058-1-1-S1 - Nombre de bâtiments publics construits et/ou réhabilités	Nombre	17	25	30	34
			058-1-1-S2 - Nombre des agents formés (acteurs du foncier, de l'aménagement du territoire et des infrastructures et équipements)	Nombre				
Projets d'Investissement Public concernés								
207 - Aménagement et équipement des villes	207-1 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE NATIONAL	207-1-1 - Renforcer la planification, l'organisation et la structuration des territoires	207-1-1-S1 - Taux de planification, d'organisation et de structuration atteignant 18 % en 2020	Taux (%)	10%	12%	15%	18%
		207-1-2 - Promouvoir la mise en valeur des territoires, d'équipement et de l'habitat	207-1-2-S1 - Taux d'aménagement des Espaces de Croissance et sous territoire atteignant 15% en 2020	Taux (%)	6%	10%	12%	15%
Projets d'Investissement Public concernés								
283 - PROGRAMME D'APPUI A LA PROMOTION DU LOGEMENT								
255 - ELABORATION ET MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE URBAINE								
256 - ELABORATION ET MISE EN OEUVRE DU CODE DES EQUIPEMENTS ET DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LOGEMENT (CODE D'EQUIPEMENT DES CTD)								
263 - PROJET D'APPUI ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES D'EQUILIBRE (PADEVE)								
264 - PROJET D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX								
266 - REGULARISATION DU PLATEAU CONTINENTAL								
267 - REHABILITATION DES VILLES COTIERES (EX : REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE LA VILLE DE MAHAJANGA EN PARTENARIAT AVEC LA REGION BOENY)								
268 - PIC 2 : CORRIDOR - POLES INTEGRES DE CROISSANCE								
269 - MISE EN PLACE ET APPUI AUX SERVICES DECONCENTRES DU MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE EN CHARGE DES PROJETS PRESIDENTIELS, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'EQUIPEMENT								
279 - PROJET D'ELABORATION DE SCHEMAS DIRECTEURS DE DEVELOPPEMENT DE L'AXE ECONOMIQUE ANTANANARIVO-TOAMASINA								
281 - PROGRAMME PARTICIPATIF D'AMELIORATION DES BIDONVILLES A MADAGASCAR								
282 - PROJET LALANKELY III								
284 - CREATION ET VIABILISATION DE ZONES ECONOMIQUES SPECIALES A MADAGASCAR								
285 - PROJET GRAND SUD								
286 - AMENAGEMENT INTEGRE DE 66 VILLAGES RURAUX PILOTES DANS LES REGIONS DE MADAGASCAR								
262 - PROGRAMME INTEGRE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION D'ANTANANARIVO (PIAAA)								
293 - GOUVERNANCE URBAINE								
291 - PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE ET DE RESILIENCE DU GRAND ANTANANARIVO (PRODUIR)								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
311 - ROCADE ANTANANARIVO 305 - VALORISATION ET SAUVEGARDE DU CANAL DES PANGALANES 306 - MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ET STRATEGIE NATIONALE DU LOGEMENT 303 - ELABORATION ET MISE EN OEUVRE DES SCHEMAS D'AMENAGEMENT COMMUNAL ET DES PLANS D'URBANISME (EX 265) 304 - DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE BASE DE DONNEES ET DES CANAUX DE DIFFUSION DES INFORMATIONS TERRITORIALES 231 - PROGRAMME GRAND ANTANANARIVO								
215 - Développement des infrastructures	215-1 - REALISER LES ENGAGEMENTS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LA REALISATION DES PROJETS STRUCTURANTS POUR UN DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	215-1-1 - Stimuler les échanges interrégionaux et nationaux	215-1-1-S1 - Taux de satisfaction des usagers	%	60	70	75	80
		215-1-2 - Planifier et coordonner les besoins et projets nationaux d'infrastructures dans les courts, moyens et longs termes	215-1-2-S1 - Nombre de document politique en matière d'Infrastructure et d'Equipement territoriaux	Nombre	0	1	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
250 - EQUIPEMENT CENTRE DE CONFERENCE INTERNATIONALE (PHASE III) 258 - PROJET DE REHABILITATION DE ROUTES POUR DESENCLEVEMENT 270 - REHABILITATION ROUTE IVATO-TSARASAOIRA ET BOULEVARD DE L'EUROPE-VILLAGE DE LA FRANCOPHONIE 271 - AMENAGEMENT DES CARREFOURS A ANOSIZATO ET FLYOVER 272 - EXTENSION AEROPORT IVATO (RFI BANI) 273 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE VOIE EXPRESS D'ANTANANARIVO 275 - CONSTRUCTION AUTOROUTE IVATO-AMBOHITRIMANJAKA 287 - PROJET DE CREATION DE GRANDES ARTERES 289 - AMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT DES ABORDS DU CANAL ANDRIANTANY 290 - ERADICATION DU PROBLEME D'INONDATION D'ANTANANARIVO 309 - PROJET DE REHABILITATION DES VOIES URBAINES 308 - ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS (PNDE)								
409 - Domaine et sécurisation foncière	409-1 - Promouvoir la sécurisation foncière massive sur l'étendue du territoire national	409-1-1 - Moderniser l'administration foncière	409-1-1-S1 - Nombre de service foncier modernisés et informatisés.	Nombre	7	8	9	10
		409-1-2 - Mettre en oeuvre le programme foncier national	409-1-2-S1 - Nombre de propriété foncière sécurisée	Nombre	15000	16000	17000	18000
		409-1-3 - Mettre en oeuvre la gestion foncière décentralisée	409-1-3-S2 - Nombre de Guichets Fonciers opérationnels performant	Nombre	200	250	350	700
			409-1-3-S1 - Nombre de certificats fonciers édités	Nombre				
		409-1-3 - Mettre en oeuvre la gestion foncière décentralisée	409-1-3-S2 - Nombre de Guichets Fonciers opérationnels performant	Nombre	15000	50000	75000	100000
			409-1-3-S1 - Nombre de certificats fonciers édités	Nombre				
		409-1-4 - Mettre en oeuvre le programme topographie foncière	409-1-4-S2 - Nombre de PLOFs élaborés et fiabilisés	Nombre	20500	24600	29500	35500
			409-1-4-S1 - Nombre de documents topographiques informatisés	Nombre				
		409-1-4 - Mettre en oeuvre le programme topographie foncière	409-1-4-S2 - Nombre de PLOFs élaborés et fiabilisés	Nombre	70	150	200	234
			409-1-4-S1 - Nombre de documents topographiques informatisés	Nombre				
409-1-5 - Effectuer la réforme et assurer la sécurisation foncière	409-1-5-S2 - Nombre de producteurs ASA sécurisés	Nombre	8000	10000	6250	0		
	409-1-5-S1 - Nombre de terrains délimité et inventoriés	Nombre						
409-1-5 - Effectuer la réforme et assurer la sécurisation foncière	409-1-5-S2 - Nombre de producteurs ASA sécurisés	Nombre	620	680	700	3800		
	409-1-5-S1 - Nombre de terrains délimité et inventoriés	Nombre						

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
Projets d'Investissement Public concernés								
253 - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION FONCIERE								
254 - ASA FONCIER								
277 - PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME ET A LA SECURISATION FONCIERE								
298 - PROGRAMME TOPOGRAPHIQUE FONCIER								
297 - REGULARISATION DES ARRIERES DE TVA DANS LE CADRE DU PROJET MCA EXPIRE EN 2009								
312 - PROGRAMME FONCIER NATIONAL								
313 - PROGRAMME DE DECENTRALISATION FONCIERE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
018 - Administration et Coordination	0	2 905	0	0	2 905	0	3 120	0	0	3 120	0	3 350	0	0	3 350	0	5 914	0	0	5 914
021 - Administration et Coordination	9 750	15 324	0	0	25 075	11 824	16 940	0	2 028	30 793	13 648	17 140	0	2 321	33 108	13 988	8 706	0	2 437	25 131
058 - Administration et Coordination	0	3 097	0	0	3 097	0	3 259	0	0	3 259	0	3 456	0	0	3 456	0	10 788	0	0	10 788
207 - Aménagement et équipement des villes	0	0	104 385	23 140	127 525	0	0	157 045	32 824	189 869	0	0	270 092	29 834	299 926	0	0	177 562	36 267	213 829
215 - Développement des infrastructures	0	0	125 817	45 843	171 660	0	0	198 228	37 609	235 837	0	0	186 491	46 554	233 045	0	0	300	34 680	34 980
409 - Domaine et sécurisation foncière	0	0	9 673	2 245	11 918	0	0	9 586	8 255	17 841	0	0	7 178	9 399	16 577	0	0	0	17 808	17 808
TOTAL	9 750	21 326	239 875	71 228	342 180	11 824	23 319	364 859	80 716	480 718	13 648	23 947	463 761	88 108	589 463	13 988	25 409	177 862	91 192	308 450

5. CONCLUSION

Pour conclure, ces politiques concourent à la mise en œuvre du PND à travers l'axe 1 qui est « la promotion de la bonne gouvernance, la transparence et l'efficacité de la déconcentration » et

l'axe 3, « croissance inclusive et un ancrage territorial du développement ».

L'axe 1 se traduit par le renforcement du système de contrôle et du suivi-évaluation, l'adoption de la culture axée sur le résultat dans tout le processus de mise en œuvre des activités au sein du Ministère et son exécution budgétaire. Afin de soulever les problèmes liés à la déconcentration effective, le Ministère participe à la promotion de la gestion de proximité grâce à l'appui des services techniques déconcentrés et la responsabilisation de leurs agents. Force est de constater que l'existence de cadres législatifs régissant toutes les attributions du Ministère, la mise en œuvre des politiques et des orientations nationales ayant trait sur l'aménagement du territoire, les infrastructures et le logement permettent un bon cadrage et une meilleure coordination des programmes d'investissement public ainsi qu'une harmonisation de la gestion des espaces de croissance.

L'axe 3 « une croissance inclusive et un ancrage territorial du développement » est conforté par la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Suivant les

attributions du M2PATE, il se manifeste par la promotion de l'administration territoriale déconcentrée, l'amélioration du fonctionnement des services publics, le développement de la culture de redevabilité à travers la réalisation de grandes infrastructures publiques. Ce qui va garantir une attractivité économique pour les investisseurs privés et permettre ainsi de booster les retombées économiques des différentes localités.

Bref, « Madagascar sera un pays moderne et développé par l'aménagement harmonieux de l'ensemble du territoire, l'optimisation des infrastructures et la sécurisation foncière rationnelle »

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

63 - MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

1. INTRODUCTION

Ce document intitulé « Cadre des Dépenses à Moyen Terme 2018-2020 » élaboré et rédigé par l'équipe CDMT du Ministère des Transports et de la Météorologie est le fruit d'une série de séances de réflexions et de partage, appuyées par les Techniciens du Ministère des Finances et du Budget. En effet, à travers la Circulaire n° 02-MFB/SG/DGB du 30 Janvier 2017, le Ministère des Finances et du Budget, dans le cadre de la poursuite de la réforme sur les finances publiques, émet à toutes les Institutions et à tous les Départements ministériels les dispositions à mettre en œuvre pour la programmation budgétaire à moyen terme 2018-2020.

A titre de rappel, pour procéder à la réforme de la législation de ses Finances Publiques, Madagascar a adopté et mis en application, en 2004, la Loi Organique sur les Lois de Finances. Afin d'assurer la cohérence entre le cadre macro-économique, la politique générale de l'Etat et les stratégies nationales avec le Budget de l'Etat, la LOLF 2004 préconise la mise en œuvre du budget programme à compter de l'année 2005. Et dans ce contexte, dorénavant, tous les Institutions et Ministères sont tenus d'élaborer des CDMT qui serviront d'outil de base à la programmation budgétaire. Ainsi, pour mieux structurer les CDMT et assurer la cohérence dans la mise en œuvre des politiques publiques tout en reflétant la culture de résultats et de transparence budgétaire, il est préconisé l'obligation de se référer au PND/PMO/PGE ainsi qu'aux politiques sectorielles.

A l'instar des autres Institutions et Ministères, le Ministère des Transports et de la Météorologie, a mis en place une équipe CDMT, composée du Coordonnateur des Programmes (CdP), de tous les Responsables de Programme (RdP), des Responsables chargés de la Planification, des ressources humaines et des affaires financières, et des Techniciens issus de chaque secteur, afin d'élaborer le CDMT 2018-2020 du Ministère des Transports et de la Météorologie.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Tel qu'il est stipulé dans le décret n° 2016-297 du 26 avril 2016, fixant les attributions du Ministre des Transports ainsi que l'organisation générale de son Ministère, le Ministère des Transports est chargé de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de la coordination de la Politique de l'Etat en matière de Transports et de la Météorologie.

Dans le cadre de ses attributions, le Ministre des Transports et de la Météorologie est chargé notamment de :

- l'élaboration des politiques en matière des Transports et de la Météorologie et de la définition, en conséquence, des orientations stratégiques en conformité avec l'Objectif du Développement Durable (ODD), la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan National de Développement (PND) ;
- la mise en place d'un cadre incitatif facilitant les activités des investisseurs et des opérateurs dans la perspective du Partenariat Public-Privé (PPP) ;
- l'assurance d'une meilleure circulation des biens et des personnes à travers la mobilité et la connectivité ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la sécurité et de la sûreté des transports ;
- l'élaboration des règles régissant l'exploitation des transports routier, maritime, fluvial et aérien ;
- l'étude, la conception et la gestion des infrastructures de transports ;
- la gestion des infrastructures météorologiques ;
- la mise en place des normes pour une bonne gouvernance dans le secteur des transports et de la Météorologie ;
- l'anticipation pour la protection des biens et des personnes des effets néfastes des aléas climatiques et météorologiques pour la sauvegarde de l'environnement ;
- la favorisation à l'employabilité dans le secteur des transports et de la météorologie ;
- la contribution aux échanges scientifiques et techniques en matière de transport, de météorologie et d'hydrologie aux niveaux national et international ;
- le l'assurance de la promotion et du développement du secteur ;
- l'exercice de la tutelle technique sur les agences de régulation des transports et organismes rattachés ainsi que des organismes publics relevant du secteur des transports.

Le Ministère des Transports et de la Météorologie, ses agences de régulation et organismes rattachés ont pour devise: « la Fiabilité, la Sécurité et la Pro activité pour tous modes de transport confondus, et la Compétitivité pour tous opérateurs », pour le bien-être de tous.

Le sous-secteur de la météorologie, incontournable pour les transports et le tourisme, outre son utilité transversale, vise à atteindre des performances de fiabilité et d'accessibilité des produits qu'il fournit et à faire du secteur météorologique un prestataire météorologique de référence dans l'Océan Indien et l'Afrique de l'Est en 2020.

L'objectif global du secteur des transports au regard des nouvelles orientations et développements récents se présente comme suit : développer des infrastructures intégrées et services de transport performants pour soutenir la croissance économique et le bien-être social.

Cet objectif global couvre les objectifs complémentaires ci-après :

assurer la mobilité des personnes et des biens dans des conditions satisfaisantes de fiabilité, de sécurité, de confort, de coût et de préservation de l'environnement ;
accroître la compétitivité internationale du système de transport malgache ;
améliorer l'efficacité et les performances techniques, organisationnelles et financières des industries et opérateurs du secteur.

L'objectif global du secteur météorologie au regard des nouvelles orientations est le développement du système de météorologie. Il repose sur les objectifs stratégiques suivants :

- Améliorer l'accès aux informations météorologiques et hydrologiques
 - Assurer la diffusion des informations aux usagers
 - Mettre aux normes internationales les réseaux des stations d'observation météorologique (collecte, traitement, stockage)
 - Fournir les prévisions du temps et du climat fiables et déclencher les alertes à temps, pour réduire les impacts des catastrophes naturelles
 - Appuyer toutes activités relatives à la vulnérabilité et à l'adaptation au changement climatique
- Appuyer les secteurs porteurs à tirer la partie maximale des forces météorologiques bénéfiques et créatrices de richesses

Ainsi, le Ministère des Transports et de la Météorologie afin d'atteindre les objectifs assignés à ses missions s'est fixé les principales orientations stratégiques suivantes :

- la priorisation des réhabilitations des infrastructures aux niveaux appropriés. Cette option fondamentale s'applique dans la mesure où les infrastructures de transport tous modes confondus et de météorologie restent en général en mauvais état.
- les réformes institutionnelles :
 - Concentration du rôle du Ministère des Transports et de la Météorologie sur la planification stratégique, la surveillance et la coordination du secteur (fonctions régaliennes) ;
 - Désengagement de l'administration des activités opérationnelles ;
 - Renforcement et opérationnalisation des organismes rattachés (ACM, APMF, ATT, ...).
- le renforcement de capacités d'exécution du secteur privé local

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES					
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020		
022 - Administration et Coordination	022-1 - ASSURER LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE DU MINISTERE ET LA BONNE GESTION DES RESSOURCES	022-1-1 - ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION DU SECTEUR			0	0	0	0		
		022-1-2 - RENFORCER LES CAPACITES EN RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES DU DEPARTEMENT			0	0	0	0		
Projets d'Investissement Public concernés										
330 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES										
331 - AMELIORATION DE LA FLUIDITE DE LA CIRCULATION ROUTIERE PAR UN SYSTEME DE TRANSPORT INTELLIGENT										
208 - Transports Routier et Ferroviaire	208-1 - Développer des infrastructures intégrées et services de transport performants pour soutenir la croissance économique et le bien-être social	208-1-1 - AMELIORER LA SECURITE DES TRANSPORTS TERRESTRES	-- Nombre de jours de sensibilisation sur la sécurité routière effectuée dans l'année	Jour	0	1	2	3		
			-- Taux de réduction d'accidents mortels sur la route	%						
			-- Taux de réduction d'incidents et d'accidents ferroviaires	%						
		208-1-1 - AMELIORER LA SECURITE DES TRANSPORTS TERRESTRES	-- Nombre de jours de sensibilisation sur la sécurité routière effectuée dans l'année	Jour	0	1	2	3		
			-- Taux de réduction d'accidents mortels sur la route	%						
			-- Taux de réduction d'incidents et d'accidents ferroviaires	%						
		208-1-1 - AMELIORER LA SECURITE DES TRANSPORTS TERRESTRES	-- Nombre de jours de sensibilisation sur la sécurité routière effectuée dans l'année	Jour	0	18	30	42		
			-- Taux de réduction d'accidents mortels sur la route	%						
			-- Taux de réduction d'incidents et d'accidents ferroviaires	%						
		208-1-2 - DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES					0	0	0	0
		208-1-3 - AMELIORER LE SYSTEME DES TRANSPORTS TERRESTRES	-- Nombre de préposés formés dans l'année	UNITÉ	0	1	1	1		
			-- Nombre de textes élaborés et/ou révisés	UNITÉ						
-- Nombre de véhicules contrôlés dans l'année	UNITÉ									
208-1-3 - AMELIORER LE SYSTEME DES TRANSPORTS TERRESTRES	-- Nombre de préposés formés dans l'année	UNITÉ	0	2400	4800	7200				
	-- Nombre de textes élaborés et/ou révisés	UNITÉ								
	-- Nombre de véhicules contrôlés dans l'année	UNITÉ								
208-1-3 - AMELIORER LE SYSTEME DES TRANSPORTS TERRESTRES	-- Nombre de préposés formés dans l'année	UNITÉ	0	600	800	1000				
	-- Nombre de textes élaborés et/ou révisés	UNITÉ								
	-- Nombre de véhicules contrôlés dans l'année	UNITÉ								
Projets d'Investissement Public concernés										
285 - REPARATION DE DEGATS CLIMATIQUES										

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
332 - LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE 333 - PROJET DE VIABILISATION DU RESEAU FERROVIAIRE NORD 334 - AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE RESEAU SUD 335 - CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL 327 - ETUDES DE SCHEMA DIRECTEUR DU TRANSPORT DANS LA VILLE D'ANTANANARIVO								
209 - Transports Maritime, Fluvial et Aérien	209-1 - ASSURER UN SYSTEME DES TRANSPORTS MARITIME, FLUVIAL ET AERIEN EFFICACE CONTRIBUTANT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.	209-1-1 - DEVELOPPER LE TRANSPORT AERIEN			0	0	0	0
		209-1-2 - DEVELOPPER LES TRANSPORTS MARTIME ET FLUVIAL			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés 315 - EXTENSION PORT TOAMASINA 317 - SECURISATION DES EMPRISES AEROPORTUAIRES 336 - AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SUR LES FLEUVES NAVIGABLES 337 - AMENAGEMENT, REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES AERODROMES 338 - AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SUR LES FLEUVES NAVIGABLES								
211 - Développement météorologique	211-1 - Développer des services hydrométéorologiques réduisant la vulnérabilité socio-économique à la variabilité du climat et au Changement climatique	211-1-1 - Améliorer la fourniture des services climatologiques pour les secteurs clés de développement	-- Nombre de protocoles de collaboration signé avec la DGM et en vigueur	NOMBRE	5	6	7	8
		211-1-2 - Améliorer l'appui hydrométéorologique à la gestion des risques de catastrophe	-- Taux de confiance des usagers aux prévisions hydrométéorologiques	%	0	65	75	85
		211-1-3 - Améliorer les systèmes d'acquisition des données et de dissémination des informations hydrométéorologiques	-- Taux d'accès des usagers aux informations hydrométéorologiques adéquates	%	30	40	60	70
Projets d'Investissement Public concernés 339 - DEVELOPPEMENT D'INFORMATION ET DE SERVICE CLIMATOLOGIQUE POUR L'ADAPTATION ET LA RESILIENCE DES SECTEURS CLES								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
022 - Administration et Coordination	4 666	2 475	0	12 528	19 669	3 890	2 827	0	3 250	9 967	4 071	2 919	0	3 342	10 332	4 171	3 053	0	3 607	10 831
042 - Administration et Coordination	0	1 534	0	0	1 534	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
208 - Transports Routier et Ferroviaire	0	9 881	24 874	13 164	47 919	0	11 052	19 239	14 620	44 911	0	9 051	0	15 032	24 083	0	9 736	0	15 697	25 433
209 - Transports Maritime, Fluvial et Aérien	0	2 157	48 730	3 748	54 635	0	3 399	35 960	9 250	48 609	0	2 737	0	5 730	8 467	0	2 799	0	6 060	8 859
211 - Développement météorologique	0	0	0	564	564	0	1 464	0	1 055	2 519	0	1 120	0	1 114	2 234	0	1 197	0	1 114	2 311
TOTAL	4 666	16 047	73 604	30 003	124 320	3 890	18 741	55 199	28 175	106 005	4 071	15 827	0	25 218	45 116	4 171	16 784	0	26 478	47 434

5. CONCLUSION

Dans ce contexte, à travers ses quatre programmes, le Ministère des Transports et de la Météorologie met en œuvre les ressources disponibles afin de contribuer à l'atteinte :

- des Objectifs 9 et 13 de l'Objectif du Développement Durable (ODD)
- des Défis 11 et 16 de la Politique Générale de l'Etat (PGE)
- des Objectifs des Programmes 3.2 et 5.2 respectivement des Axes Stratégiques 3 et 5 du PND

Les grands axes de la stratégie sectorielle déclinés pour le secteur « Transport » reprennent les trois volets basés sur l'amélioration des infrastructures, les réformes institutionnelles (acquis antérieurs) et l'efficacité de la gestion sectorielle, avec néanmoins des spécificités selon les modes.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

66 - MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

1. INTRODUCTION

Durant le processus d'élaboration du CDMT, certains outils de développement ont été retenus : PND PMO ... La présente lettre remplace toutes les lettres de politiques du - secteur poste, télécommunication et du développement numérique et a pour objectif :

- de confirmer et de préciser ces orientations politiques ;
- d'orienter les investissements publics dans ce secteur et stimuler les investissements des opérateurs privés dans le sous-secteur postal
- de confirmer l'engagement politique ferme du secteur, pour combattre l'inaccessibilité et de réduire la fracture au TIC qui est des sources de retard des gens dans les zones rurales

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

Dans le Plan National de Développement cinq axes stratégiques sont stipulés. Le MPTDN est inclus dans l'axe stratégique N°3. Il a bâti sa politique sectorielle par la réalisation de deux missions: « La mission Poste et télécommunication (code 660)» qui comporte deux programmes : Administration et coordination (code 023) et Appui à l'extension de la couverture postale (code 214), et « La mission TIC (code 670)» comprend aussi deux programmes : Administration et coordination (code 043) et Développement des réseaux d'accès aux TIC dans les zones rurales (code 210).

2-1 Mission 660 : Poste et Télécommunication

2-1-1 Programme 023 : Administration et coordination

Ce programme a pour objectif d'assurer la gestion financière, du traitement des soldes du personnel. Assurer le suivi du patrimoine affecté au ministère ainsi que le traitement des problèmes de litiges et contentieux. Etre responsable de la gestion des carrières du personnel, de la programmation et du suivi de la formation ainsi que de la gestion des affaires sociales et des soins médicaux fournis au personnel

'Programme 214 : Appui à l'extension de la couverture postale

Conformément à la convention de l'UPU, les services postaux universels sont assurés par un opérateur désigné par l'Etat qui est la PAOMA. Ce sont des services accessibles pour tous, à prix abordable et les plus utilisés dans tout l'étendu de Madagascar.

Actuellement, le secteur postal est menacé du fait des mutations qui sont liés aux avancés technologiques, à l'émergence de nouveaux services, à l'entrée des nouveaux opérateurs et à l'importance accrue de la part des services dans le commerce mondial.

Selon les directives du Ministère, le secteur poste est sous la responsabilité de la DRSP. A ce titre, cette dernière a pour mission principale de suivre la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de poste et de services postaux.

A cet effet, le Ministère s'engage à disposer une politique visant à :

- Tenir à jour la stratégie de l'Etat en ce qui concerne la poste et les services postaux ;
- Surveiller le secteur postal dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Assurer la pérennité du service postal universel au bénéfice des usagers.

- Autoriser les opérateurs désirant à fournir les services hors monopole connexes aux opérations postales, en leur délivrant une licence d'exploitation.

En matière de poste, le Ministère par l'intermédiaire du DRSP a pour objectifs principaux de :

- Procéder à l'assainissement du secteur postal ;
- Mettre en place une Autorité indépendante chargée de la Régulation du secteur postal ;
- Améliorer le recouvrement des taxes et redevances ; et

Pour atteindre ces objectifs, les activités du Ministère sont axées sur :

- La surveillance de l'application des textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
- L'informatisation du système d'information ainsi que le paiement des taxes et redevances ;
- Mettre en place un environnement juridique permettant d'assurer la concurrence saine et loyale;
- Inciter les opérateurs souhaitant exploiter les services postaux à intégrer dans le secteur formel.

2-2-Mission 670 : TIC 2-2-1-Programme 043 : Administration et coordination

Charger de traduire en termes opérationnels la politique de l'Etat dans le domaine numérique . Assurer un développement harmonieux et durable du Numérique pour qu' il soit le levier de la croissance du pays sur les plans économiques, sociaux et culturels.

Définir et élaborer la politique et la stratégie, coordonner et planifier le Développement Numérique. Etablir un socle solide du Développement Numérique à travers un audit de l' écosystème numérique. Procurer un appui juridique du Développement Numérique à travers l'élaboration des textes législatifs et réglementaires et enfin assurer le Développement Numérique par des Projets et du Partenariat appropriés et efficaces.

Cette politique intègre aussi les Technologies de l'information, de l'éducation, de la communication et de la production des contenus en matière des TIC.

Définir la stratégie de communication interne et externe du Ministère, coordonner les actions destinées à assurer l'information et l'éducation sur le Développement du numérique.

Garantir de la veille technologique, du développement des applications et de la coordination de l'e-gouvernance.

Etre responsable de l'orientation stratégique, des études et contrôle du secteur des télécommunications et TIC, du développement des infrastructures, chargées également de la relation avec les opérateurs.

2-2-2-Programme 210 : Développement des réseaux d'accès au TIC dans les zones rurales.

Ce programme est un projet d'investissement public qui consiste à faciliter l'accès aux ressources en ligne et internet pour tous. Et cela nécessite aussi la mobilisation de toutes les parties prenantes (ministère, chef de région, chef de district, maire, Secteur privé, Société Civile, ...).

- Grandes Orientations

Vulgarisation du numérique dans l'ensemble du territoire malgache. « Le Numérique pour Tous » a pour défi de mettre à disposition du plus grand nombre, l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies. Un défi politique qui rendra possible la réduction de la fracture numérique en faveur du développement.

- Stratégies

Le Ministère des Postes, des Télécommunications et du Développement Numérique est chargé d'orienter, de coordonner et mettre en œuvre la Politique du Gouvernement en ce qui concerne les secteurs des Postes, des Télécommunications et du Développement Numérique, en conformité avec le Décret N° 2016-451 du 10 mai 2016. Sa mission

est d'atteindre les objectifs suivants :

- -Améliorer et promouvoir le développement du numérique, garantir l'accès au numérique;
- -Promouvoir un cadre réglementaire incitatif pour le développement des infrastructures et des services numériques;
- -Piloter la convergence des services, des réseaux et des terminaux ;
- -Renforcer les capacités des ressources humaines
- -Orienter, coordonner la politique du Gouvernement dans le sous-secteur « Développement numérique ».
- -Coordonner tout projet ou activités lié au numérique
- -Définir les orientations techniques et fonctionnelles pour tout projet numérique
- -Définir le plan de Développement Numérique.
- -Représenter Madagascar auprès des organisations internationales traitant des Télécommunications et du Développement Numérique.
- -Fixer la politique générale et les orientations stratégiques du sous-secteur du Développement Numérique.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LF 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
023 - Administration et Coordination	023-1 - ASSURER LA GESTION RATIONNELLE ET RENTABLE DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES AINSI QUE LA POLITIQUE SECTORIELLE DU MINISTÈRE	023-1-1 - PROGRAMMER, BUDGÉTISER, GÉRER ET SUIVRE LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET MATÉRIELLES			0	0	0	0
		023-1-2 - ASSURER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DU MINISTÈRE			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
043 - Administration et Coordination	043-1 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUES	043-1-1 - METTRE EN ŒUVRE LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE			0	0	0	0
		043-1-2 - OFFRIR UN SYSTÈME DE COMMUNICATION EFFICACE ET ABORDABLE			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
210 - Développement des réseaux d'accès aux TIC dans les zones rurales	210-1 - DÉVELOPPER DES RÉSEAUX D'ACCÈS AUX TICs	210-1-1 - ASSURER UN SYSTÈME DE COMMUNICATION EFFICACE ET ABORDABLE			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								
059 - DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS AUX TIC - NUMÉRIQUE DANS LES ZONES RURALES								
214 - Appui à l'extension de la couverture postale	214-1 - AMÉLIORER LA COUVERTURE POSTALE	214-1-1 - ASSURER LA RÉGULATION DU SECTEUR POSTAL			0	0	0	0
		214-1-2 - FAIRE ASSURER LE SERVICE POSTAL UNIVERSEL			0	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
023 - Administration et Coordination	84	4 511	0	0	4 595	881	7 551	0	0	8 432	922	8 276	0	0	9 198	946	9 071	0	0	10 017
043 - Administration et Coordination	0	269	0	0	269	0	1 005	0	0	1 005	0	1 106	0	0	1 106	0	1 217	0	0	1 217
210 - Développement des réseaux d'accès aux TIC dans les zones rurales	0	0	0	3 723	3 723	0	0	0	4 788	4 788	0	0	0	4 046	4 046	0	0	0	4 248	4 248
214 - Appui à l'extension de la couverture postale	0	19	0	0	19	0	115	0	0	115	0	127	0	0	127	0	139	0	0	139
TOTAL	84	4 799	0	3 723	8 606	881	8 671	0	4 788	14 341	922	9 508	0	4 046	14 477	946	10 427	0	4 248	15 621

5. CONCLUSION

Dans le cadre du programme « le Numérique pour tous » et la concrétisation de la vision « Madagascar moderne et prospère » est ainsi indissociable de l'économie numérique dont la principale visée se fonde sur la fracture numérique de ces zones, à travers la mise en place des points d'accès de TICs.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

71 - MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

1. INTRODUCTION

Le principal changement apporté dans le CDMT 2018-2020 consiste surtout à la réduction des programmes du Ministère. Vu que les trois programmes 502-503-504 concernant les fournitures de santé de base, fournitures de santé hospitalier et les intrants de santé convergent vers un même objectif, à savoir l'offre de services de santé de qualité au niveau des différentes formations sanitaires. Le ministère a procédé à la fusion de ces trois programmes. Ainsi, la nouvelle structure programmatique se présente comme suit :

- Programme 1: 024 Administration et coordination
- Programme 2: 508 Fournitures de soins de santé de qualité
- Programme 3: 505 Lutte contre les Maladies
- Programme 4: 506 Santé de la Mère et du Nouveau-né

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

Le Ministère de la Santé Publique est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi de l'application de la Politique Gouvernementale en matière de santé. Les missions du Ministère de la Santé Publique s'inscrivent dans la stratégie de réduction de toute forme d'exclusion sanitaire et de la nouvelle perspective de couverture santé universelle.

Grandes Orientations

- Priorité à la santé maternelle et infantile ; intensifier le programme élargi de vaccinations ;
- Lutte contre les principales maladies transmissibles, non transmissibles et surveillance épidémiologique ;
- Développement de l'approche communautaire harmonisée dans tous les programmes de santé
- Renforcement de l'appropriation du système de santé sur la base de la bonne gouvernance
- Renforcement des mécanismes de financement et de gestion
- Développement des Ressources Humaines (effectif, capacité et compétence)
- Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des infrastructures sanitaires et des intrants.

Stratégies

Sur le plan stratégique, le Ministère de la Santé Publique dispose actuellement d'un document stratégique « Plan de Développement du Secteur Santé (PDSS) 2017-2019 » qui découle du Plan National de Développement (PND) dans son axe 4 Capital humain adéquat au processus de développement. Il est articulé aussi à la Politique Générale de l'Etat. La mise en œuvre du PDSS en question doit concourir à la réalisation de la vision suivante « En 2030, l'ensemble de la population malgache est en bonne santé dans un environnement sain, ayant une vie meilleure et productive ».

A la lumière des problèmes identifiés, six axes prioritaires ont été retenus : (i) l'amélioration de l'offre de services et de l'utilisation de soins intégrés à tous les niveaux ; (ii) la stimulation de la demande de services et de l'utilisation des soins à tous les niveaux ; (iii) le renforcement de l'organisation et de la gestion du système de santé ; (iv) l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant ; (v) le renforcement de la lutte contre les maladies ; et (vi) la promotion des comportements sains et protection de la santé.

Par ailleurs, face à l'insuffisance des ressources allouées au secteur, le Ministère de la Santé focalisera des efforts importants sur les priorités suivantes : extension de la

Couverture santé universelle, le renforcement du Système de Santé et l'accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale. Le suivi des réalisations se fera à travers des revues semestrielles et annuelles. Une évaluation se fera à mi-parcours et à la fin du quinquennat.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
024 - Administration et Coordination	024-1 - DEVELOPPER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE ET MANAGÉRIALE DU SYSTÈME DE SANTÉ	024-1-1 - ASSURER LA MOBILISATION DES MOYENS POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ	-- Taux d'utilisation efficace du budget de l'ETAT et des PTF	%	85	90	92	95
		024-1-2 - ASSURER LE PILOTAGE DU SYSTÈME DE SANTÉ	-- Proportion des DRSP ayant atteint au moins 3 indicateurs de performances du PMO/PDSS	%	35	40	45	50
Projets d'Investissement Public concernés								
072 - AMELIORATION DE L'ORGANISATION ET DE LA GESTION DU SYSTEME DE SANTE 027 - APPUI AU RENFORCEMENT INSITUIONNEL 082 - APPUI A L'OPERATIONNALISATION DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE EN SANTE 083 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES DU PROGRAMME 024								
505 - Lutte contre les maladies	505-1 - PROMOUVOIR LA LUTTE CONTRE LES MALADIES	505-1-02 - ASSURER LES RIPOSTES AUX PANDEMIES, EPIDEMIES MAJEUR ET AUTRES SITUATION D'URGENCE DE SANTE PUBLIQUE	-- PROPORTION DE RIPOSTES EFFECTUES PAR RAPPORT AUX ALERTES RECUS	%	100	100	100	100
		505-1-02 - RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES Y COMPRIS LA PREVENTION DU HANDICAP			0	0	0	0
		505-1-1 --RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES , EPIDEMIQUES ET NEGLIGÉES --	-- TAUX DE MORBIDITE DES MNT DANS LES FS	%	36	38	40	42
Projets d'Investissement Public concernés								
044 - UTILISATION ACCRUE SCES ET PRODUITS DE SANTE SELECTIONNES (EX APPROPOP) 087 - PRÉVENTION DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES ET HANDICAP AU DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION (EX APPUI AUX PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES) 046 - APPUI AUX PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES EPIDEMO-ENDEMIQUES 028 - INTERVENTION AUX EPIDEMIES ET CATASTROPHES (Ex-Equipes Sanitaires Mobiles) 025 - APPUI AUX PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES 084 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES du programme 505 075 - REDUCTION DES EMISSIONS NON INTENTIONNELLES DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (UPOPS) ET DE LA MERCURE								
506 - Survie et développement de la mère et de l'enfant	506-1 - ASSURER LA SURVIE DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT	506-1-1 - RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DE LA MALNUTRITION	-- Taux d'insuffisance pondérale des Enfants < 5ans vus en Consultation Externe	%	8	7	6	6

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		506-1-2 - RENFORCER LES INTERVENTIONS PREVENTIVES ET CURATIVES A HAUT IMPACT RELATIVES A LA SANTE DE L' ENFANT	-- Proportion des enfants de 2 à 59 mois atteint de la pneumonie, de la Diarrhée et du Paludisme pris en charge	%	8	6	4	2
		506-1-3 - AMELIORER L'ETAT DE SANTE DE LA MERE ET DU NOUVEAU-NE	-- Taux d'Accouchement dans les Formations Sanitaires	%	33	35	38	40
		506-1-4 - RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES MALADIES EVITABLES PAR LA VACCINATION	-- Taux couverture vaccinale en DTCHepB3 pour les enfants de 0 à 11mois	%	93	94	95	95
		506-1-5 - PROMOUVOIR LA PLANIFICATION FAMILIALE	-- Taux de couverture contraceptive	%	35	40	45	50
Projets d'Investissement Public concernés								
073 - APPUI AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION								
070 - LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION								
022 - APPUI A LA POLITIQUE DE SURVIE DE LA MERE ET DE L'ENFANT (EX BIEN ETRE DE LA FAMILLE)								
085 - PROJET RETARD DE CROISSANCE								
508 - Fourniture des soins de santé de qualité	508-1 - AMELIORER L'OFFRE ET L' ACCESSIBILITE DE LA POPULATION AUX SERVICES DE QUALITE	508-1-1 - AMELIORER L'OFFRE ET L' ACCESSIBILITE DE LA POPULATION AUX SERVICES HOSPITALIERS	-- Taux de mortalité intra-hospitalier toute cause confondue	%	3	2.5	2	1.5
		508-1-2 - ASSURER LA DISPONIBILITE DES INTRANTS DE SANTE	-- Taux de disponibilité des médicaments traceurs dans les centres de santé de base	%	91	92	93	94
		508-1-3 - PROPORTION DES BONS DE SOINS AUX DEMUNIS AU NIVEAU DES CSB	-- Proportion des bons de soins aux démunis au niveau des CSB	%	1	1.1	1.2	1.3
Projets d'Investissement Public concernés								
023 - Appui à la Politique Nationale Pharmaceutique								
024 - APPUI AU SYSTEME HOSPITALIER DE REFERENCE								
026 - Développement des Districts Sanitaires et Sante de Base (ex Appui aux districts sanitaires)								
030 - Réhabilitation, Construction, Equipement des infrastructures								
068 - APPUI AU SYSTEME HOSPITALIER UNIVERSITAIRE								
071 - Projet de renforcement des équipements de l'HUGOB								
086 - Projet de renforcement des capacités matérielles et humaines du programme 508								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
024 - Administration et Coordination	164 804	13 525	7 702	10 728	196 759	193 286	15 188	693	19 980	229 146	203 112	15 915	378	20 018	239 423	209 517	16 826	344	13 821	240 508
502 - Fourniture de services de santé de base	0	16 433	8 370	4 034	28 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
503 - Fourniture de services de santé hospitaliers	0	15 722	500	10 751	26 974	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
504 - Fourniture de médicaments,	0	1 374	3 475	2 370	7 219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	164 804	47 054	20 048	27 884	259 790	193 286	15 188	693	19 980	229 146	203 112	15 915	378	20 018	239 423	209 517	16 826	344	13 821	240 508

PROGAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020					
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT		
consommables et autres produits																					
505 - Lutte contre les maladies	0	1 079	37 246	3 952	42 276	0	1 164	21 093	5 197	27 454	0	1 229	17 769	4 010	23 008	0	1 297	13 436	4 406	19 139	
506 - Survie et développement de la mère et de l'enfant	0	7 686	55 772	5 502	68 960	0	7 261	35 166	7 214	49 641	0	7 774	45 014	9 669	62 457	0	8 323	3 410	6 888	18 621	
508 - Fourniture des soins de santé de qualité	0	0	0	0	0	0	39 521	10 011	21 571	71 104	0	41 755	500	21 647	63 903	0	44 243	500	32 721	77 464	
TOTAL	164 804	55 820	113 064	37 338	371 026	193 286	63 134	66 963	53 962	377 345	203 112	66 672	63 661	55 345	388 790	209 517	70 689	17 690	57 836	355 732	

5. CONCLUSION

Le Ministère de la santé publique déploie des efforts importants pour renforcer le système de santé afin d'asseoir un système efficient, redevable avec une bonne gestion et une bonne gouvernance. La couverture en santé universelle que le Ministère a instaurée depuis cette année 2017 permettra de promouvoir l'accès aux soins de santé à toutes les couches de la population, ce qui est d'une importance. De même pour la santé mère-enfant, les efforts seront concentrés aux activités qui tendent vers les ODD. Parallèlement, la lutte contre les maladies et l'amélioration de l'offre de soins seront poursuivies.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

75 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

1. INTRODUCTION

La jeunesse est une force en présence et d'un avenir inestimable. Elle représente un capital humain et un partenaire incontournable pour un développement effectif. Les jeunes constituent un facteur déterminant pour un changement social, un développement économique et un progrès technique. Cependant à Madagascar leur situation requiert une attention particulière.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère :

- .Améliorer la qualité de la gouvernance du secteur jeunesse et sport ;
- .Promouvoir le développement soutenu et durable de la jeunesse malgache en diapason avec les objectifs du développement durable ;
- .Promouvoir le développement soutenu et durable du sport et des activités physiques et motrices.

- Grande orientations :

Orientation 1. Instaurer un environnement politico-juridique, socio-économique, culturel et environnemental, favorable au développement et à la participation des jeunes Malagasy, sur tous les aspects de la vie afin qu'ils deviennent des citoyens responsables et actifs.

Orientation 2. Soutenir tous les jeunes à s'investir pour leur autonomie et leur participations inclusives dans la vie de la société et de la Nation, tout en développant et en renforçant les structures d'encadrement offrant des services adaptés et couvrant tous les niveaux.

- Stratégies

1. Renforcement de la compétence nationale dans les domaines de la jeunesse et des sports à tous les niveaux ;
2. Renforcer l'efficacité de l'administration de la jeunesse et des sports ;
3. Amélioration de la santé et du bien-être social des enfants et des personnes adultes grâce aux bienfaits des activités physiques et motrices conformément aux recommandations de la charte internationale révisée de l'éducation physique et du sport ;
4. Appui à l'émergence des viviers considérables et intarissables des jeunes talents sportifs à l'échelon régional et local ;
5. Appui au développement soutenu et coordonné du sport de haut niveau pour faire en sorte que Madagascar devienne une grande nation sportive émergente en Afrique ;
6. Réduction des risques et des fléaux portant atteinte à la pleine jouissance des droits et au bien-être social des adolescents et des jeunes ;
7. Appui à la promotion des emplois jeunes ;
8. Renforcement de la participation des jeunes dans la consolidation de la paix et le développement durable ;
9. Renforcement de la compétence nationale dans les domaines de la jeunesse et des sports ;
10. Renforcement de l'efficacité nationale dans les domaines de la jeunesse et des sports.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
045 - Administration et Coordination	045-1 - AMELIORER LA QUALITE DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR JEUNESSE ET SPORT	045-1-1 - RENFORCER LA COMPETENCE NATIONALE DANS LES DOMAINES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS A TOUS LES NIVEAUX	-- Nombre de Directions centrales et régionales et les principaux intervenants (centres de jeunes, groupements sportifs) dotées de personnes-ressources suffisantes et qualifiées	NOMBRE	10	25	30	35
		045-1-2 - RENFORCER L'EFFICACITE DE L'ADMINISTRATION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	-- Nombre de services centraux et déconcentrés de la jeunesse et des Sports améliorés	NOMBRE	7	15	15	14
Projets d'Investissement Public concernés								
075 - MISE EN OEUVRE DES REFORMES DE L'ADMINISTRATION AU NIVEAU DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS								
301 - Sports	301-1 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT SOUTENU ET DURABLE DU SPORT ET DES ACTIVITES PHYSIQUES ET MOTRICES	301-1-1 - ASSURER L'EMERGENCE DES VIVIERIS CONSIDERABLES ET INTARISSABLES DES JEUNES TALENTS SPORTIFS A L'ECHELON REGIONAL ET LOCAL	-- Nombre de Districts dotés d'un système de préparation et de perfectionnement des talents sportifs cohérent, continu et <u>perenne</u>	NOMBRE	500	3000	10000	12000
			-- Nombre des locaux de sports de jeunes talents sportifs construits	NOMBRE				
		301-1-1 - ASSURER L'EMERGENCE DES VIVIERIS CONSIDERABLES ET INTARISSABLES DES JEUNES TALENTS SPORTIFS A L'ECHELON REGIONAL ET LOCAL	-- Nombre de Districts dotés d'un système de préparation et de perfectionnement des talents sportifs cohérent, continu et <u>perenne</u>	NOMBRE	2	6	10	12
			-- Nombre des locaux de sports de jeunes talents sportifs construits	NOMBRE				
		301-1-2 - GARANTIR LE DEVELOPPEMENT SOUTENU ET COORDONNE DU SPORT DE HAUT NIVEAU POUR FAIRE EN SORTE QUE MADAGASCAR DEVIENNE UNE GRANDE NATION SPORTIVE EMERGENTE EN AFRIQUE	-- Taux de performance des athlètes malgaches aux <u>compétitions internationales</u>	NOMBRE	2	6	10	12
			-- Nombre de Fédérations sportives devenus modèles et références en Afrique en <u>matière de bonne gouvernance</u>	NOMBRE				
		301-1-2 - GARANTIR LE DEVELOPPEMENT SOUTENU ET COORDONNE DU SPORT DE HAUT NIVEAU POUR FAIRE EN SORTE QUE MADAGASCAR DEVIENNE UNE GRANDE NATION SPORTIVE EMERGENTE EN AFRIQUE	-- Taux de performance des athlètes malgaches aux <u>compétitions internationales</u>	NOMBRE	500	3000	15000	28000
			-- Nombre de Fédérations sportives devenus modèles et références en Afrique en <u>matière de bonne gouvernance</u>	NOMBRE				
301-1-3 - AMELIORER LA SANTE ET LE BIEN-ETRE SOCIAL DES ENFANTS ET DES PERSONNES ADULTES GRACE AUX BIENFAITS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET MOTRICES (CHARTRE INTERNATIONALE REVISEE DE L'EDUCATION PHYSIQUE, DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT, UNESCO, 2015)	-- Nombre d'enfants dotés d'un "Savoir faire physique"(Physical literacy) suivant les normes de l'UNESCO (en milliers <u>d'individus</u>)	NOMBRE	10000	33000	66000	99000		
	-- Nombre de personnes-adultes pratiquant régulièrement le Sport et/ou l'activité physique tout au long de leur vie	NOMBRE						

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		301-1-3 - AMELIORER LA SANTE ET LE BIEN-ETRE SOCIAL DES ENFANTS ET DES PERSONNES ADULTES GRACE AUX BIENFAITS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET MOTRICES (CHARTRE INTERNATIONALE REVISEE DE L'EDUCATION PHYSIQUE, DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT, UNESCO, 2015)	-- Nombre d'enfants dotés d'un "Savoir faire physique"(Physical literacy) suivant les normes de l'UNESCO (en milliers d'individus) -- Nombre de personnes-adultes pratiquant régulièrement le Sport et/ou l'activité physique tout au long de leur vie	NOMBRE NOMBRE	10000	30000	100000	120000
Projets d'Investissement Public concernés								
072 - PROJET DE MISE EN PLACE DES ECOLES DE SPORT DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE RELEVÉ SPORTIVE A MAD 081 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU 070 - APPUI AU PROGRAMME SPORTS ETUDE 083 - EQUIPEMENT MATERIELS PALAIS DES SPORTS								
312 - Jeunesse et Loisirs	312-1 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT SOUTENU ET DURABLE DE LA JEUNESSE MALGACHE EN DIAPASON AVEC LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	312-1-1 - ACCROITRE LE TAUX DE PARTICIPATION DES JEUNES DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	-- Districts où la participation des jeunes dans la consolidation de la paix et le développement durable est renforcée	NOMBRE	4	6	10	12
		312-1-2 - REDUIRE LES RISQUES ET LES FLEAUX PORTANT ATTEINTE A LA PLEINE JOUISSANCE DES DROITS ET AU BIEN-ETRE SOCIAL DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES	-- Jeunes bien éduqués et accompagnés en matière de la Santé de la Réproduction (en milliers d'individus) -- Jeunes protégés contre les fléaux de toutes sortes	NOMBRE NOMBRE	10000	30000	100000	120000
		312-1-2 - REDUIRE LES RISQUES ET LES FLEAUX PORTANT ATTEINTE A LA PLEINE JOUISSANCE DES DROITS ET AU BIEN-ETRE SOCIAL DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES	-- Jeunes bien éduqués et accompagnés en matière de la Santé de la Réproduction (en milliers d'individus) -- Jeunes protégés contre les fléaux de toutes sortes	NOMBRE NOMBRE	10000	33000	66000	99000
		312-1-3 - ASSURER LA PROMOTION DES EMPLOIS-JEUNES	-- Districts où la capacité locale de promotion d'emplois-jeunes est renforcée	NOMBRE	2	6	10	12
Projets d'Investissement Public concernés								
077 - APPUI AU PROGRAMME DE PROTECTION DE LA JEUNESSE 078 - CONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT DES CENTRES DES JEUNES 079 - ADOLESCENTS ET JEUNES 068 - PROGRAMME DE PROMOTION EN ENTREPRENARIAT DES JEUNES 082 - SPORT ET LOISIR, SUPPORT DE BONNE GOUVERNANCE ET DE LA PAIX								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
045 - Administration et Coordination	9 553	6 892	0	1 870	18 315	10 028	6 185	0	1 178	17 391	10 499	7 614	0	1 178	19 291	10 766	8 194	0	0	18 960
TOTAL	9 553	6 892	0	1 870	18 315	10 028	6 185	0	1 178	17 391	10 499	7 614	0	1 178	19 291	10 766	8 194	0	0	18 960

PROGAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
301 - Sports	0	463	0	3 049	3 512	0	1 811	89	4 019	5 919	0	631	100	3 319	4 050	0	635	100	2 492	3 227
302 - Jeunesse	0	1 190	3 176	3 663	8 029	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
303 - Loisirs	0	22	0	0	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
312 - Jeunesse et Loisirs	0	0	0	0	0	0	1 130	1 349	2 661	5 140	0	1 337	1 512	3 192	6 041	0	1 343	0	5 212	6 555
TOTAL	9 553	8 566	3 176	8 583	29 878	10 028	9 126	1 438	7 858	28 450	10 499	9 582	1 612	7 689	29 382	10 766	10 173	100	7 704	28 743

5. CONCLUSION

- Madagascar deviendra une Grande Nation Sportive émergente en Afrique à l'horizon 2030 dans au moins sept disciplines olympiques ; il sera doté des viviers considérables et intarissables des talents sportifs à l'échelon local et régional ;
- D'ici 2025, la présente Politique Nationale de la Jeunesse Malagasy se donne comme vision : « Une Jeunesse Malagasy compétente, engagée, solidaire et épanouie, jouissant pleinement de ses droits, et assumant ses devoirs de citoyen dans le cadre du Développement Durable de Madagascar »

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

76 - MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

1. INTRODUCTION

Le Ministère de Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme est chargé d'améliorer les conditions socio-économiques de la population, de mettre en place un dispositif de protection et de promotion de la femme, du genre et des minorités, de concevoir et de coordonner et de mettre en place un cadre d'orientation générale en matière de protection sociale en faveur de ménages en situation de vulnérabilité.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

762. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Grandes Orientations :

Les interventions et les stratégies du ministère s'articuleront sur les domaines ci-après :

- Protection sociale
- Promotion de la femme
- Inclusion des personnes en situation d'handicap
- Amélioration des statuts des personnes âgées et protection des droits de l'enfant.

Stratégies

Afin de mener à bien ses missions et attributions, le Ministère met en œuvre les axes stratégiques suivants :

- La réduction de l'exécution sociale,
- Le renforcement de la solidarité nationale,
- La lutte contre la vulnérabilité de la population,
- L'amélioration des conditions de vie de la population,
- L'accès de la population pauvre et vulnérable aux services sociaux de base,
- L'intégration de la population vulnérable au processus de développement,
- La promotion des droits Humaines,
- La mise en place des mécanismes et des stratégies efficaces de prévention et de prise en charge des atteintes aux droits de personnes vulnérables.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFM 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
066 - Administration et coordination	066-1 - OG PR1. PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE	066-1-1 - OSPR1.1. INSTAURER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ORIENTÉE VERS L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ	-- Taux de performance du Ministère	%	70	75	80	80
Projets d'Investissement Public concernés 083 - APPUI A LA MISE EN PLACE DE LA BONNE GOUVERNANCE 068 - CONSTRUCTION, REHABILITATION ET EQUIPEMENTS DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS								
828 - Population et développement	828-1 - OG PR2. PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA POPULATION	828-1-1 - OSPR2.1. METTRE EN PLACE UN CADRE ET SYSTÈME DE PROTECTION ADAPTÉS AUX BESOINS DE L'ENFANT	-- Nombre d'enfants accompagnés et/ou prise en charge	NOMBRE	0	6.000	6.000	6.000
		828-1-2 - OSPR2.2. RÉDUIRE L'EXCLUSION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES	-- Nombre de Personnes en situation de handicap appuyé	NOMBRE	0	25	25	25
		828-1-3 - OSPR2.3. INTÉGRER LE CAPITAL HUMAIN DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIALE	-- Nombre de séance de sensibilisation effectué	NOMBRE	0	15	15	15
Projets d'Investissement Public concernés 078 - AMELIORATION DES DROITS ET PROTECTION DE L'ENFANT 069 - PROTECTION DE L'ENFANT 077 - AMELIORATION DU STATUT DES PERSONNES AGEES 084 - PROMOTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DE LA POPULATION 074 - PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES 071 - POPULATION ET DEVELOPPEMENT								
829 - Genre et développement	829-1 - Améliorer le statut socio-économique et juridique de la femme	829-1-02 - Renforcer l'appui aux victimes de violences basées sur le Genre	-- Nombre des survivants appuyés	NOMBRE	0	4.000	4.000	4.000
		829-1-1 - Renforcer les mécanismes existants pour la promotion du genre	-- Nombre de dispositifs opérationnels	NOMBRE	0	6	6	6
Projets d'Investissement Public concernés 072 - EGALITE DE SEXE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME 071 - PROMOTION DE L'EGALITE DU GENRE ET DE L'EFFICIENCE ECONOMIQUE DE LA FEMME								
830 - Protection sociale	830-1 - Réduire le nombre de la population en situation d'extrême pauvreté	830-1-02 - Prendre en charge et accompagner les ménages très pauvres et victimes de chocs	-- Nombre de ménages bénéficiaires d'actions sociales	NOMBRE	0	11.000	11.000	11.000
		830-1-1 - Renforcer le mécanisme existant relatif aux programmes de protection sociale	-- Nombre de mécanismes mise en place	NOMBRE	0	3	3	3
Projets d'Investissement Public concernés 076 - APPUI AUX MENAGES TRES PAUVRES ET VULNERABLES 075 - POLITIQUE SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE 070 - RENFORCEMENT DE LA REINSERTION SOCIOECONOMIQUE DANS LES REGIONS 080 - FILETS SOCIAUX DE SECURITE 059 - PROJET PILOTE RELATIF A L'AMELIORATION DE CADRE DE VIE DE L'HABITAT								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
025 - Administration et Coordination	5 410	5 967	0	1 700	13 078	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
053 - Administration et Coordination	0	80	0	0	80	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
066 - Administration et coordination	0	0	0	0	0	5 787	8 068	0	2 955	16 810	6 064	8 603	0	3 685	18 352	6 217	9 130	0	4 415	19 762
806 - Etudes et Education en matière de Population	0	50	675	0	725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
807 - Genre et Développement	0	40	3 154	1 695	4 889	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
813 - Promotion de l'Amélioration de condition de vie de la Population	0	40	2 304	1 200	3 544	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
814 - Action Sociale	0	60	6 768	3 357	10 185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
815 - Famille et Enfance	0	0	10 060	1 000	11 060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
828 - Population et développement	0	0	0	0	0	0	112	5 782	4 043	9 938	0	105	7 200	20 382	27 687	0	110	0	28 694	28 805
829 - Genre et développement	0	0	0	0	0	0	112	1 927	2 181	4 220	0	106	2 160	1 878	4 144	0	112	0	1 925	2 037
830 - Protection sociale	0	0	0	0	0	0	112	5 127	4 057	9 296	0	106	6 827	5 649	12 582	0	112	2 441	7 069	9 622
TOTAL	5 410	6 237	22 961	8 952	43 561	5 787	8 405	12 836	13 236	40 264	6 064	8 919	16 187	31 594	62 764	6 217	9 464	2 441	42 103	60 226

5. CONCLUSION

Perspectives :

Afin de mieux coordonner les actions du ministère, les politiques suivantes seront principalement considérées :

- o Politique Nationale de la Protection de l'Enfant
- o Politique Nationale de la Promotion du Genre
- o Politique Nationale sur le Développement Social de la Population
- o Stratégie Nationale de Lutte contre le Mariage des Enfants
- o Stratégie Nationale de la Protection Sociale
- o Plan d'Action National sur le Genre et le Développement

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

81 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1. INTRODUCTION

Après l'adoption du Plan Sectoriel de l'Education qui prévoyait un programme ambitieux de réformes, le ministère déploiera des efforts importants pour redresser de façon significative le système éducatif, conformément aux objectifs de développements durable ou ODD. Dans cette optique, le Ministère de l'Education Nationale s'est engagé à instaurer un nouveau système de gestion budgétaire, entamé avec le Ministère des Finances et du Budget, qui est le Cadre des dépenses à Moyen Termes pour soutenir les axes stratégiques dans le PSE.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

Le Ministère de l'Education Nationale met en œuvre et exécute la politique générale de l'Etat en matière d'Education Nationale et d'Alphabétisation. A ce titre, il veille particulièrement à la réforme de tout le système éducatif national pour répondre aux besoins actuels et futurs de la Nation.

Il est notamment chargé :

- d'assurer une éducation de qualité pour tous les malgaches et de lutter l'analphabétisme et la Pauvreté ;
- de créer un système d'éducation fondamentale et préscolaire performant ;
- d'améliorer le système d'enseignement secondaire ;
- de mettre en place une stratégie permettant d'éliminer l'analphabétisme des adolescents et des adultes ;
- de promouvoir le développement des savoirs fondamentaux, du civisme et du savoir-faire

Indispensables à l'essor économique, social et culturel de Madagascar ;

- de diffuser ces savoirs par tous les moyens vers les différentes couches de la population malgache, en vue de résoudre leur problème pratique dans le sens du progrès.

En outre, il exerce la tutelle directe des établissements éducatifs publics et privés relevant de son domaine de compétence, ainsi que des organismes sous tutelle ou rattachés dont l'objet est lié à l'éducation.

- Grandes Orientations

Les interventions et les stratégies du ministère s'articuleront sur les axes ci-après :

- Extension et amélioration de l'offre publique d'enseignement préscolaire d'1 an pour les enfants de 5 ans
- Renforcement de la qualité de la formation des éducateurs
- Allègement des charges parentales
- Formation continue des enseignants
- Développement de la santé scolaire au niveau des établissements
- Accroissement de l'offre éducative
- Amélioration et augmentation des capacités d'accueil des lycées
- Recrutement de nouveaux enseignants
- Dotation des budgets conséquents pour le fonctionnement des établissements scolaires (Caisses écoles)

- Alimentation scolaire dans les régions défavorisées (cantines scolaires)
- Mise en place de centres d'alphabétisation.
- Dotation de kits des enseignants et des kits scolaires.
- Formation des enseignants nouvellement recrutés
- Recrutement des enseignants FRAM

- Stratégies

La stratégie du Ministère rentre dans l'Axe 4 « Capital humain adéquat au processus de développement » du PND et se décline à travers trois actions prioritaires qui sont :

- la garantie d'une éducation de qualité pour tous,
- la réduction significative de l'analphabétisme
- l'amélioration de la satisfaction des usagers et de la fonctionnalité du système éducatif.

Le PIE étant terminée, l'équipe du Ministère a pris comme référence les objectifs sectoriels annoncés dans le PSE.

L'élaboration du PSE a assuré les cohérences de la stratégie du Ministère avec les ODD et l'agenda Education 2030. Ainsi, le développement du CDMT 2018-2020 en collaboration avec le MFB et particulièrement la Direction Générale du Budget a concrétisé le cadrage budgétaire et la programmation financière du Plan sectoriel de l'Education ; avec pour objectif de faire valoir les priorités stratégiques du secteur éducatif.

Le PSE propose une réforme de l'éducation fondamentale avec un cycle de neuf ans pouvant constituer une éducation terminale pour le monde de travail ou une entrée vers des études plus longues dans des filières générales ou techniques et professionnelles. L'orientation générale de la réforme est claire, il s'agit de ramener le collège actuel au sein d'un ensemble fondamental. La réforme tient également compte du nombre très majoritaire d'enseignants recrutés par les communautés, dits « enseignants FRAM », et prévoit de faire évoluer progressivement leur statut. Cette réforme propose enfin une modification importante du calendrier scolaire pour l'adapter aux réalités du monde rural et faire coïncider d'ici la rentrée 2022 la saison des pluies, la période de soudure et les grandes vacances. En favorisant une gestion de proximité des services éducatifs, le PSE annonce une responsabilisation des services techniques déconcentrés- y compris les comités de gestion des établissements (FEFFI).

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
067 - Administration et coordination	067-1 - OG 067-PROMOUVOIR LA GESTION ET LA GOUVERNANCE POUR MIEUX TRANSFORMER LES RESSOURCES EN RESULTATS	067-1-1 - OS067.1-AMÉLIORER LA GOUVERNANCE AU NIVEAU DU MEN CENTRAL ET STD	-- Taux d'exécution budgétaire (Budget de fonctionnement)	%	100	100	100	100
		067-1-2 - OS067.2-OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET AUTRES	-- Taux d'exécution budgétaire (Budget de fonctionnement)	%	100%	100,03%	100%	100%
Projets d'Investissement Public concernés								
152 - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ADMINISTRATIVES								
151 - SYSTEME OPERATIONNEL D'INFORMATIION ET RENFORCEMENT DE LA GESTION LOCALE DE L'EDUCATION								
150 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								
313 - Education préscolaire	313-1 - OG 313-DÉVELOPPER PROGRESSIVEMENT UN ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE DE QUALITÉ	313-1-1 - OS313.1-ETENDRE ET AMÉLIORER L'OFFRE PUBLIQUE D'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE	-- Taux d'inscription des enfants de 3-5 ans	%	29,14	30,92	25,38	24,42

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LF 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
		313-1-2 - OS313.2-PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE	-- ratio élèves/éducateur	RATIO	25	26	23	19
Projets d'Investissement Public concernés								
154 - PROMOTION DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE 153 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELS ET HUMAINS - DEPA								
314 - Education fondamentale de 9 ans	314-1 - OG 314-PERMETTRE À CHAQUE ENFANT MALGACHE D'ÂGE SCOLAIRE SANS EXCLUSION, DE BÉNÉFICIER D'UNE ÉDUCATION FONDAMENTALE DE 9 ANS	314-1-1 - OS314.1- AMÉLIORER L'ACCÈS, L'ÉQUITÉ ET LA RÉTENTION DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	-- Taux de scolarisation dans l'enseignement fondamental (les 3 sous-cycles)	%	104%	105%	106%	106%
		314-1-2 - OS314.2-PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	-- Pourcentage de redoublant dans l'enseignement fondamental	%	22,4%	22,5%	22,5%	21,0%
Projets d'Investissement Public concernés								
104 - APPUI À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN MATIÈRE DE NUTRITION 135 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION À MADAGASCAR (AQUEM) 138 - PROGRAMME D'APPUI AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE - ÉDUCATION (PASSOBA) 140 - PROGRAMME DE COOPÉRATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE MADAGASCAR ET L'UNICEF 141 - CONSTRUCTION EPP 144 - AMÉLIORATION DES STANDARDS DE NUTRITION YK201 PROJET 2 145 - PROJET D'APPUI À LA GESTION PARTICIPATIVE ET DÉCENTRALISÉE DE L'ÉCOLE 147 - ÉDUCATION POUR TOUS PHASE II 149 - ÉDUCATION DE BASE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN 155 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES 156 - DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL								
315 - Education non formelle	315-1 - OG 315-PROMOUVOIR L'ÉDUCATION NON FORMELLE	315-1-1 - OS315.1-RÉDUIRE L'ANALPHABÉTISME	-- Taux d'analphabétisme de 15 ans et plus	%	30	30	31	32
		315-1-2 - OS315.2-DÉVELOPPER L'ÉDUCATION INCLUSIVE	-- Pourcentage des élèves SH accueillis dans le système formel	%	4,3	6,5	8,6	10,6
		315-1-3 - OS315.3-PROMOUVOIR L'ÉDUCATION AU CIVISME ET À LA CITOYENNETÉ	-- Pourcentage des élèves en T4 de l'EF publique et communautaire ayant acquis le concept en éducation à la citoyenneté mondiale et au civisme	%	0	80	80,8	81,7
Projets d'Investissement Public concernés								
157 - DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE								
316 - Enseignement secondaire générale	316-1 - OG 316-DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL	316-1-1 - OS316.1-AMÉLIORER L'ACCÈS, L'ÉQUITÉ ET LA RÉTENTION AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL	-- Taux de scolarisation dans l'ESG	%	21,30	21,45	22,12	22,76
		316-1-2 - OS316.2-AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL	-- Pourcentage des redoublants dans l'ESG	%	11	10	9	9
Projets d'Investissement Public concernés								
158 - DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE								

4. PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PÉRIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
027 - Administration Et Coordination	557 084	11 701	0	8 600	577 386	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
048 - Administration et Coordination	0	680	0	0	680	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
067 - Administration et coordination	0	0	0	0	0	677 400	16 543	0	28 727	722 670	703 818	19 146	0	36 529	759 494	720 090	23 751	0	47 868	791 710
304 - Petite enfance	0	2 139	0	500	2 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
305 - Enseignement fondamental 1er cycle	0	90 771	287 131	105 767	483 670	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
306 - Enseignement fondamental 2ème cycle	0	8 168	0	3 000	11 168	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
307 - Alphabétisation	0	5 862	0	760	6 622	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
308 - Enseignement Secondaire	0	1 525	0	4 000	5 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
313 - Education préscolaire	0	0	0	0	0	0	2 888	0	6 686	9 574	0	5 361	0	2 336	7 697	0	5 808	0	5 459	11 267
314 - Education fondamentale de 9 ans	0	0	0	0	0	0	117 268	149 781	63 541	330 590	0	119 316	172 700	95 824	387 840	0	127 129	87 995	117 105	332 229
315 - Education non formelle	0	0	0	0	0	0	842	0	2 820	3 661	0	842	0	4 367	5 209	0	842	0	4 376	5 217
316 - Enseignement secondaire générale	0	0	0	0	0	0	1 865	0	9 120	10 985	0	4 419	0	9 582	14 001	0	6 717	0	12 285	19 002
TOTAL	557 084	120 846	287 131	122 627	1 087 689	677 400	139 405	149 781	110 894	1 077 480	703 818	149 084	172 700	148 639	1 174 240	720 090	164 248	87 995	187 093	1 159 426

5. CONCLUSION

Le présent CDMT du MEN est axé sur les principes de l'ODD, de l'agenda Education 2030, de la PGE, du PND et de la PSE. Ainsi, les prévisions des indicateurs et budgétaires de ce CDMT tiennent compte des réalités et contextes socio-économiques du pays. En effet, plusieurs chantiers de réformes du secteur de l'éducation dépendent de la planification sincère à travers ce CDMT.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

83 - MINISTERE DE L'EMPLOI, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. INTRODUCTION

La République de Madagascar, comptait environ 23 millions d'habitants en 2013. Cette population majoritairement jeune (plus de 60%), vit principalement en milieu rural (environ 65%), mais la tendance s'inversera d'ici une dizaine d'années en faveur du milieu urbain en raison de l'urbanisation croissante (environ 5% par an). La moitié de cette population vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette population est par ailleurs caractérisée par un faible capital humain et le phénomène de sous-emploi et d'emplois précaires pour ceux qui sont occupés .

Pour faire face à ces défis socio-économiques majeurs, le gouvernement s'est engagé à faire de Madagascar un pays émergent à l'horizon 2020. A cet effet, un Plan National de Développement (PND) couvrant la période 2015-2019 a été élaboré. Ce plan vise à ramener le pays sur le sentier d'une croissance économique forte, soutenue, inclusive et solidaire, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement. Ce plan prend en compte la volonté de l'Etat de créer des emplois décents de sorte à faire progresser les emplois formels et modernes de 2,8% par an en moyenne.

L'Axe 4 : « Capital humain adéquat au processus de développement » vise à restaurer la culture de l'excellence et de l'utilité des services publics offerts et la dignité humaine en offrant entre autres des services sanitaires et d'éducation de qualité dans un environnement sain ; des opportunités pour la capitalisation du savoir-faire et des expériences des individus en adéquation avec la formation et les besoins du développement et surtout la mise en place d'un mécanisme d'accélération de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans la perspective des Objectifs Durables pour le Développement (ODD).

L'adoption de la Loi Organique sur les Finances Publiques (LOLF) le 26 juillet 2004 a introduit le budget de programme à partir de 2005 et l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme triennal glissant. La régularité de la production du CDMT a été affectée par les répercussions des événements de 2009.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

Le Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle élabore et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'Emploi, à travers l'optimisation de l'employabilité des ressources humaines du pays.

Il est notamment chargé de :

- Préparer, former et octroyer les qualifications de la main-d'œuvre du pays en assurant une meilleure adaptation des enseignements et formations professionnels suivant les besoins qualitatifs et quantitatifs à court, moyen et long termes du développement économique, tant au niveau national que régional ;
- Faciliter la participation du monde professionnel dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion du plein emploi, en mettant en place un dispositif de formation ouvert aux partenaires techniques et financiers ;
- Concevoir et mettre en œuvre les stratégies d'appui à l'insertion et à la réinsertion professionnelle effective de la population active ;
- Concevoir et mettre en œuvre les stratégies de soutien à la revalorisation et à la professionnalisation des métiers ruraux ;
- Mettre en œuvre un cadre normatif de formation préparant à l'emploi à l'étranger et de la main d'œuvre.

En outre, il exerce la tutelle directe des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle publics et privés relevant de son domaine de compétence, ainsi que des organismes sous tutelle ou rattachés dont l'objet est lié à l'emploi, à l'enseignement technique et la formation professionnelle.

- Grandes Orientations

Pour que Madagascar soit solidement installée dans une économie en croissance forte, une croissance solidaire et socialement équilibrée et ayant réussi à enrayer l'

accroissement du chômage et du sous-emploi à l'horizon 2020, le MEETFP s'engage à :

- o Animer les partenaires sociaux pour créer suffisamment d'emplois décents et résorber progressivement les variations annuelles du stock de demandeurs d'emploi ;
- o Développer les compétences pour produire le capital humain nécessaire et suffisante au développement durable sur les plans économique, social et environnemental ;
- o Assurer la possibilité d'apprentissage et de formation tout au long de la vie.

- Stratégies

La stratégie du Ministère rentre dans l'Axe 4 du PND et se décline à travers un objectif stratégique formulé dans la Politique Nationale de l'Emploi et de la formation Professionnelle (PNEFP). Ainsi, la PNEFP développe la vision du pays en matière de d'Emploi et de Formation Professionnelle qui est celle d'un « Madagascar solidement installée dans une économie en croissance forte, une croissance solidaire et socialement équilibrée et ayant réussi à enrayer l'accroissement du chômage et du sous-emploi à l'horizon 2020 ». Avec la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du PND, le pays devrait être en mesure de créer suffisamment d'emplois formels et modernes pour résorber progressivement les variations annuelles du stock de demandeurs d'emploi. L'opérationnalisation des différentes dimensions de cette vision implique la mise en œuvre sur toute la période considérée de stratégies multi-secteurs et multi-domaines et fixées dans des programmes pertinents et cohérents aux grandes orientations gouvernementales

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
049 - Administration et Coordination	049-1 - CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE CENTRALE ET TERRITORIALE POUR UNE MEILLEURE EFFICIENCE ET EFFICACITE DES ACTIONS PUBLIQUES	049-1-1 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-- Nombre de plans de réforme et de développement de l'ETFP mise en œuvre	NOMBRE	1	1	1	1
		049-1-2 - REFORMER POUR UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE ET REDEVABLE	-- Proportion de service opérationnel respectant le standart de service (DG, Dir, Service)	NOMBRE	0	20	40	60
Projets d'Investissement Public concernés								
159 - RENFORCEMENT DE CAPACITE MATERIELLE ET HUMAINE 160 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE INFORMATIQUE SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION 161 - APPUI A LA FORMATION TECHNIQUE PROFESSIONNELLE-SECTEUR BTP								
309 - Formation Professionnelle et Technique	309-1 - PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE /DEVELOPPEMENT DE COMPETENCE (ETFP/DC) POUR UNE MEILLEURE EMPLOYABILITE DES FORMES	309-1-1 - AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DES FORMATIONS	309-1-1-S1 - NOMBRE D'ETABLISSEMENTS POUVANT OFFRIR UNE FORMATION PERTINENTE ET DE QUALITÉ	NOMBRE	0	20	20	20
		309-1-2 - ELARGIR L'ACCÈS À LA FORMATION À TOUT CITOYEN	309-1-2-S1 - NOMBRE D'APPRENANTS POUR 100 000 HABITANTS	NOMBRE	0	203	206	211
Projets d'Investissement Public concernés								
152 - DEVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE D'INFORMATION ET COMMUNICATION 162 - DOTATION D'EQUIPEMENTS AUX ETABLISSEMENTS 163 - INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS SCOLAIRES 164 - FORMATION AUX METIERS DE L'ETFP 165 - INFOMATISATION DES ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
607 - Promouvoir la croissance économique par l'emploi décent	607-1 - PROMOUVOIR L'EMPLOI DECENT ET PRODUCTIF	607-1-1 - PROMOUVOIR L'EMPLOI DÉCENT PAR L'INTENSIFICATION DU PARTENARIAT PUBLIC	607-1-1-S1 - NOMBRE DE PARTENAIRES CONTACTÉS	NOMBRE	10	12	15	20
		607-1-2 - GÉRER ET SÉCURISER LA MIGRATION PROFESSIONNELLE	607-1-3-S1 - NOMBRE DE TRAVAILLEURS FORMÉS À L'EMPLOI À L'ÉTRANGER	NOMBRE	0	100	150	200
		607-1-3 - RENFORCER LES CAPACITÉS DES ACTIFS (JEUNES, SANS EMPLOI, SALARIÉS, AUTO	607-1-2-S1 - NOMBRE DE JEUNES, ACTIFS OCCUPÉS, AUTO-ENTREPRENEURS JEUNES DÉSCOLARISÉS ET BÉNÉFICIAIRES VULNÉRABLES FORMÉS	NOMBRE	0	5200	6000	7000
Projets d'Investissement Public concernés								
146 - PROMOTION DE L'EMPLOI DECENT ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES								
158 - PROJET DE CREATION ET DE PROTECTION DE L'EMPLOI								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
049 - Administration et Coordination	18 363	12 668	0	0	31 031	21 070	3 585	5 301	3 490	33 446	22 054	3 590	6 052	5 902	37 598	22 610	3 881	0	6 952	33 443
309 - Formation Professionnelle et Technique	0	2 450	0	11 174	13 624	0	13 051	0	10 121	23 172	0	12 756	0	16 285	29 041	0	13 722	0	18 835	32 558
607 - Promouvoir la croissance économique par l'emploi décent	0	727	0	271	998	0	805	0	1 903	2 709	0	815	0	3 103	3 918	0	825	0	3 620	4 445
TOTAL	18 363	15 845	0	11 445	45 653	21 070	17 441	5 301	15 515	59 327	22 054	17 161	6 052	25 291	70 558	22 610	18 428	0	29 408	70 446

5. CONCLUSION

La préparation du budget au sein du MEETFP suit les procédures en vigueur et démarre chaque année après réception de la note de cadrage budgétaire du MFB. Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) a élaboré et mis à la disposition des ministères et institutions un canevas préparation.

Pour l'élaboration du présent document de CDMT, les travaux se sont basés sur :

- Le plan d'action de la PNEFP et PSE
- Le document préparé pour la Conférence Des Bailleurs et des Investisseurs,

Les prévisions budgétaires de ce CDMT vont sembler peu réalistes compte tenu des augmentations engendrées par la mise en œuvre de la PNEFP. Deux aspects essentiels méritent d'être pris en compte pour trouver un accord entre le MEETFP et le MFB sur la version finale du CDMT et notamment la montée en puissance progressive des charges du Ministère et de son budget :

- La PNEFP est une politique ambitieuse dont la mise en œuvre est obligatoire pour amener le pays sur la voie de la création d'emplois décents et amorcer la diminution du taux

de chômage d'une part et contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie malgache d'autre part. Les services à l'emploi et l'ETFP ne peuvent jouer leur rôle moteur dans ce processus que s'ils disposent de moyens en rapport avec les objectifs qui leur sont assignés ;

- La capacité d'exécution budgétaire qui n'est pas aujourd'hui optimale et qui ne pourrait pas absorber facilement des augmentations trop élevées dès la première année de mise en œuvre du CDMT. C'est ainsi que construire 40 établissements par an sur 4 ans ne peut démarrer que progressivement les premières années.

Le présent document constitue le corps du CDMT 2018-2020 de notre Ministère quant aux justifications de son contenu, elles sont données dans les annexes qui constituent une partie intégrante.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

84 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1. INTRODUCTION

Conformément aux objectifs inscrits dans la politique Générale de l'Etat en matière d'Enseignement Supérieur et en tenant compte des programmes de mise en œuvre de la PND, le MESUPRES a continué d'œuvrer pour l'atteinte de son concept de base : « Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique : moteur de développement, par l'excellence et l'innovation ».

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère :

840 : « Enseignement Supérieur »

Cette mission a pour objectif de produire des cadres supérieurs dans la contribution du développement du Pays.

850 : « Recherche Scientifique »

Cette deuxième mission a pour but de favoriser la recherche conformément au besoin socio-économique de Madagascar.

- Grandes Orientations

Les interventions et les actions s'articuleront sur les axes ci-après :

- Efficacité de basculement vers le système LMD ;
- Complémentarité positive entre les activités de recherches et les Ecoles doctorales à Madagascar et ;
- Atteinte de l'objectif de la paix sociale durable.

- Stratégies

La stratégie du Ministère rentre dans l'Axe 4 « Capital humain adéquat au processus de développement » du PND et se décline à travers les axes stratégiques ci-après :

- Adéquation entre formation et emploi ;
- Application de la stratégie nationale de la recherche ;
- Orientation des recherches vers l'utilisation de leur produits avec impact palpable au niveau de la population à l'exemple des vaccins vétérinaires à appliquer sur les volailles découverte dernièrement par l'Institut Malgaches des Vaccins Vétérinaires (IMVAVET).
- Organisation des examens nationaux (PARAMED ET BACC)

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFM 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
028 - Administration et Coordination	028-1 - CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION ET LA COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	028-1-1 - ASSURER LE PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIVITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	-- TAUX DE SATISFACTION DES AGENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	POURCENT AGE	70	80	85	90
		028-1-2 - AMÉLIORER LA GESTION DE RESSOURCES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	-- TAUX D'ENGAGEMENT HORS SOLDE EN POURCENTAGE	POURCENT AGE	70	78	80	85
Projets d'Investissement Public concernés 165 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								
050 - Administration et Coordination	050-1 - CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION ET LA COORDINATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	050-1-1 - AMÉLIORER LA GESTION DE RESSOURCES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	-- TAUX D'ENGAGEMENT HORS SOLDE EN POURCENTAGE	POURCENT AGE	0,5	1	3	4
		050-1-2 - ASSURER LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	-- TAUX DE SATISFACTION DES AGENTS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	POURCENT AGE	65	70	80	90
Projets d'Investissement Public concernés 167 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								
310 - Enseignement Supérieur	310-1 - CONTRIBUER À LA REMISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	310-1-1 - ASSURER L'EMPLOYABILITÉ DES FORMÉS ET DES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	-- NOMBRE DE PARAMÉDICAUX ADMIS AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ	NOMBRE/AN	300	350	400	500
		310-1-2 - ASSURER UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE	-- NOMBRE D'ETUDIANTS POUR 100 000 HABITANTS	NOMBRE/AN	550	598	606	608
			-- TAUX DE PERFORMANCE DU MINISTÈRE	POURCENT AGE				
		310-1-2 - ASSURER UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE	-- NOMBRE D'ETUDIANTS POUR 100 000 HABITANTS	NOMBRE/AN	70	75	80	80
-- TAUX DE PERFORMANCE DU MINISTÈRE	POURCENT AGE							
Projets d'Investissement Public concernés 147 - CREATION, REHABILITATION, EQUIPEMENTS DES LABORATOIRES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE 148 - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES UNIVERSITAIRES 151 - MODERNISATION ET STANDARDISATION DES INFRASTRUCTURES DES UNIVERSITES ET IST 156 - CONSOLIDATION DU FONDEMENT DU SYSTEME LMD 159 - PERENNISATION DES ECOLES DOCTORALES 143 - CONSTRUCTION/REHABILITATION/EQUIPEMENT DES INFRASTRUCTURES UNIVERSITAIRES ET DES C.N.R. 144 - MISE EN PLACE DE L'UNIVERSITE NUMERIQUE DE MADAGASCAR - UNIM 146 - MISE EN PLACE DU RESEAU NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE : INFRASTRUCTURE ET 166 - PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR UN MEILLEUR EMPLOYABILITE (PAGESUPRE) 163 - REHABILITATION DES LOCAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS D'ACCREDITATION ET D'ASSURANCE QUALITE								
311 - Recherche Scientifique	311-1 - METTRE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT SOCIO ÉCONOMIQUE	311-1-1 - METTRE EN ŒUVRE LES QUATRE (4) PLANS DIRECTEURS DE RECHERCHE (PDR)	-- NOMBRE DE PROGRAMME DE RECHERCHES MIS EN ŒUVRE	NOMBRE/AN	7	10	12	13
		311-1-2 - VALORISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION	-- NOMBRE DES RÉSUTATS DES RECHERCHES VULGARISABLES	NOMBRE	18	22	24	26

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LF 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
Projets d'Investissement Public concernés								
150 - RECHERCHE ET REPEULEMENT DU PARC BOTANIQUE ET ZOOLOGIQUE DE TSIMBAZAZA								
145 - MISE EN PLACE DU FONDS COMPETITIFS								
164 - VALORISATION DES RESULTATS DE RECHERCHE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LF 2017				PREV 2018				PREV 2019				PREV 2020							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
028 - Administration et Coordination	76 979	88 467	0	0	165 446	111 763	94 851	0	1 833	208 446	116 954	112 499	0	2 052	231 505	119 479	123 873	0	2 285	245 636
050 - Administration et Coordination	0	4 610	0	0	4 610	0	4 928	0	400	5 328	0	6 533	0	430	6 963	0	7 221	0	460	7 681
310 - Enseignement Supérieur	0	1 622	0	7 866	9 488	0	1 291	396	18 234	19 921	0	1 596	443	20 637	22 676	0	1 781	0	21 076	22 857
311 - Recherche Scientifique	0	298	0	1 501	1 800	0	323	0	2 171	2 494	0	423	0	2 512	2 935	0	475	0	2 864	3 339
TOTAL	76 979	94 998	0	9 367	181 344	111 763	101 393	396	22 638	236 190	116 954	121 051	443	25 631	264 079	119 479	133 349	0	26 685	279 513

5. CONCLUSION

Ainsi, la recherche des capacités de gestion, le renforcement de la gouvernance et du pilotage des institutions universitaires à travers les plans directeurs et les projets d'établissement seront renforcés dans le cadre des réformes au niveau de l'enseignement supérieur. Dans cette optique, les sources de financement seront diversifiées à travers le développement de modes de financement alternatifs comme les fondations payantes, le renforcement de fond compétitifs pour la stimulation de la rénovation des formations, développement de partenariats public-privé et l'implication des collectivités décentralisées dans le financement des universités.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

86 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

1. INTRODUCTION

La culture malagasy est en elle-même, une représentation de l'unité dans la diversité. En effet, Madagascar est connue pour être un carrefour entre l'Asie et l'Afrique; et sa culture porte fortement l'empreinte de cette caractéristique.

Cette rencontre entre communautés de plusieurs origines a généré des valeurs et des références communes, qui constituent le fondement de la société et de la Nation Malagasy. En même temps, la diversité en est, elle-même, une des valeurs principales.

Cette unité dans la diversité, qui se reflète dans l'unité linguistique, une langue qui se décline en plusieurs variantes régionales, mais par le biais desquels tous les malagasy peuvent se comprendre. Elle se manifeste également à travers l'existence de 'trons communs' dans les diverses formes d'expressions culturelles rencontrées dans les différentes localités de l'Ile.

Cette unité dans la diversité est le pilier du "Fihavanana", l'un des principaux concepts qui régit la société et la Nation Malagasy et à travers lequel se construisent la cohésion et la solidarité entre les individus et les communautés.

La culture s'érige ainsi comme un véritable atout pour le développement socio-économique de l'Ile. Mais, à défaut d'infrastructures culturelles, de structures et d'initiatives d'appui aux acteurs culturels, ..., celle-ci ne joue pas encore pleinement son rôle de levier du développement à dans le pays.

Jadis, les arts et les autres modes d'expression culturelle étaient pratiqués, à Madagascar, principalement comme passe-temps ou loisirs ; parfois à titre de participation aux animations durant des événements, des cérémonies ou des fêtes. Ils étaient aussi pratiqués pour marquer une présence ou pour se faire une certaine place au sein de la société. Mais, plus récemment, un véritable marché de la culture s'est petit à petit développé au sein de la société malagasy, souvent, grâce à l'évolution et l'accessibilité des nouvelles technologiques dans le domaine des multimédias.

De nos jours, de plus en plus d'artistes, et autres créateurs œuvrant dans le domaine culturel, commencent à faire de leurs passions un vrai métier et une source à part entière de revenu. Les produits d'arts visuels sont exposés et mis en vente dans des galeries, et mis en vente à travers différents canaux de distribution. Les concerts se multiplient et bénéficient de régies de plus en plus sophistiqués, notamment, depuis la modernisation des arènes de spectacle.

Mais, si quelques-uns arrivent à mettre en place des véritables entreprises pour faire évoluer leurs activités, en mettant en place des organisations plus ou moins complexes et en faisant appel à des professionnels (producteurs, impresarios, commerciaux, comptables, ...), la grande majorité continue à s'enliser dans l'amateurisme, avec des méthodes d'un autre âge.

L'industrie culturelle à Madagascar est encore à un stade embryonnaire. Les galeries d'arts visuels sont encore rares et le marché de ce type d'art est encore exigu. De nombreux supports d'œuvres musicaux et de films circulent sur la place, mais la plupart du temps, à travers des circuits de distribution archaïques.

Du point de vue économique, le secteur culturel reste un secteur de repli, loin des attributs de l'industrie culturelle, où la plupart des acteurs se trouvent, à l'instar de la majorité des malagasy, dans une situation de précarité économique, voire de pauvreté.

L'artisanat à Madagascar est un secteur multi-facettes qui englobe plusieurs métiers ou corps de métier, allant de la briqueterie artisanale à l'orfèvrerie artisanale, en passant par la vannerie, le tissage de la soie ou du raphia, la menuiserie artisanale, l'ébénisterie, la ferronnerie, les services de réparation de petits outillages, etc.

Sur le plan conceptuel, il y a ainsi plusieurs catégories de métiers qui composent le "Tout" appelé "Artisanat", dont l'usage de la main dans l'activité (ou la production) est la caractéristique commune. A Madagascar, c'est l'artisanat d'art qui est le plus couramment connu et il y a une tendance à réduire le monde de l'artisanat à l'artisanat d'art.

Ainsi, les métiers de l'artisanat les plus médiatisés à Madagascar sont : l'ébénisterie, la marqueterie, la sculpture, la broderie, le tissage, la vannerie, la lapidairerie, etc. Pourtant d'autres métiers entrant dans la catégorie de l'artisanat sont très répandus dans le pays, notamment : la fabrication d'outils agricole (angady, machettes, ...), la menuiserie, la réparation de petit outillage, le métier de porteur, ..., que l'on rencontre dans tous les villages, même les plus reculés.

A cet effet, il est estimé vaguement que, à Madagascar, l'artisanat occupe plus de deux millions d'individus et fait vivre plusieurs centaines de milliers de ménages, répartis dans toute l'île. Mais, il ne s'agit que d'une estimation sommaire. On sait aussi vaguement que les artisans sont, en majorité, pauvres. En réalité, la population des artisans et les métiers exercés sont encore très mal cernés ; le nombre total d'artisans n'est pas connu (le chiffre de 2 millions souvent avancé est une estimation très vague), et encore moins leur répartition entre les métiers et entre les différentes localités, leur production ou leur revenu. Par ailleurs, la grande majorité des artisans malagasy sont dans une situation d'auto-emploi informel. Les unités de production artisanale un peu plus structurées, disposant d'ateliers ou de lieux aménagés et ayant recours à une main d'œuvre, sont très peu nombreuses. Les rares unités qui utilisent une main d'œuvre en appellent au cercle familial. La qualité des produits ou des services est moyenne. Les outils utilisés sont souvent des outils traditionnels, acquis par les propres moyens de l'artisan lui-même, après des mois ou des années d'économie. L'autofinancement est d'ailleurs la pratique la plus courante, que ce soit pour l'acquisition d'outils ou l'achat de matières premières, de même que pour les autres dépenses de production ou de commercialisation. Rares sont ceux qui ont recours aux emprunts. Quelques unités assez bien structurées, dans les branches de la broderie, de la vannerie, des pierres d'ornementation, ..., produisent des articles de qualité destinés à l'exportation. Mais, dans l'ensemble, les exportations sont minimales, par rapport à la production et les capacités productives existantes. L'artisanat reste, dans sa globalité, un secteur d'auto-subsistance, où les activités sont organisées au jour le jour, au gré des aléas de la conjoncture et des marchés, sans anticipation ni projection aucune et où l'artisan arrive difficilement à valoir un savoir-faire acquis et maintenu uniquement par la routine.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du MCPASP

La vision du ministère s'énonce comme suit : « Un élan culturel pour un développement plus durable ». Dans cette optique, la culture devient un véritable levier pour le développement et les secteurs de la culture et de l'artisanat sont économiquement dynamiques.

Ainsi, les principales missions du ministère s'articulent autour des axes ci-après :

Consolider la cohésion nationale par une campagne éducative sur les diversités culturelles au niveau national et par une campagne d'appropriation de la culture malgache par la population

Promouvoir les valeurs culturelles dans les métiers d'arts et de production d'artisanats, dans les métiers de services (créatifs, manuels,...), dans l'industrie du loisir et dans les productions culturelles et médiatiques

Valoriser les métiers d'arts/artisanat, de culture et de conservateurs de patrimoines locaux qui sont potentiellement des viviers d'emplois, notamment pour les jeunes, et développer la vision entrepreneuriale chez ceux qui exercent ces métiers

Sauvegarder l'Héritage national par la diversification des sources de revenus des populations vivant autour des sites historiques, par la diversification des ressources utilisées dans les transformations artisanales avec un accent fort sur le recyclage et la récupération, et par l'éducation pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement.

Faire du patrimoine culturel national une attraction touristique susceptible de contribuer à la rentrée de devises étrangères et à la création d'emplois.

STRATEGIES

Stratégie 1 : Alignement sur les orientations adoptées au niveau mondial et les valeurs universelles reconnues par l'ensemble de l'Humanité :

Cela se traduit par l'alignement avec les ODD, la ratification des conventions internationales relatives au domaine culturel ou autres traités ou accords économiques ayant une implication sur l'artisanat, ...

Madagascar a ratifié les principales conventions internationales relatives à la culture, notamment :

- La Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)
- La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)
- La Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)
- La Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972)

- La Convention sur la protection des droits d'auteur et droits voisins (1952, 1971)
- La Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)

L'idée est de renforcer davantage les stratégies et les instruments légaux pour renforcer l'alignement avec ces orientations mondiales et valeurs universelles.

Stratégie 2 : Développement des infrastructures culturelles et les infrastructures essentiels pour l'artisanat

La diffusion des éléments culturels, pour mettre toute la population soit aux contacts de ceux-ci, reste l'objet immédiat des actions culturelles ; le but ultime étant de stimuler la créativité et l'innovation, pour améliorer la productivité et accélérer la croissance.

Pour cela, le développement des infrastructures culturelles (maisons de la culture, musées, lieux de représentation artistiques, salles de cinéma, ateliers artistiques, ...) est un impératif.

Par ailleurs, il en est de même pour l'artisanat dont le développement repose sur la disponibilité d'infrastructures tels que : les marchés, les centres d'approvisionnements, etc.

Stratégie 3 : Renforcement de l'interaction entre culture et artisanat

La recherche d'un lien entre plus étroit entre culture et artisanat semble se dessiner davantage comme faisant partie des grands choix stratégiques nationaux.

Il s'agit notamment d'explorer comment l'inspiration puisée dans la culture malagasy, ainsi que dans la confluence culturelle née de l'échange culturel avec le reste du monde, peut alimenter la créativité et la création dans le domaine de l'artisanat, notamment l'artisanat d'art. Il s'agit, par la suite, de faire en sorte que les activités initialement artisanales évoluent en projets d'envergure industrielle, susceptibles d'étoffer les potentialités économiques du Pays.

L'idée est aussi d'explorer comment l'expansion du savoir-faire malagasy peut davantage forger une culture d'excellence au sein de la société malagasy, en vue d'agrandir, encore plus, les potentialités économiques nationales.

Enfin, le tandem 'culture-artisanat' est une force pour la promotion de l'originalité et l'innovation deux concepts essentiels pour affronter une concurrence internationale de plus en plus féroce et trouver une place sur le marché mondial.

Stratégie 4 : Renforcement de la dimension économique de la culture et de l'Artisanat

Madagascar suit la tendance actuellement constatée à l'échelle mondiale, visant à voir la culture et de l'artisanat comme étant des branches d'activités économiques à part entière, où il y a des opportunités de revenu pour les populations et qui sont susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté.

En plus du rôle levier de la culture dans la productivité économique et le développement social, ce sont là les idées-clés de la stratégie à moyen terme du MCPASP.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
064 - Administration et Coordination	064-1 - PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE L'ETAT DANS LES DOMAINES DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT	064-1-1 - RENFORCER LES MÉCANISMES DE PILOTAGE ET DE COORDINATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DANS LES DOMAINES DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT	-- Taux de réalisation des activités des plans de travail annuel (PTA) du MCPASP	%	80	90	95	99
		064-1-2 - LES CAPACITÉS ADMINISTRATIVES DU MCPASP SONT RENFORCÉES	-- Degré d'efficience financière du MCPASP	%	81	91	96	100
Projets d'Investissement Public concernés								
141 - GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES								
142 - CREATION D'UNE BASE DE DONNEES DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT								
140 - BATIMENT CENTRAL DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT								
143 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES-CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, EQUIPEMENT DE DEPARTEMENT CULTURE _NOUVEAU_								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS D'OBJECTIFS SPECIFIQUES	UNITE	CIBLES			
					LFR 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
616 - Artisanat	616-1 - L'ARTISANAT JOUE SON RÔLE D'AVANT-GARDE DANS LE PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT ET EST UN SECTEUR ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE ET VIABLE	616-1-1 - L'ARTISANAT EST UN SECTEUR ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE	-- Taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur 'artisanat'	%	0	5	5	5
		616-1-2 - L'ARTISANAT JOUE SON RÔLE DE VITRINE-MIRROIR DE LA CULTURE MALAGASY ET D'ANTI-CHAMBRE DE L'INDUSTRIE NATIONALE	-- Variétés et quantités d'articles artisanaux, vitrines-miroirs de la culture malagasy, fabriqués et commercialisés	NOMBRE	25	30	40	50
Projets d'Investissement Public concernés								
144 - REDYNAMISATION DES CHAMBRES DE METIERS 145 - MODERNISATION DU DISPOSITIF DE CERTIFICATION ET DE LABELISATION DANS L'ARTISANAT 146 - MISE EN PLACE D'UN REGISTRE DES METIERS ET DISTRIBUTION DE CARTES PROFESSIONNELLES D'ARTISANT								
826 - Culture	826-1 - LE SECTEUR DE LA CULTURE JOUE PLEINEMENT SON RÔLE DE CATALYSEUR DU DÉVELOPPEMENT ET EST ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE	826-1-1 - LE SECTEUR DE LA CULTURE EST ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE	-- Taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur 'culture'	%	5	10	10	10
		826-1-2 - LA CULTURE JOUE PLEINEMENT LE RÔLE DE CATALYSEUR DU DÉVELOPPEMENT	-- % de la population prenant part aux activités culturelles	%	10	15	20	25
Projets d'Investissement Public concernés								
147 - CREATIONS D'ESPACES CULTURELS PUBLICS 148 - REHABILITATION, AMENAGEMENT, SAUVEGARDE ET CAPITALISATION DU PATRIMOINE CULTUREL 149 - MISE EN PLACE DU QUATRIEME RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE ET D'ANIMATION CULTURELLE (CLAC) DE MADAGASCAR (PHASE 1) 150 - MAISON DU CINEMA ET PARC MATERIEL DU CINEMA 134 - CONSERVATION ET GESTIONS DES COLLECTIONS DES MUSEES 137 - NUMERISATION DES ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE 135 - CREATION ATELIER D'OEUVRE D'ART ET D'EBENISTERIE POUR ROVA MANJAKAMIADANA								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2018-2020 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
029 - Administration et Coordination	2 935	3 181	0	877	6 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
046 - Administration et Coordination	0	633	0	0	633	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
064 - Administration et Coordination	0	0	0	0	0	3 831	3 960	0	1 900	9 691	4 013	4 039	0	1 663	9 715	4 144	4 295	0	1 709	10 148
611 - Développement de l'Artisanat	0	83	0	2 095	2 178	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
616 - Artisanat	0	0	0	0	0	0	839	0	913	1 752	0	896	0	932	1 827	0	951	0	967	1 918
808 - Patrimoine	0	8	0	769	777	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
809 - Création	0	8	0	1 004	1 012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 935	3 913	0	4 745	11 593	3 831	4 798	0	2 813	11 443	4 013	4 935	0	2 594	11 542	4 144	5 246	0	2 676	12 066

PROGAMMES	LFR 2017					PREV 2018					PREV 2019					PREV 2020				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
810 - Manifestations culturelles	0	310	0	0	310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
826 - Culture	0	0	0	0	0	0	376	0	2 108	2 484	0	401	0	2 139	2 539	0	419	0	2 223	2 642
TOTAL	2 935	4 223	0	4 745	11 903	3 831	5 175	0	4 921	13 927	4 013	5 335	0	4 733	14 082	4 144	5 665	0	4 899	14 708

5. CONCLUSION

Les actions du MCPASP contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD), auxquels Madagascar a entièrement souscrit, en particulier : l'Objectif 8. Accès à des emplois décents, l'Objectif 10. Réduction des inégalités, l'Objectif 11. Villes et communautés durables et l'Objectif 16. Justice et paix. Elles prennent aussi en considération le caractère transversal de la culture dans le développement, notamment dans l'atteinte de toutes les ODD.

Celles qui relèvent de la culture entrent pleinement dans le cadre du programme 4.6. "CULTURE ET PATRIMOINE, EXPRESSION DES VALEURS ET DE L'IDENTITE NATIONALE" du PND.

Celles qui se rapportent aux aspects économiques de la culture contribuent à l'AXE 3: 'CROISSANCE INCLUSIVE ...' ; PROGRAMME 3.1: 'DEVELOPPEMENT DES SECTEURS STRATEGIQUES ET/OU DES FILIERES PORTEUSES' du PND

Celles qui relèvent de l'artisanat contribuent à l'Axe stratégique 3 « CROISSANCE INCLUSIVE ET ANCRAGE TERRITORIAL DU DEVELOPPEMENT », notamment au programme 3.1. « DEVELOPPEMENT DES SECTEURS STRATEGIQUES ET/OU DES FILIERES PORTEUSES » du PND.